

Liberté, Égalité, Fraternité : "Appliquons au quotidien notre devise" 2 €

L'Itinérant

• Premier hebdomadaire de lutte contre la misère et la précarité •

URGENCES ET SOINS NON PROGRAMMÉS



YVELINES : UN ÉTÉ À TRIANON

à lire dans notre Encart **L'Île de France**

Annonces légales pages 31 à 41

Sommaire

L'itinérant

HEBDOMADAIRE FONDÉ LE 26 SEPTEMBRE 1994

Edité par Com'Sol

SARL de Presse au capital de 5.373,82 €
R.C. 398 427 062 • Code APE : 5813Z

Siège social

Bureau, Dépôt-ventes, Rédaction et administration:

3-5, rue de l'Atlas - 75019 Paris

Tél. 01 40 03 96 67 - Fax 01 40 03 96 87

mail : info@litrinant.fr

Site internet : www.litrinant.fr

Gérant et Directeur de la publication : Gilbert Caron

Administrateur : Fabrice du Repaire

Service annonces légales

Sophie, Stéphanie, Laure, Bernadette, Renaud, Rémi
01 40 03 96 85 et 01 40 03 96 90 • Fax : 01 40 03 96 87

Rédacteur en chef : Marcel Grenay •

Mails : mgrenay@free.fr

Rédaction : Assia Bedja

Dessin : Mutio

Co-fondateur : † Rodolphe Clauteaux

Courrier : Marie Aschehoug-Clauteaux

Mails : iotamaria@gmail.com



Imprimerie:

diamant graphic

70 à 82 Rue Auber, 94400 Vitry-sur-Seine

Commission paritaire : N° 0224 C 88564

N° ISSN 1273-2230

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2022

L'itinérant est une marque déposée à l'INPI,

Le journal : « L'itinérant » a été désigné

comme publicateur officiel pour la période

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

par arrêté de Messieurs les Préfets:

de Paris, du 9 décembre 2021

de la Seine-et-Marne, du 13 décembre 2021

des Yvelines, du 28 décembre 2021

de l'Essonne, du 13 décembre 2021

des Hauts-de-Seine, du 16 décembre 2021

de la Seine-Saint-Denis, du 22 décembre 2021

du Val de Marne, du 31 décembre 2021

de toutes annonces judiciaires et légales prescrites
par le Code civil, les Codes de Procédure Civile
et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales
pour la publicité et la validité des actes de procédure
ou des contrats et de décisions de justice pour
Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine,
Seine-Saint-Denis, et Val-de-Marne



Origine du papier : PERLEN Suisse
Climatiquement neutre
N° PEFC : 10-31-1291
Tirage : 18.143 exemplaires

3/ Humour de Mutio

4/ Santé. Une mission flash pour l'été

10/ Education. Protocole de rentrée

14/ Agriculture. Mission anti-grêle

15 à 30/ L'Île de France : pages consacrées aux arrondissements de Paris, aux communes de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et des départements limitrophes. Actualités culturelles, sociales, économiques, politiques. Des éléments pour mieux comprendre et vivre la Capitale et sa "Couronne".

31 à 41/ Annonces légales

42/ Société. Steak végétal, saucisse végane : les dénominations liées à la viande interdites pour les produits végétaux

44/ Société. Cylindres, boue, tigres... Face à l'évolution des mentalités « Fort Boyard » forcé de s'adapter

46/ Petites annonces

47/ Mots fléchés

48/ Sudoku

Le journal : « L'itinérant » a été désigné comme publicateur officiel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 par arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France,

par arrêté de Messieurs les Préfets : de Paris, du 9 décembre 2021 - de la Seine-et-Marne, du 13 décembre 2021 des Yvelines, du 28 décembre 2021 - de l'Essonne, du 13 décembre 2021

des Hauts-de-Seine, du 16 décembre 2021 - de la Seine-Saint-Denis, du 22 décembre 2021 du Val-de-Marne, du 31 décembre 2021

de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et de décisions de justice pour Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, et Val-de-Marne

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Le règlement des annonces légales s'effectue au comptant. Les annonces légales ne sont pas reçues par téléphone.

Tarifs (hors taxes) pour une ligne de légale :

Paris - Hauts-de-Seine - Seine-Saint-Denis - Val-de-Marne : 5,39 € • Seine-et-Marne - Yvelines - Essonne : 5,14€

La ligne de 40 caractères.

Les surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes et alinéas sont définies par arrêtés d'habilitation.

Le calibrage de l'annonce est établi au lignomètre du corps employé, de filet à filet.

Humour de Mutio

BONNE NOUVELLE, IL PLEUT, ..
MAUVAISE NOUVELLE, L'EAU DE PLUIE EST, PARTOUT, IMPROPRE A LA CONSOMMATION...



1 AN APRES L'ARRIVEE DES
TAIBANS, LES AFGHANES
RESISTENT TOUJOURS...



L'ANGLETERRE EN ETAT DE
SECHERESSE...



Une mission flash pour l'été

Grâce à la mobilisation conjointe des professionnels et de l'ensemble des services de l'État, les territoires disposent, jusqu'à la fin du mois de septembre, d'une série de leviers nouveaux pour garantir aux Français une réponse adaptée à leurs besoins de santé, en matière d'urgences et de soins non programmés.

Notre système de santé fait face à des tensions importantes sur le plan des ressources humaines. Ces tensions sont le résultat de deux ans et demi de crise sanitaire, mais aussi de facteurs plus structurels (pénurie de soignants) et sociétaux (les aspirations des professionnels évoluent). Ce qui avait été engagé lors du précédent quinquennat avec la fin du *numerus clausus* produira mécaniquement des résultats dans la durée, mais il y a urgence à avancer. Les Français sont inquiets, et ont de plus en plus de mal à se repérer dans le système de santé, et à accéder aux soins, en particulier dans les situations d'urgence ou non prévues. Ces difficultés se cristallisent dans les services d'urgence, mais touchent en réalité tous les étages de l'hôpital et la médecine de ville. C'est en mobilisant l'ensemble des acteurs que l'on pourra désengorger les urgences, et surtout mieux répondre aux besoins de santé de la population. Parce que les Français doivent avoir des réponses, et parce que les professionnels en poste doivent être soutenus, à la demande du président de la République, une mission « flash » a été confiée au Dr François Braun, urgentiste – aujourd'hui ministre de la Santé –, associant une équipe resserrée de professionnels de santé. Ces leviers permettent de soutenir

les nouvelles coopérations entre professionnels, dans une logique de responsabilité collective répondant aux besoins de santé des populations de leur territoire, de reconnaître l'engagement supplémentaire des professionnels pour augmenter le temps soignant disponible et d'accompagner la pénibilité attachée au travail de nuit, notamment dans les hôpitaux. Ce plan « été » fera l'objet d'une évaluation tout au long de son déploiement, pour mesurer l'impact citoyen des efforts consentis par l'État et toute la communauté professionnelle. L'objectif est de pallier les risques de l'été grâce à des propositions, conçues par des professionnels de santé, qui pourront être rapidement déployées. Les décisions prises par le Gouvernement font suite aux conclusions présentées par le Dr François Braun dans le cadre de sa mission « flash » d'appui sur l'accès aux soins urgents et non programmés.

Les mesures présentées sont ciblées pour une durée de 3 mois, soit la période estivale, et feront l'objet d'une évaluation pour envisager leur devenir dans le temps. Le recours à une mission « flash » montre un changement de méthode : on fait confiance aux professionnels de santé pour élaborer des propositions. La priorité : faire en sorte qu'il y ait plus de professionnels de santé disponibles et que la prise en

charge soit la plus adaptée possible à la situation de chaque patient. Certaines mesures s'appliqueront partout ; d'autres ont vocation à constituer une boîte à outils à disposition des professionnels et des territoires, qui pourront ainsi mieux s'organiser, comme ils l'ont fait quand il a fallu faire face au choc de la pandémie. Le travail de la mission a permis de lever de nombreux freins à l'organisation des soins. La totalité des mesures d'urgence pour faire face aux difficultés de cet été sera mise en œuvre. Parallèlement, les propositions plus structurelles qui doivent permettre de transformer en profondeur le système de santé feront l'objet de discussions menées prochainement dans le cadre de la conférence des parties prenantes, engagement de campagne du président de la République.

Des solutions immédiates pour s'assurer à tous un accès aux soins cet été

- Mieux orienter : « Avant de vous déplacer, appelez ! »

La recommandation est simple : « N'allez pas directement aux urgences, appelez le 15 ! » Le 15 vous orientera vers la meilleure prise en charge en fonction de la gravité de la situation, et interviendra directement s'il s'agit d'une urgence vitale. Pour cela, les équipes de la régulation médicale seront renfor-

cées, avec notamment des médecins libéraux, parfois spécialisés. Des campagnes d'information permettront de donner les bons conseils aux Français.

- Avoir plus de professionnels de santé disponibles

- Inciter les médecins généralistes à prendre des patients qui leur sont adressés par le 15 : l'État va suivre la recommandation de la mission en simplifiant le système de rémunération et en autorisant une majoration de 15 euros par consultation.

- Permettre l'ouverture des maisons médicales de garde le samedi matin alors qu'aujourd'hui, elles ne sont ouvertes qu'à compter de 14h.

- Faciliter le transport des malades vers un médecin libéral ou une maison médicale de garde (et non seulement vers l'hôpital).

- Augmenter le recours à la télé-médecine, notamment en mobilisant une infirmière auprès du malade si besoin.

- Généraliser et simplifier la coopération avec les autres professionnels de santé, comme les pharmaciens, les infirmiers ou les masseurs-kinésithérapeutes.

- Permettre aux médecins libéraux d'exercer à l'hôpital une partie de leur temps.

- Encourager les professionnels de santé retraités, les internes qui ont une licence de remplacement, à travailler cet été à l'hôpital.

- Inciter à la mobilisation des professionnels hospitaliers cet été

- Doubler la majoration des heures supplémentaires à l'hôpital comme ce fut le cas au plus fort de la crise Covid-19.

- Reconnaître les contraintes attachées au travail de nuit : doublement des majorations de nuit pour les personnels soignants et revalorisation de 50 % des gardes pour les médecins, pour une durée de 3 mois. À l'issue de cette période, ces mesures seront évaluées et leur devenir sera décidé dans le cadre classique des négociations entre les partenaires sociaux.

- Accélérer la titularisation des médecins pour les fidéliser.

- Améliorer la coordination des acteurs

- Accélérer le déploiement de la plateforme du service d'accès aux soins, qui permet d'avoir en temps réel les créneaux disponibles des médecins libéraux.

- Organiser la permanence des soins hospitaliers en associant le privé comme le public.

- Généraliser, sous l'égide de l'agence régionale de santé (ARS), la coordination territoriale des lits pour favoriser la prise en charge en aval des urgences.

- Permettre aux territoires d'adapter le fonctionnement des urgences

- Cela peut passer par une orientation préalable des patients avant même l'entrée des urgences, y compris en les accueillant à l'hôpital et en les orientant vers une autre solution de prise en charge.

- Cela peut aussi passer par des adaptations des horaires de fonctionnement, permettant de concentrer les ressources dans des lieux bien identifiés et dont le fonctionnement 24h/24 est pleinement sécurisé.

À noter que dans un contexte où les conséquences de la crise Covid-19 ne sont pas totalement derrière nous, avec des difficultés de recrutement, le Gouvernement fait par ailleurs le

choix de sécuriser la situation financière des établissements de santé en prolongeant la garantie de financement jusqu'en décembre 2022. Le retour au 1er janvier 2023 à un financement de droit commun doit être préparé dès à présent avec un suivi attentif de l'activité permettant de répondre aux besoins de santé de la population.

Un enjeu de mise en œuvre rapide et de responsabilité de tous les acteurs (patients, acteurs de soins, collectivités...)

- Une mise en œuvre immédiate

- Les directeurs généraux d'ARS seront réunis pour partager les orientations et qu'ils puissent décliner, avec les acteurs du territoire (professionnels, élus, services de l'État) les mesures d'urgence prévues pour l'été.

- L'Assurance Maladie informera également l'ensemble des généralistes des nouvelles règles tarifaires et des attentes en matière d'augmentation de l'activité non programmée.

- Le service public de l'emploi sera invité à se mobiliser au plus près des employeurs pour répondre aux besoins de recrutement.

- Mobilisation et responsabilité de tous les acteurs

- L'État met à disposition des moyens et va simplifier la vie des profession-



Les Français ont de plus en plus de mal à se repérer dans le système de santé et à accéder aux soins, en particulier dans les situations d'urgence ou non prévues.



Le recours à une mission « flash » montre un changement de méthode : on fait confiance aux professionnels de santé pour élaborer des propositions.

nels ; il attend en retour des professionnels de santé qu'ils se mobilisent en faisant preuve de responsabilité, et salue à ce titre les engagements qu'ils ont fait connaître.

• Une évaluation des dispositifs

– L'ensemble de ces mesures seront évaluées en tenant compte des indicateurs proposés par la mission, de l'augmentation des prises en charge et de la situation des personnels hospitaliers.

– Il faudra notamment évaluer l'impact des évolutions des rémunérations décidées pour l'été : régulation médicale à 100 €/h ; majoration de 15 € des consultations non programmées adressées par le 15 ou le Service d'Accès aux Soins (Sas) à des médecins généralistes ; ouverture des maisons médicales de garde le samedi matin, avec des consultations majorées de 15 € ; revalorisation des rémunérations du travail de nuit à l'hôpital.

– Sur cette base, le devenir de ces mesures sera décidé dans le cadre classique des négociations entre partenaires conventionnels et partenaires sociaux.

Des réponses pérennes à apporter aux Français par la transformation en profondeur du système de santé

Au-delà des mesures immédiates, une grande concertation sera lancée dans les prochaines semaines avec toutes les parties prenantes du secteur de la santé pour décider des transformations permettant durablement améliorer l'accès aux soins dans les territoires, et de passer d'une logique d'offre de soins à une logique de réponse aux besoins de nos concitoyens.

Le rapport de la mission « flash » esquisse des lignes de réflexion partagées par le Gouvernement, qui pourront structurer les travaux de la

conférence des parties prenantes :

- faire face aux enjeux de démographie médicale en partageant les tâches, et en regagnant du temps médical disponible pour les médecins généralistes grâce à la collaboration avec d'autres professionnels de santé (assistants médicaux, infirmières...) ;
- s'appuyer sur l'innovation (développement de la télémédecine) ;
- fluidifier les parcours de soins en redistribuant le rôle de chacun ;
- dynamiser la politique de ressources humaines à l'hôpital, redonner du sens, remettre le management au cœur des préoccupations.

Concernant la méthode, les réflexions et les choix devront associer pleinement les patients. Chaque acteur devra agir en responsabilité et accepter qu'un service public invite à des droits et des devoirs.

Les solutions ne sont pas forcément les mêmes sur tout le territoire, la

place devra être laissée aux initiatives locales.

Le détail des mesures

Mieux orienter les Français :
« Avant de vous déplacer, appelez ! »

- Lancement en juillet d'une campagne nationale de communication pour créer le « réflexe » 15.

- En complément, lancement dans les territoires de campagnes de communication pour permettre à nos concitoyens d'être mieux orientés dans leur demande d'accompagnement médical, avec une offre de soins plus lisible. Renforcement de la régulation par le 15, et accélération du déploiement des Services d'Accès aux Soins (Sas), afin qu'ils deviennent la porte d'entrée pour les soins non programmés :

- recrutement d'assistants de régulation médicale supplémentaires ;
- simplification et amélioration de la rémunération des médecins libéraux qui participent à la régulation au sein des Sas (100 €/h) ;

- garantie d'une couverture assurantielle des médecins régulateurs libéraux par les établissements de santé, y compris en dehors des horaires de permanence des soins ;

- facilitation des remplacements, pour permettre l'exercice simultané d'un médecin au Sas (comme régulateur libéral) et de son remplaçant (au sein de son cabinet) ;

- développement de nouvelles filières spécialisées dans les Sas pour mieux répondre aux besoins des Français : lancement de l'expérimentation « Sas Psy », expérimentation de filières pédiatriques et gériatriques ;

- accélération d'ici l'automne du déploiement de la plateforme numérique du service d'accès aux soins, qui permet d'avoir en temps réel les créneaux disponibles des médecins libéraux.

- Qu'est-ce que le Service d'Accès aux Soins (Sas) ?

Accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (via le 15 et/ou d'autres numéros selon les territoires), le Service d'Accès aux Soins vise à répondre aux besoins de soins urgents et non programmés de tout patient, lorsque son médecin traitant n'est pas disponible. Il permet notamment de l'orienter vers un professionnel de santé disponible sur le territoire pour prendre en charge un besoin ne justifiant pas un passage aux urgences.

Avoir plus de professionnels de santé disponibles

- Consolider l'offre de soins non programmés en ville pour garantir une prise en charge plus efficace du patient :

- renforcement de la mobilisation des Communautés professionnelles territoriales de Santé (CPTS) et des autres formes d'exercice coordonné, et incitation à développer une offre de soins ambulatoires non programmés sur les territoires, en veillant à l'organisation de la permanence des soins sur chaque territoire ;

- incitation des médecins généralistes à accueillir, dans leur cabinet, des patients qui leur sont adressés par le 15, en simplifiant le système de rémunération et en leur versant un supplément de 15 € par consultation ;

- ouverture des maisons médicales

de garde dès le samedi matin, au sein des territoires volontaires, alors qu'elles ne sont aujourd'hui ouvertes qu'à compter de 14h, et majoration de 15 € des consultations ;

- création d'une nouvelle possibilité, pour le Samu / Sas, de mobiliser des transporteurs sanitaires (ambulances) pour conduire des patients vers un cabinet de médecine libérale ou une maison médicale de garde (et non plus seulement vers un établissement de santé), et augmentation des plafonds d'heures de transport sanitaire urgent alloués dans chaque région ;

- simplification du recours aux protocoles de coopération entre médecins et autres professionnels de santé de ville (pharmaciens notamment), en étendant le bénéfice de cette faculté à toutes les CPTS (en sus des maisons de santé pluri-professionnelles et des centres de santé) ;

- sur certains territoires, ré-interrogation, par les agences régionales de santé, des schémas de permanence des soins hospitaliers, le cas échéant en recomposant l'offre présente et/ou en favorisant une vision coordonnée entre établissements publics et privés ;

- expérimentation, sur les territoires volontaires, de l'intégration d'équipes paramédicales de médecine d'urgence (EPMU) dans la

Revalorisation du point d'indice

L'État investit, dès le 1er juillet 2022 et de manière pérenne, 2,1 milliards d'euros par an pour revaloriser de 3,5 % la rémunération indiciaire de tous les agents publics hospitaliers. À titre individuel, le gain brut mensuel pour les profils suivants devrait s'élever, en moyenne, à :

- 91,10 euros nets mensuels pour un infirmier-anesthésiste avec 8 ans d'ancienneté ;
- 57,73 euros bruts mensuels pour une aide-soignante en début de carrière ;
- 185 euros bruts mensuels pour un praticien hospitalier en début de carrière.

Dans le champ sanitaire et médico-social public, ce seront ainsi plus de 1 million d'agents qui verront leur salaire augmenter du fait de la hausse du point d'indice. Le versement sera réalisé sur la paie du mois d'août, avec un effet rétroactif au 1er juillet.

Zoom : recommandation n° 12

Favoriser et financer le déploiement des unités mobiles de télémedecine intervenant sur demande du Samu/Sas

Le développement de la télémedecine, et en particulier des téléconsultations, a été majeur durant la crise sanitaire permettant de mettre en évidence la faisabilité et la pertinence de ces consultations. La réponse est organisée soit par des entreprises de télémedecine, qui ont une couverture nationale, soit par des groupements de professionnels, souvent au sein des CPTS pour apporter une réponse plus de proximité. Rappelons que la réalisation de téléconsultations est limitée à 20 % des actes réalisés par un médecin. L'objectif ici n'est pas de réaliser des téléconsultations « libres d'accès », mais bien de les intégrer dans la réponse régulée à des demandes de soins non programmés.

À ce titre, l'exemple du département de la Manche est signifiant. Devant les difficultés d'accès aux soins, des unités mobiles de téléconsultations ont été mises en place par le Samu-Centre 15 de la Manche dans le cadre du service médical mobile (SMM). Un véhicule dédié intervient avec un secouriste, un IDE et une mallette de télémedecine avec objets connectés (stéthoscope, électrocardiogramme, otoscope...). Il se rend à la demande du Samu-Centre 15 pour réaliser une téléconsultation avec un médecin libéral. Cette solution, qui associe le physique et le digital (« Phygital »), permet une meilleure utilisation du temps médical sans sacrifier le contact humain indispensable à une prise en charge de qualité.

Plus de 4 000 interventions ont été assurées en 2021 (départements 50 / 75 / 77) sur des financements FIR avec 70 % des patients laissés à domicile et un taux de satisfaction très haut des patients (97 %). De janvier à avril 2022, 667 interventions ont été réalisées par les deux unités en place dans le département de la

Manche (ouverture 10 heures/jour, 7 jours/7). Toutes les interventions étaient justifiées par l'absence de possibilité de réponse à des SNP qui aurait, sans ces unités mobiles, conduit à diriger tous les patients vers un service d'urgence. 70 % des patients sont restés sur place évitant 430 passages aux urgences sur 4 mois. Seuls 3 patients ont bénéficié d'un renfort Smur.

Le fonctionnement de ces unités de télémedecine accompagnée (un professionnel de santé est présent sur place) assure efficacité et sécurité et permet de diminuer le recours aux urgences. Leur déploiement doit être immédiatement facilité (hors article 51) tant en unités mobiles qu'en unités fixes, au sein de services d'urgence amenés à réduire leur activité. Si l'acte infirmier est maintenant reconnu, tout comme l'acte médical, c'est la disponibilité des médecins consultants qu'il faut organiser en privilégiant les solutions locales, articulées avec les CPTS lorsqu'elles sont possibles. Un modèle économique pérenne doit être défini pour ces unités mobiles qui peuvent être organisées avec différents acteurs dont des ambulanciers, des associations agréées de sécurité civile ou des associations de citoyens-sauveteurs.

• Objectif : Augmenter drastiquement la réponse aux besoins de soins non programmés en permettant à tout Samu/Sas de bénéficier, sur la base d'un forfait de financement basé sur l'expérience déjà constituée dans certains départements (Val d'Oise, Manche), d'une ligne diurne de télémedecine embarquée (1 véhicule, 1 infirmier, 1 conducteur, 1 mallette de télémedecine).
Extrait de la « Mission flash sur les urgences et les soins non programmés », pilotée par Dr François Braun, juin 2022.

réponse à l'aide médicale d'urgence.

- Recourir davantage à la télémedecine et au suivi médical à distance :
 - accompagnement des expérimentations d'unités mobiles de télémedecine, permettant de projeter, au domicile des patients, un équipage composé d'un conducteur/ secouriste et d'un infirmier, muni d'un équipement de téléconsultation (mallette, dispositifs connectés) ;
 - accompagnement des expérimentations permettant la mobilisation d'infirmiers libéraux d'un territoire pour assurer, à la demande de la

régulation, le déclenchement d'une téléconsultation aux côtés du malade, la réalisation d'un acte infirmier ou un conseil aux patients ;

- facilitation de l'accès des professionnels de ville à des avis de professionnels hospitaliers, notamment en encourageant le développement de lignes directes permettant de joindre un spécialiste plus rapidement.

- Renforcer le temps médical et soignant à l'hôpital

- facilitation du recrutement de professionnels libéraux qui acceptent de participer à l'activité hospitalière :

mobilisation du nouveau statut de praticien contractuel, développement de l'exercice mixte des sages-femmes... ;

- ouverture de la possibilité, pour les internes disposant d'une licence de remplacement, de réaliser leurs remplacements au sein des établissements publics de santé ;

- déplaçonnement du cumul emploi-retraite et facilitation de l'intégration de médecins retraités dans les régulations Samu / Sas ;

- accélération du calendrier de diplomation des étudiants infirmiers

et aides-soignants, afin de permettre leur prise de fonctions accélérée au sein des établissements de santé.

- Faciliter le recours à l'Hospitalisation à domicile (HAD) et à l'hébergement d'urgence en Ehpad
 - inclusion systématique des établissements d'hospitalisation à domicile dans le dialogue territorial développé, sur chaque territoire, sous l'égide des agences régionales de santé, afin de favoriser l'orientation des patients éligibles vers ces dispositifs ;
 - rappel des dispositions juridiques permettant la mobilisation en urgence de places d'hébergement en Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

(Ehpad) pour des patients quittant l'hôpital et ne disposant pas de solution définitive stabilisée.

- Apporter des incitations à la mobilisation des professionnels hospitaliers
 - majoration de la rémunération des heures supplémentaires, du temps de travail additionnel des médecins, et des gardes et astreintes des praticiens hospitalo-universitaires à l'hôpital (décret et arrêtés du 29 juin 2022) ;
 - grâce aux ressources allouées aux établissements dans le cadre du Ségur de la Santé, raccourcissement des délais d'entrée dans la fonction publique pour les professionnels hospitaliers,

en particulier pour les métiers en tension et les secteurs présentant des difficultés particulières de recrutement ;

- reconnaissance des contraintes attachées au travail de nuit : doublement des majorations de nuit pour les personnels soignants et revalorisation de 50 % des gardes pour les médecins cet été, pour une durée de 3 mois ;
- sur la base de l'évaluation de ces mesures, ouverture d'une négociation, à l'automne, sur la manière de mieux prendre en compte, de manière pérenne, la contrainte et la pénibilité que représente le travail de nuit pour les professionnels de santé hospitaliers.

Mesures pour les urgences

Notre système de santé, et plus particulièrement les services d'urgences, fait face à des tensions importantes. Tout au long de l'année, et plus encore en période estivale, il est important de ne pas surcharger les urgences afin que ces services restent disponibles pour accueillir les cas les plus graves et d'orienter au mieux les personnes qui ont besoin de soins. Avant de vous rendre aux urgences, plusieurs solutions existent, et pour commencer : avant de vous déplacer, appelez !

- Les alternatives aux urgences :
 - j'appelle mon médecin traitant, durant la journée ;
 - j'appelle le 15, ou contacte le 114 si je suis malentendant ;
 - je cherche un rendez-vous en téléconsultation ;
 - je contacte un service d'accès aux soins (Sas), 25 centres qui couvrent 65 % de la population et permettent d'avoir en temps réel les créneaux disponibles des médecins libéraux ;
 - j'appelle SOS Médecins.

En complément des efforts de chacun, des mesures spécifiques sont mises en place pour l'été. La priorité : faire en sorte qu'il y ait plus de professionnels de santé disponibles et que la prise en charge soit la plus adaptée possible à la situation de chaque patient.

- Avoir plus de professionnels de santé disponibles, en ville et à l'hôpital :
 - en incitant les médecins généralistes à prendre des patients adressés par le 15 ;
 - en permettant l'ouverture des maisons médicales de garde le samedi matin ;

- en facilitant le transport des malades vers un médecin libéral ou une maison médicale de garde ;
- en augmentant le recours à la télémedecine ;
- en généralisant et simplifiant la coopération avec les autres professionnels de santé ;
- en permettant aux médecins libéraux d'exercer une partie de leur temps à l'hôpital ;
- en encourageant les professionnels de santé retraités et les internes qui le peuvent, à travailler cet été dans les hôpitaux.

- Inciter à la mobilisation des professionnels hospitaliers :
 - en doublant la majoration des heures supplémentaires à l'hôpital ;
 - en reconnaissant les contraintes attachées au travail de nuit par le doublement des majorations de nuit pour les soignants et la revalorisation de 50 % des gardes pour les médecins ;
 - en accélérant la titularisation des médecins.

- Améliorer la coordination des acteurs :
 - en accélérant le déploiement de la plateforme du Sas ;
 - en organisant la permanence des soins hospitaliers, dans le privé comme le public ;
 - en généralisant la coordination territoriale des lits.
- Permettre aux territoires d'adapter le fonctionnement des urgences
 - en adaptant l'accueil aux urgences, l'orientation des patients à l'hôpital ou encore en revoyant les horaires de fonctionnement par exemple.

Protocole de rentrée

Présentation du cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles, collèges et lycées pendant l'année scolaire 2022-2023 avec ce triple objectif : assurer l'éducation pour tous, protéger tous les élèves et les adultes, pour bien vivre à l'École.

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire arrêté en lien avec les autorités sanitaires sur la base des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique (HCSP). Pour l'année scolaire 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse maintient une stratégie reposant sur un enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Une cohérence avec les règles applicables en dehors du milieu scolaire est également recherchée pour cette année scolaire.

Les scénarios

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a établi, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant un socle de mesures et trois niveaux de protocole :

- socle de mesures ;
- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau orange ;
- niveau 3 / niveau rouge.

Ce document présente les mesures de fonctionnement prévues par le socle et les différents niveaux de protocole. Les renforcements opérés à chaque niveau sont mis en relief dans le texte (mise en couleur). Ces mesures reposent sur les prescriptions émises par



Une stratégie reposant sur un enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

le ministère de la Santé et de la Prévention au vu notamment des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement. La détermination du niveau applicable s'appuie sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. Le passage d'un niveau à un autre sera décidé par les autorités nationales et pourra concerner tout ou partie du territoire.

Doctrine d'accueil

L'enseignement en présence est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- socle : accueil en présentiel de tous les élèves ;

- niveau 1 / niveau vert : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- niveau 2 / niveau orange : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- niveau 3 / niveau rouge : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire).

Activités physiques et sportives

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- socle : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction ;
- niveau 1 / niveau vert : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en exté-

rieur sans restriction ;

- niveau 2 / niveau orange : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;

- niveau 3 / niveau rouge : les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont autorisées.

Contact-tracing

Les règles de contact-tracing applicables à l'école sont celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale. Dernières en date, suite à la survenue d'un cas confirmé dans le premier degré, les élèves de la classe et les éventuels contacts à risque dans les autres classes peuvent continuer à aller à l'école. Ils doivent réaliser un autotest à J+2. Un autotest sera délivré gratuitement en pharmacie, sur présentation d'un courrier remis par l'école. Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les

cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Suite à la survenue d'un cas confirmé dans le second degré, les élèves de moins de 12 ans ainsi que les élèves de 12 ans et plus bénéficiant d'une couverture vaccinale complète poursuivent les cours en présentiel. Ils doivent réaliser un autotest à J+2. Un autotest sera délivré gratuitement en pharmacie, sur présentation d'un courrier remis par l'établissement. Les élèves âgés de 12 ans et plus identifiés contacts à risque et ne présentant pas une vaccination complète poursuivent pendant 7 jours les apprentissages à distance et réalisent un test (antigénique ou PCR) à l'issue de l'isolement. Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

L'application des gestes barrières

Le respect des gestes barrières rappelés ci-après est recommandé dès le socle des mesures. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

- Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains

pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à éviter. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire. Le lavage régulier des mains figure dans le socle des mesures. À partir du niveau 1 (niveau vert), il doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;

- avant et après chaque repas ;

- avant et après les récréations ;

- après être allé aux toilettes ;

- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

- L'aération et la ventilation des classes et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du Sars-CoV-2. Elle figure dans le socle des mesures. À partir du niveau 1 (niveau vert), les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés durant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 10 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé. La mesure de la concentration en CO₂ à l'aide de capteurs permet d'évaluer facilement le niveau de renouvellement d'air. Il est fortement recommandé d'équiper les écoles et établissements scolaires de capteurs mobiles afin de déterminer la fréquence d'aération nécessaire pour chaque local ou pour contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique dans les bâtiments où l'ouverture des ouvrants est déconseillée, voire impossible.

- Le port du masque



Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire.

Education



L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du Sars-CoV-2.

Que ce soit pour le socle ou les trois niveaux de protocole, les règles relatives au port du masque applicables aux adultes et aux enfants en population générale s'appliquent au milieu scolaire (les règles applicables à l'espace public pour les espaces extérieurs et celles applicables aux établissements recevant du public de même nature pour les espaces intérieurs). Elles sont définies par les autorités sanitaires et présentées dans la foire aux questions. Des mesures locales peuvent être prises par les autorités préfectorales, elles peuvent concerner l'espace scolaire. Lorsqu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

La limitation du brassage des élèves

- Socle : pas de limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- niveau 1 / niveau vert : la limitation du brassage entre groupes d'élèves n'est pas obligatoire. Les regroupements importants (événements brassant l'ensemble des élèves par exemple) sont à éviter ;
- niveau 2 / niveau orange : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (groupes de

classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle) ;

- niveau 3 / niveau rouge : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le brassage entre élèves de classes différentes doit être évité pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).

Les points ci-après appellent une attention particulière à partir du niveau 2 (niveau orange) :

- l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement peuvent être étalés dans le temps. Cette organisation dépend évidemment du nombre d'élèves accueillis, des personnels présents et des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap ;
- la circulation des élèves dans les bâtiments : les déplacements des élèves sont limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle

à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers) ;

- les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

Les règles de distanciation physique

À l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs. Dans les écoles élémentaires, les collèges, et les lycées, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

À compter du niveau 2 (niveau orange), la distanciation physique est maintenue entre les élèves de groupes différents (groupes de classes ou niveaux). S'agissant des internats, une distanciation est recherchée entre les lits à partir du niveau 1 (niveau vert). À partir du niveau 2 (niveau orange), les chambres sont attribuées, dans la mesure du possible, dans le respect des mesures de limitation du brassage entre groupes de classes ou niveaux.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité territoriale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ate-

liers et autres espaces communs (comme les poignées de porte) est fortement recommandé dans le socle des mesures. À partir du niveau 1, il est réalisé selon les modalités suivantes :

- niveau 1 / niveau vert : désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- niveau 2 / niveau orange : désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- niveau 3 / niveau rouge : désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas.

La restauration scolaire

La restauration scolaire joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves. Le déjeuner à la cantine constitue la garantie d'un repas complet et équilibré quotidien. Il est donc essentiel de maintenir au mieux son fonctionnement, au besoin avec le recours à des adaptations temporaires, tout en garantissant la sécurité des élèves et des agents.

À partir du niveau 1 (niveau vert), les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage.

Les mesures spécifiques aux différents niveaux sont les suivantes :

- niveau 1 / niveau vert : les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves ;
- niveau 2 / niveau orange : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible,

les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré ;

- niveau 3 / niveau rouge : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes.

À compter du niveau 2 (niveau orange), lorsque l'étalement des plages horaires ou l'organisation de plusieurs services ne permettent pas de respecter la limitation du brassage entre groupes d'élèves, d'autres espaces que les locaux habituellement dédiés à la restauration (salles des fêtes, gymnases, etc.) peuvent être exploités. En dernier recours, des repas à emporter peuvent être proposés (si possible en alternant pour les élèves les repas froids, à emporter, et les repas chauds à la cantine en établissant un roulement un jour sur deux).

La formation, l'information et la communication

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, chaque école ou établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs responsables légaux et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

- Le personnel

Le personnel de direction, les directeurs d'école, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

- Les responsables légaux

Ils sont informés clairement (liste non exhaustive à compléter selon

les conditions d'organisation) :

- des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38 °C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas confirmé ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension.

- Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières, dont l'hygiène des mains et le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des enseignements.

Foire aux questions sur www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses/.

Mission anti-grêle

Sept recommandations sont mises en œuvre pour accompagner les agriculteurs touchés par les épisodes de grêle et améliorer la résilience de notre agriculture face aux aléas climatiques avec notamment 40 millions d'euros dédiés au fonds d'urgence.

Au cours des mois de mai et de juin 2022, plusieurs départements ont subi des épisodes de grêles particulièrement intenses, causant des dégâts importants sur de nombreuses exploitations agricoles. Ont alors été immédiatement ouverts plusieurs dispositifs : le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et le report de cotisations sociales. Par ailleurs, la prolongation des prêts garantis par l'État (PGE) jusqu'au 31 décembre prochain a été inscrite dans le PLFR, que le Parlement examine actuellement.

Compte tenu de l'ampleur du phénomène et des dégâts, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a lancé fin juin une mission « flash » du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) afin d'évaluer les dégâts et de répondre au cas par cas aux agriculteurs touchés.

Dans le cadre de cette mission, une trentaine d'exploitations touchées ont été visitées et plus de 300 acteurs ont été interrogés dans 14 départements particulièrement affectés. Il ressort de ces échanges sur le terrain :

- des situations très disparates selon les départements et les exploitations mais un phénomène d'une rare violence ;
- une grande variété de productions touchées avec des pertes pouvant atteindre 100 % ;
- des agriculteurs en situation de détresse, ceci d'autant plus que l'épisode de grêle a pu faire suite à d'autres aléas climatiques et

concerner des exploitations déjà fragiles sur le plan financier.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, sept recommandations directement opérationnelles ont été émises. Elles sont en cours de mise en œuvre ou seront mises en œuvre très prochainement :

- les cellules départementales d'urgence, présidées par les préfets, sont activées afin de consolider le bilan des dégâts et recenser les situations les plus délicates notamment au plan psychologique en vue d'un soutien et d'un déploiement au niveau local des outils existants ;
- l'ensemble des acteurs nationaux sont mobilisés pour accompagner les agriculteurs en difficulté notamment le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, les réseaux bancaires et d'assurance, la Caisse centrale de la MSA, les Chambres d'agriculture et la Coopération agricole et le négoce ;
- les modalités prévues en cas de reconnaissance de force majeure ou de circonstances exceptionnelles seront activées dans le cadre de la politique agricole commune (Pac) et de la réglementation nitrates ;
- le fonds d'urgence mis en œuvre lors du Gel 2022 est élargi et abondé à hauteur de 40 millions d'euros. Ce fonds à la main des préfets a vocation à apporter une réponse rapide aux situations de grande fragilité dans la limite d'un plafond de 5 000 € par exploitation qui pourra être porté au montant estimé nécessaire pour aider les exploitations les plus en difficulté, dans la limite du plafond de minimas ;
- la solidarité nationale auprès des



L'épisode de grêle a pu faire suite à d'autres aléas climatiques et concerner des exploitations déjà fragiles sur le plan financier.

départements touchés sera mise en place pour accompagner la reconstruction des bâtiments agricoles en mobilisant notamment la filière du BTP ;

- un retour sur expérience sera effectué pour s'assurer de l'efficacité des dispositifs de protection contre la grêle, les valoriser et les faire connaître au plus grand nombre ;

- la formation initiale et continue sera développée auprès des agriculteurs pour développer la culture de la gestion du risque en agriculture.

« Ces sept recommandations, issues d'une analyse de terrain, apportent des réponses immédiates et concrètes à la fois pour soutenir les agriculteurs touchés par les épisodes de grêle du printemps mais également pour améliorer la résilience de notre agriculture (...) [Elles] viennent compléter les chantiers structurants initiés par le Gouvernement comme la réforme de l'assurance récolte ou encore le plan France 2030 avec 2,8 milliards d'euros pour accompagner et développer les solutions de demain, notamment pour mieux nous préparer face aux aléas climatiques », a commenté Marc Fesneau.

YVELINES

Un été à Trianon

Cet été, le château de Versailles propose aux visiteurs de découvrir le domaine de Trianon tel qu'ils ne l'ont jamais vu. Le Hameau de la Reine poursuit sa renaissance après les dernières restaurations désormais achevées du boudoir de Marie-Antoinette, de la laiterie de propreté et du grand lac. Le public peut également se promener dans le jardin éphémère sur le thème des animaux au Grand Trianon, contempler la sculpture de L'Abondance dans le Pavillon frais et partir à la recherche des arbres admirables du Domaine.

Achèvement de la restauration du hameau de la Reine

À l'image d'un château dont les salons seraient éclatés et disséminés à travers un paysage bucolique, le Hameau se compose d'une dizaine de « fabriques » d'aspect rustique où Marie-Antoinette trouve un apaisant retour à la nature, en écho aux idées alors prônées par Jean-Jacques Rousseau. Après la maison de la Reine en 2018, trois restaurations permettent de redécouvrir ce village champêtre tel qu'il a été imaginé au XVIII^e siècle.

Élément majeur de la composition paysagère du Hameau, le grand lac a ►



Le Hameau de la Reine poursuit sa renaissance après les dernières restaurations désormais achevées du boudoir de Marie-Antoinette, de la laiterie de propreté et du grand lac.

Château de Versailles

Sommaire

page 19 : Delacroix et la couleur

page 20 : La filière agricole et forestière en Seine-et-Marne

page 22 : Breaking en herbe à Grand Paris Seine & Oise



page 24 : La MDPH de l'Essonne

page 25 : Made in 92

page 27 : Nage ton Canal !

page 29 : SOS Rentrée en Val-de-Marne



► bénéficié d'une restauration complète de ses berges permettant de retrouver le paysage lacustre d'origine, grâce au mécénat de la Fondation Malatier-Jacquet abritée à la Fondation de France. La laiterie de propreté a également retrouvé toute la finesse de son décor intérieur imitant un faux marbre blanc et de son architecture extérieure rustique, grâce au mécénat d'un particulier. Enfin, le boudoir, lieu de réception privilégié pour les rares invités de la Reine, a fait l'objet d'une restauration complète permettant de redonner tout son raffinement à cette fabrique emblématique du Hameau, grâce au mécénat de la Fondation La Marck.

Une nouvelle création végétale sur les parterres du Grand Trianon

Cet été, les visiteurs du Grand Trianon découvriront un jardin éphémère sur le thème des animaux grâce au parrainage de Van Cleef & Arpels. Après le jardin aux inspirations africaines en 2020 et le jardin monochrome vert en 2021, les parterres se peuplent d'un fabuleux bestiaire en écho à l'exposition Les Animaux du Roi.

Les arbres admirables de Trianon

Les visiteurs pourront également découvrir les treize arbres identifiés comme admirables par leur beauté, leur histoire ou encore leur rareté botanique : Séquoia géant, Sophora du Japon pleureur ou encore Chêne pédonculé fastigié. Cette promenade sonore, réalisée grâce au mécénat de la Maison Rémy Martin, est disponible gratuitement sur l'application « Château de Versailles ».

L'abondance exposée au pavillon frais du Petit Trianon

Après le succès de l'exposition Chefs-d'œuvre retrouvés consacrée aux deux sculptures retrouvées à l'Ambassade de l'Angola à Paris par le château de Versailles, la sculpture de L'Abondance commandée par Louis XV, est exposée définitivement au Pavillon frais du Petit Trianon, depuis le 1^{er} juillet 2022.

Les restaurations

Le lac du Hameau de la Reine restauré

Élément majeur de la composition paysagère du Hameau de la Reine, le grand lac a fait l'objet d'une restauration complète : curage des boues, réfection des berges et rétablissement du système hydraulique. Elle a permis de redessiner le tableau pittoresque du Hameau dont le reflet dans le lac constitue le premier plan, tout en favorisant l'équilibre de l'écosystème lacustre.

• Le grand lac

Marie-Antoinette aménage les jardins de Trianon en deux phases distinctes. La première, à partir de 1777, corres-



Le grand lac a fait l'objet d'une restauration complète qui a permis de redessiner le tableau pittoresque du Hameau de la Reine, dont le reflet dans le lac constitue le premier plan.

pond à la création du Jardin anglais. Dans un second temps, en 1783, elle demande à Richard Mique d'étendre le jardin vers le nord en y bâtissant un village champêtre autour d'un nouveau lac.

Alimenté par des cascates et par une source, le grand lac se déverse à la fois dans le bras proche du moulin et dans le bras situé entre le Colombier et la maison de la Reine. Il est empoissonné en 1786 de brochets et de carpes. Quelques

plantes viennent souligner l'écoulement et les ressauts des cascates. Enfin, des massifs arbustifs ponctuent la promenade et quelques arbres accompagnent la composition du Hameau.

Jusqu'à la restauration actuelle, le fonctionnement hydraulique du Hameau se dégradait en raison de l'envasement du lac et des modifications des ouvrages au cours du XX^e siècle. Il en résultait à la fois une lecture du paysage et une biodiversité appauvries.

• La restauration du paysage lacustre

Initiée en 2020, la restauration du lac du Hameau a porté sur le curage des boues accumulées dans ses profondeurs, la

reprise des berges maçonnées selon les contours de la composition initiale de Richard Mique, la consolidation des enrochements au pied de la tour de Marlborough ou encore la restitution du corroi de glaise et des enrochements rustiques du bief du Moulin.

Des interventions sur les ouvrages hydrauliques ont également permis le rétablissement du bon écoulement des eaux. Cette restauration d'ampleur a permis de retrouver le paysage bucolique du Hameau de la Reine et la clarté de ses eaux favorisant le retour d'une biodiversité lacustre amorcée par un rempoissonnement d'espèces variées.

La laiterie de Propreté restaurée

Destinée à la dégustation de laitages au temps de Marie-Antoinette, la laiterie de propreté, située au Hameau, a fait l'objet d'une importante restauration visant à redonner tout son raffinement à cette fabrique du XVIII^e siècle.

• La laiterie de propreté

Composante essentielle du Hameau de la Reine, la laiterie de propreté servait de salle de dégustation des produits laitiers préparés dans la fabrique attenante, la Laiterie de préparation, disparue depuis le début du XIX^e siècle. La laiterie est associée à la tour de Marlborough, sorte de belvédère utilisé comme embarcadère pour les promenades ou la pêche sur le lac. Structuré autour d'une

seule pièce, l'intérieur de la laiterie est peint pour imiter un marbre blanc veiné de gris. Le plafond voûté, décoré de caissons en trompe-l'œil, encadre un rectangle de faux ciel bleu. Tout autour de la salle, des tables d'appui en marbre blanc veiné soutenues par quatorze consoles sculptées servent à présenter la collation et au centre, une table semblable sert à la déguster.

- La restauration

La laiterie de propreté a fait l'objet d'une restauration complète. Les travaux ont porté tant sur la restauration des charpentes, des couvertures de tuiles et de chaumes et des menuiseries que sur les décors peints. À l'extérieur, les allées offrent à nouveau un cheminement possible vers l'embarcadere restitué au pied de la tour de Marlborough.

Le boudoir de la reine restauré

Lieu de réception privilégié pour les rares invités de la Reine, le boudoir a fait l'objet d'une restauration intérieure et extérieure. Les visiteurs peuvent désormais redécouvrir cette fabrique emblématique du Hameau de la Reine selon les dispositions historiques imaginées par Richard Mique.

- Le boudoir de Marie-Antoinette

Le boudoir de la Reine, à proximité immédiate de la maison de la Reine, est la plus petite des dix fabriques du Hameau. Avec son toit de chaume, sa lucarne, son appentis et son vieil escalier de pierre, le boudoir semble tout droit sorti d'une peinture d'Hubert Robert. Marie-Antoinette s'y retirait seule ou en compagnie de quelques proches, dans le salon carré qui compose l'essentiel du lieu, autour d'une cheminée de marbre blanc. Parquet, murs tendus d'étoffe et boiseries participent de l'atmosphère intime et confortable du lieu. Trois fenêtres laissent entrer la lumière, à laquelle répond le miroir enchâssé au-dessus de la cheminée. Depuis le perron, on accède également à un petit cabinet latéral, affecté à la garde-robe de la Reine, et qui complète le bâtiment.

- La restauration

Pour la partie extérieure, la restauration a notamment porté sur la réfection générale de la couverture en chaume et de la sous-toiture en zinc, la révision de la charpente et de l'appentis, l'isolation de combles, et le rétablissement de la pergola de l'escalier. Les décors peints ont également fait l'objet d'interventions afin de retrouver la diversité des effets décoratifs de la fin du XVIII^e siècle. La restauration intérieure a porté, quant à elle, sur plusieurs éléments : lambris, plafond, cheminée, peintures, bronzerie et lustrerie, sols, menuiseries. Enfin, le jardin du boudoir a fait l'objet d'inter-



Le Buffet d'eau est une fontaine monumentale d'inspiration italienne construite par Jules Hardouin-Mansart en 1702, puis modifiée et adaptée selon les directives de Louis XIV.

ventions telles que la plantation d'essences grimpantes et odoriférantes au pied de la pergola et la pose d'une nouvelle clôture en perches de châtaigniers tout autour du jardin.

Restauration du buffet d'eau au Grand Trianon

En janvier 2022, le château de Versailles a lancé un ambitieux chantier au sein des jardins du Grand Trianon : la restauration du Buffet d'eau. Cette

fontaine méconnue, mais spectaculaire grâce à ses multiples effets d'eau va retrouver toute sa magnificence. Les travaux, d'une durée de dix-huit mois, mobilisent de nombreux savoir-faire et vont permettre d'achever la remise en eau des jardins du Grand Trianon.

- Le Buffet d'eau, un ouvrage d'exception

Situé dans les jardins du Grand Trianon, le Buffet d'eau est une fontaine monumentale d'inspiration italienne construite par Jules Hardouin-Mansart en 1702, puis modifiée et adaptée à plusieurs reprises selon les directives de Louis XIV. Dès sa création, de multiples effets d'eau animaient ce bassin édifié en cascade, dont chaque degré forme un effet de nappe, alimentant ensuite la série de vasques de marbre blanc.

Des jets obliques jaillissaient de quatre masques représentant les vents (Borée, Euros, Auster, Zéphyr) et ornant la paroi du degré inférieur. La polychromie des marbres se trouvait alors magnifiée par le scintillement des eaux.

- Une restauration majeure

La restauration du Buffet d'eau constitue un chantier patrimonial majeur pour le château de Versailles. Avant le début de la restauration, la fontaine présentait de nombreuses altérations tant sur les marbres et les différents décors et figures sculptées de plomb, que sur le fonctionnement des effets d'eau. La restauration actuelle porte sur l'ensemble de la composition, sur le rétablissement de la fontainerie et de l'étanchéité, ainsi que sur la requalification des abords du bassin. Le chantier nécessite l'interven-

tion de savoir-faire très spécifiques : marbrerie, fontainerie, soudure ou encore ingénierie hydraulique. Après le rétablissement de la boucle hydraulique des jardins de Trianon, entre 2019 et 2021 grâce au mécénat de la Fondation Bru, ce chantier permettra la renaissance d'une fontaine méconnue, mais monumentale des jardins de Trianon qui retrouveront ainsi une partie de leur magnificence voulue par Louis XIV pour sa résidence de campagne.

Deux sites dédiés à l'événementiel



Le site de Champerret: salles de réunion, amphithéâtres équipés et espaces de restauration constituent un ensemble dédié aux événements d'entreprise.

CCI Event PARIS, service de la CCI Paris Île-de-France dédié à l'événementiel, vous propose d'accueillir l'ensemble de vos événements dans l'un de ses 2 sites parisiens : Friedland ou Champerret.

Friedland Prestige

À proximité des Champs-Élysées, faites de vos événements un moment historique. Comptant parmi les plus élégants hôtels particuliers parisiens du XIX^e siècle, l'hôtel Potocki bénéficie d'une architecture incomparable, conjuguant beauté classique et raffinement Art déco.

Siège de la CCI de région Paris Île-de-France, l'hôtel Potocki fut agrandi et remanié au début des années 1880 par l'architecte Jules Reboul, qui lui donna son aspect néo-classique.

Cet ensemble exceptionnel de salons de réception accueille aujourd'hui de nombreux événements d'envergure (conférences, conventions d'entreprise, défilés de haute couture).

Dessinée par l'architecte Reboul, la monumentale porte d'entrée à claire-voie, aux motifs d'arabesques de feuil-

lage et de fleurs, dits de « rinceaux », ouvre sur un majestueux escalier, composé de huit variétés de marbre.

Occupant l'aile Balzac, la salle des lustres témoigne à la perfection du style Art déco tel qu'orchestré par Jacques-Émile Ruhlmann avec ses lignes épurées et ses sculptures stylisées.

- Superficie : 300 m².
- Capacité : 345 convives en conférence ; 250 en repas assis.

Située dans l'aile Chateaubriand, la salle des cuivres est précédée d'un jardin d'hiver et d'une antichambre au décor de stuc. De style Art déco, elle allie des murs plaqués de marbre rose à un remarquable parquet de marqueterie serti de lames de cuivre.

- Superficie : 250 m².
- Capacité : 345 convives en cocktail.

Havre de paix au cœur de Paris, le jardin de l'hôtel Potocki longe l'ensemble des salons intérieurs. Ainsi baignés de lumière, les espaces s'ouvrent sur cet écrin de verdure. Ce cadre idéal permet d'imaginer et de concevoir des événements conjuguant espaces intérieurs et extérieurs.

- Superficie : 2 500 m².

Champerret Business

Résolument modernes, la construction du bâtiment et ses aménagements ont été confiés en 1989 à Pierre Parat, architecte, notamment de la faculté des lettres et des sciences de Tolbiac et du Palais omnisport de Paris, en collaboration avec Michel Andrault. Salles de réunion, amphithéâtres équipés et espaces de restauration constituent un ensemble dédié à vos événements d'entreprise.

D'une capacité de 350 personnes, l'auditorium Jacques Cœur peut accueillir toute convention, conférence ou forum d'entreprise. Il comprend tous les équipements audiovisuels et mobiliers nécessaires à leur bon déroulement.

Sa scène accueille une tribune ou un plateau TV pour 10 personnes. Micro-cravate, cabine de traduction pré-équipée en deux langues, photographe sont quelques-unes des prestations pouvant compléter ce dispositif.

Profitez d'un moment de détente et de convivialité dans l'un des espaces de restauration. L'espace Tiriel accueille 100 personnes en repas assis et 150 en cocktail, l'espace Europe, 200 personnes en repas assis et 350 en cocktail.

EXPOSITION

Delacroix et la couleur

Du 13 juillet au 31 décembre 2022, le musée national Eugène-Delacroix invite les visiteurs à découvrir un nouvel accrochage à la lumière des couleurs de Delacroix. Des rouges et ocres de l'Orient au bleu de Prusse et au vert de cobalt, en passant par le noir et blanc de la gravure, la palette de Delacroix se décline dans une sélection thématique d'œuvres du peintre, exposées dans son dernier appartement.

Lorsque l'on évoque la couleur dans la peinture, le nom du peintre Eugène Delacroix nous vient spontanément à l'esprit. Se définissant lui-même comme coloriste, le peintre romantique écrit dans son journal : « Ma palette fraîchement arrangée et brillante du contraste des couleurs suffit pour allumer mon enthousiasme ». Pour donner vie à ses œuvres, Eugène Delacroix mélange couleurs et techniques dans un tourbillon de créativité.

La présentation des collections du musée Delacroix sur la thématique « Delacroix et la couleur » propose dans un premier temps une invitation à voyager au cœur des couleurs chatoyantes d'un Orient aux contours géographiques mal définis. L'Orient de Delacroix s'inspire des récits et créations de ses contemporains et plonge le visiteur dans des représentations aux mille couleurs rêvées et fantasmées. En 1832, Delacroix visite le Maroc et l'Algérie, et en rapporte objets - comme

les faïences de Fès qui sont exposées en regard des tableaux -, vêtements et croquis qui seront pour le peintre une nouvelle source d'inspiration.

Après les couleurs rayonnantes de l'Orient, « Delacroix et la couleur » propose, dans un second temps, un passage contrasté par le noir et le blanc sublimé

Point d'orgue de la visite, l'atelier de Delacroix met à l'honneur la palette du peintre à travers une sélection d'œuvres réunies pour un hommage à la couleur et à ses multiples nuances. Les toiles du peintre vibrent grâce à des teintes juxtaposées, en camaïeux ou posées par petites touches vives... Les œuvres du

peintre font ainsi rayonner son dernier lieu de création d'un tourbillon de couleurs.

La visite se termine par la découverte du magnifique jardin d'Eugène Delacroix. Véritable palette vivante, cet écrin de nature offre un moment de calme au cœur de Paris.

La nouvelle présentation des collections du musée Delacroix s'accompagne également d'ateliers, de visites guidées et d'événements, tels que des visites théâtralisées, des ateliers artistiques et des promenades dans le quartier Saint-Germain-des-Prés.

Le musée consacre, durant cette période colorée, une de ses salles à l'art contemporain. Tout au long de l'été, une carte blanche est offerte aux étudiants des Beaux-Arts de Paris pour recréer, selon leur vision,

la chambre d'Eugène Delacroix. L'automne est consacré au festival Photo-Saint-Germain : l'artiste Antoine Henault y est convié à faire vibrer couleurs et photographie dans une présentation d'une sélection de clichés choisie en regard de l'œuvre de Delacroix.

Rens. sur www.musee-delacroix.fr/.



RMN - Grand Palais (Musée du Louvre) / Gérard Blot

Eugène Delacroix, Homme posant en costume oriental. Avant 1828. Huile sur toile.

par Delacroix à travers la technique de la gravure. L'artiste pratique la gravure comme mode de création et de diffusion de son œuvre à une époque où les peintres étaient rarement graveurs. Dans ses lithographies, il fait se mêler noir et blanc à travers un ensemble de traits nerveux, de hachures et de points donnant vie aux œuvres.

DÉPARTEMENT

La filière agricole et forestière

Le Département de Seine-et-Marne est particulièrement attentif aux activités agricoles et forestières de son territoire. Ces deux filières participent effectivement à son identité, son attractivité et son dynamisme.

La filière agricole

La Seine-et-Marne est le premier département agricole d'Île-de-France : 60 % de son territoire est dédié à l'agriculture. Ainsi, l'agriculture seine-et-marnaise représente un atout économique fort et l'un des fondements de l'identité rurale du Département.

Malgré son dynamisme et sa capacité d'innovation, elle est pourtant fragilisée avec plus de 1 400 emplois perdus en 10 ans. Quant à certains secteurs comme l'élevage, ils apparaissent menacés.

Dans un tel contexte, les priorités du Département sont les suivantes : soutenir les agriculteurs au quotidien, les accompagner dans les changements auxquels ils doivent faire face, tant par la modernisation de leurs équipements que dans le respect des réglementations environnementales, encourager l'innovation et aider au développement des filières de proximité.

• En chiffres

- 3 produits agricoles AOP : le Brie de Melun, le Brie de Meaux et le Champagne ;
- 2 900 entreprises agricoles implantées en Seine-et-Marne ;
- 5 700 actifs dans la filière agricole seine-et-marnaise (chefs d'exploitation agricole, salariés...);
- 336 000 hectares de surfaces agricoles utiles en 2019.

La filière forestière

En Seine-et-Marne, la forêt représente plus qu'un seul lieu de loisirs : un espace naturel où s'épanouissent une flore et une faune très riches ; ainsi qu'un lieu d'exploitation économique des ressources de la forêt. Le tout dans une exigence d'équilibres durables et de lutte contre le réchauffement climatique. Autant de raisons qui incitent le Département à déployer une politique autour de quatre axes stratégiques :

- la mobilisation des acteurs et des savoir-faire de la filière bois pour soutenir une gestion durable de la ressource et satisfaire la demande sociétale en produits bois ;

- la préservation des espaces et des écosystèmes forestiers ;

- la valorisation d'un accueil du public en forêt à faible impact environnemental ; la promotion de démarches de gouvernance exemplaires.

Ont ainsi été réaménagés 9 carrefours dangereux, 12 km de routes transformées en 2x1 voies, 20 km limités à 70 km/h. Résultat : la division par trois du taux de mortalité sur ce massif historiquement accidentogène.

Une démarche partenariale

Le Département travaille en partenariat avec plusieurs organismes professionnels experts dans leur domaine pour soutenir

Festival de la Terre

Dimanche 4 septembre, des agricultrices et agriculteurs seine-et-marnais vous donnent rendez-vous au Festival de la Terre à Maisoncelles-en-Gâtinais pour parler de leur métier et partager un moment de convivialité. De nombreuses animations pour petits et grands n'attendent que vous ! Depuis plus de 30 ans, des agricultrices et agriculteurs seine-et-marnais participent au festival de la Terre pour communiquer sur leur métier, promouvoir le monde agricole et partager un moment de convivialité avec le public. Plus de 80 exposants seront au rendez-vous ! Le Département de Seine-et-Marne est partenaire de cet événement aux côtés notamment du syndicat des Jeunes Agriculteurs de Seine-et-Marne, de la Région Île-de-France et de la Chambre d'agriculture de la région Île-de-France. Au programme : messe à 10h30, « mois batt cross », marché du terroir, baptêmes de tracteur, baptêmes de quad et hélicoptère, mini-ferme, chiens de berger.



L'agriculture seine-et-marnaise représente un atout économique fort et l'un des fondements de l'identité rurale du Département.

et accompagner au quotidien les exploitants agricoles et forestiers :

- la chambre d'agriculture de région Île-de-France pour le conseil et l'accompagnement des exploitations ;
- l'office national des forêts (ONF) pour l'accompagnement à la gestion sylvicole et l'organisation de l'accueil du public en forêt domaniale ;
- la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) pour le maillage d'un véritable réseau d'agriculteurs et pour engager des actions de formation pour les exploitants ;

- Jeunes Agriculteurs de Seine-et-Marne (JA) pour l'installation de nouvelles générations d'exploitants et en appui du Festival de la terre organisé chaque année ;

- l'association Abiosol, regroupant le réseau francilien des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap), l'association régionale Terre de lien et la société coopérative d'intérêt collectif Les champs des possibles, qui œuvre comme une pépinière d'entreprises agricoles ;

- le groupement des agriculteurs biologiques (GAB) d'Île-de-France pour le développement des conversions et des installations en agriculture biologique, et l'accompagnement de projets de filières ;

- la fédération régionale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) pour le développement de projets collectifs en mécanisation agricole ;

- l'association des éleveurs producteurs de lait de Seine-et-Marne (AEPL) pour la défense de l'élevage bovin laitier et ses filières, notamment en appellation d'origine protégée (AOP) telle que le Brie de Meaux et le Brie de Melun ;

- le service de remplacement de Seine-et-Marne (SR) pour son offre de remplacement des exploitants retenus éloignés de la ferme pour diverses raisons (maladie, formation...).

Source : CD 77

ROISSY PAYS DE FRANCE

Petite enfance



Roissy Pays de France

Un changement qui apporte son lot de nouveautés au profit des usagers.

L'agglomération Roissy Pays de France propose le 10 septembre prochain à l'Atalante de Mitry-Mory (1, rue Jean Vigo) une journée dédiée à la petite enfance. De 10h du matin à 5h de l'après-midi, ce lieu sera entièrement consacré aux familles (parents et futurs parents) qui pourront échanger avec des professionnels de la petite enfance sur leurs métiers et partager ainsi leurs expériences, obtenir des conseils qui pourront se révéler précieux en cette rentrée : solution d'accueil, soutien ou accompagnement au quotidien, aides municipales...

Des ateliers et animations seront également proposés « pour apprendre tout en s'amusant » : espaces de jeux, animaux de la ferme, tapis à histoires, bouteilles sensorielles, circuit de transvasement, motricité, gestes de 1er secours autour des risques au domicile (Croix-Rouge française) et animation à inspiration Snoezelen. Dans son « espace parentalité », la Protection maternelle et infantile (PMI), lieu de consultation pour les femmes enceintes, jeunes mamans et parents d'enfant de 0 à 6 ans, renseignera sur ses missions et sur la planification familiale. Elle proposera également un atelier sur la prévention des écrans, animé par une éducatrice de

jeunes enfants et des infirmières puéricultrices. Des travailleurs sociaux et un référent technique de la Caisse d'allocations familiales répondront également aux questions des familles. Ateliers prévus : « Parent solo, je m'organise ! Comment alléger ma charge mentale ? », de 11h à 12h et de 16h à 17h, ou encore « Gardes d'enfants à domicile »...

De 14h à 15h30, la conférence « Une diététique des écrans pour les – 3 ans » traitera des solutions pour apprivoiser les écrans à tout âge et favoriser le développement des enfants. Cette rencontre sera animée par Annick Joncour, psychologue clinicienne, thérapeute enfant/adolescent et psychanalyste. Cette spécialiste de l'enfance est également membre de l'association 3-6-9-12, qui travaille autour du développement numérique durable et apprend aux petits à mieux le gérer. Le but est d'apprendre à introduire l'écran chez le petit sans risque pour sa santé... et peut-être aussi aux parents à mieux réguler leur propre consommation. Les inscriptions se feront sur place (limitées à 50 personnes).

Rens. à secretariat.petite-enfance@roissy-paysdefrance.fr.

Breaking en herbe

Du 25 au 26 août 2022, de 13h à 18h à la base de loisirs Val-de-Seine (entre Les Mureaux et Verneuil), plusieurs centaines de personnes (les familles et les jeunes) pourront gratuitement découvrir et pratiquer le breaking, encadrés par des experts. Des séances ludiques et conviviales, qui permettront également de sensibiliser le public à d'autres disciplines de la culture hip-hop tels que le DJ'ing ou encore le graffiti.

En préfiguration des Jeux olympiques Paris 2024

Le projet Breaking en herbe, imaginé et animé par l'association VNR. Association, dirigée par Pascal Blaise Ondzie (figure emblématique du breakdance et référent Île-de-France au sein de la commission nationale de la Fédération française de Danse), s'inscrit dans la continuité des actions développées depuis 2019 par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O), via le Centre de la danse P. Doussaint, et la Ville des Mureaux. Accueil de l'équipe de France de brea-

king, organisation des qualifications régionales du championnat de France et de Battles, EAC breaking... Autant d'initiatives qui concourent à promouvoir la pratique de cette future discipline olympique, en particulier auprès des jeunes et pour ancrer le hip-hop au cœur de l'ADN culturel de ce territoire.

Une configuration et une ambiance festive aux sources du hip-hop...

2 platines, 1 table de mixage, des enceintes, du gros son, un parquet lino posé au sol et c'est parti ! Le format de Breaking en herbe s'inspire des premières « block parties ». Celles-ci ont vu le jour au milieu des années 1970, à New York et donné naissance à une culture issue de la rue : le hip-hop. Avec pour slogan « Peace, Unity Love and Havin fun » (paix, unité, amour et amusement) autour du DJ, du maître de cérémonie (le Mc, en l'occurrence pour Breaking en Herbe : Mc Lion Scott, frère de Joey Starr du groupe NTM), des graffeurs et des danseurs (b.boys et b.girls) qui pratiquent le

breaking/breakdance. Sortis de la rue, on les retrouve quarante ans plus tard aux JO Paris 2024 !

Une action partenariale

Le projet Breaking en herbe est itinérant. Il fait escale sur toutes les îles de Loisirs franciliennes. Il est soutenu par le Conseil Régional d'Île-de-France et la Fédération française de danse (en charge du breaking pour les JO Paris 2024), en collaboration avec la base de loisirs Val-de-Seine de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et de la Ville des Mureaux.

Grand Paris Seine & Oise, une collectivité issue de la fusion de 6 intercommunalités du nord des Yvelines, a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. Elle s'étend sur une superficie de 500 km² et réunit plus de 405 000 habitants répartis dans 73 communes. À ce titre, elle se positionne comme la plus grande communauté urbaine de France, une envergure qui lui permet de se placer au 13^e rang des Établissements publics de coopération intercommunale au plan national.



Familles et jeunes pourront gratuitement découvrir et pratiquer le breaking, encadrés par des experts.

Le projet

Le projet Breaking en herbe est imaginé et animé par l'association VNR dirigée par Pascal Blaise, figure légendaire du breakdance au sein de son crew Aktuel Force et référent IDF Breaking au sein de la commission nationale de la FFD). Il permet à tous les publics, les jeunes en particulier, de pouvoir découvrir et pratiquer gratuitement différentes disciplines issues de la culture hip-hop (breakdance, DJ'ing, graffiti...) encadrés par des experts de ces différentes pratiques.

GRAND PARIS SUD

S'implanter sur le territoire

Les tendances du marché de l'immobilier d'entreprise confirment que Grand Paris Sud séduit encore et toujours. C'est une excellente nouvelle qui témoigne une fois encore des atouts de l'Agglo pour les acteurs économiques en recherche de locaux, d'entrepôts ou de terrains bien situés dans un écosystème des plus performants. Si vous aussi, vous souhaitez vous implanter sur le territoire, Grand Paris Sud vous accompagne au quotidien, ainsi que vos collaborateurs, pour répondre à toutes vos questions.

Les équipes de l'Agglo proposent :

- un accompagnement des projets immobiliers : de la définition du cahier des charges à l'identification des biens et/ou du foncier, les services de l'Agglo assurent la coordination avec tous les acteurs de l'implantation pour garantir un parcours résidentiel complet ;
- un accompagnement au développement : mise en relation et accompagnement à la recherche de partenaires publics et privés, accompagnement à la recherche de solutions de financement, animation et développement des réseaux d'entreprises ;

- une animation du tissu économique avec des actions collectives (conventions d'affaires, matinées d'accueil)... ;
- le recrutement des meilleurs talents : sessions de recrutement personnalisées, mise en place de centres de formation dédiés (dont des plateaux techniques) ;
- des services aux salariés : présentation de l'offre locale de logements et des dispositifs d'accompagnement spécifiques, mobilisation de partenaires immobiliers pour un accompagnement individuel et/ou collectif, panoramas de notre grande offre culturelle et sportive locale...

Les atouts du territoire

- 1/3 du foncier industriel disponible en Île-de-France se situe sur le territoire de Grand Paris Sud ;
- une offre immobilière et foncière unique pour les projets industriels : les offres industrielles clés en main ;
- des travailleurs qualifiés ;
- des filières d'excellence ;
- des projets structurants : développement des infrastructures, notamment dans le domaine des transports, avec le tram T12, relié au Grand Paris

Express, les Tzen 2 et Tzen 4, le développement du centre-ville d'Évry-Courcouronnes et du Carré Sénart...

Plus d'infos au Pôle immobilier, implantation, prospection de Grand Paris Sud : dev-eco@grandparissud.fr ou 01 64 13 17 50.

Pôle économique majeur de la région francilienne, Grand Paris Sud, une agglomération au sud de l'Île-de-France qui regroupe 23 communes sur deux départements, l'Essonne et la Seine-et-Marne, accueille plus de 21 000 entreprises, de nombreux sièges sociaux de grands groupes (Safran, Ariespace, Truffaut...), des industries de pointe (high-tech, écoactivités, recherche médicale...), et 5 centres commerciaux régionaux. Le dynamisme économique du territoire se traduit par un taux d'emploi proche de l'équilibre.

Le mot

« L'Épa Sénart travaille, depuis plusieurs années déjà, avec les élus de l'agglomération Grand Paris Sud, à la diversification du tissu économique, autour d'un positionnement désormais reconnu à l'échelle régionale : celui de la production industrielle. Le rôle de l'Épa dépasse de loin le simple fait d'aménager et de commercialiser des terrains. Nous impulsions des initiatives innovantes et nous structurons des écosystèmes fonctionnant en synergie. Cela passe par la thématisation des implantations et par le développement d'infrastructures adaptées. »

Jérôme Forneris, directeur du Développement économique et de l'attractivité à l'Épa Sénart.



1/3 du foncier industriel disponible en Île-de-France se situe sur le territoire de Grand Paris Sud.

DÉPARTEMENT

La MDPHE

La Maison départementale des Personnes handicapées de l'Essonne (MDPHE) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches.

Un lieu unique d'accueil et d'accompagnement

Elle associe différents acteurs : Conseil départemental, les services de l'État, les organismes de protection sociale (Caf, Caisse d'Allocations Maladie), des associations représentatives des personnes en situation de handicap. Elle est animée par le Conseil départemental.

Elle s'adresse à l'ensemble des personnes en situation de handicap, quels que soient leur âge et leur situation. Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels médico-sociaux (médecins, infirmiers, assistantes sociales, ergothérapeutes, psychologues, etc.) pour évaluer les besoins de la personne sur la base du projet de vie et proposer un plan personnalisé de compensa-

tion du handicap intégrant des dimensions telles que le parcours professionnel.

Orientation et attribution des aides et prestations

La MDPHE accompagne et instruit les demandes des usagers qui sont ensuite soumises à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). C'est cette commission qui décide ou donne son avis sur l'orientation des personnes handicapées (enfant ou adulte) et l'attribution de l'ensemble des aides et prestations et notamment la Prestation de compensation du handicap (PCH) versée par le Conseil départemental.

Elle organise également des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux et désigne un référent pour l'insertion professionnelle des adultes handicapés.

La MDPHE est compétente pour toute demande d'aide, de prestation ou d'information concernant :

- la carte mobilité inclusion mention invalidité, priorité et stationnement ;
 - l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de ses compléments ;
 - l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources ;
 - la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
 - la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
 - l'orientation professionnelle ;
 - l'orientation des adultes ou des jeunes vers des services ou établissements médico-sociaux ;
 - l'orientation des jeunes vers les classes spécialisées ;
 - les demandes d'auxiliaire de vie scolaire, d'aménagement de temps scolaire, ou de matériel pédagogique adapté ;
 - les transports scolaires adaptés : première demande ou renouvellement de transport scolaire pour les étudiants ;
 - les plans d'accompagnement global.
- La MDPHE tient par ailleurs à rappeler qu'elle n'est pas compétente pour :
- la mise en œuvre des décisions de la CDPAH ;
 - elle ne recherche pas un établissement ou un service médico-social ;
 - elle ne verse aucune prestation (AEEH, AAH, PCH...) ;
 - elle ne cherche aucun emploi ;
 - elle ne recrute et ne met à disposition aucune aide matérielle ou humaine (AVS, MPA...) ;
 - elle n'accompagne pas physiquement les personnes handicapées vers les structures ;
 - elle ne met pas en œuvre les transports scolaires.



La Maison départementale des Personnes handicapées de l'Essonne informe, oriente et accompagne les personnes handicapées et leurs proches.

Maison départementale des personnes handicapées, 93 rue Henri Rochefort à Évry-Courcouronnes. Rens. 01 60 76 11 00.

ENTREPRISES

Made in 92

Rendez-vous incontournable de la scène entrepreneuriale des Hauts-de-Seine, le concours Made in 92 vise à promouvoir l'esprit d'entreprendre et mettre en valeur la réussite des entreprises à travers la remise de prix. Véritable tremplin pour les jeunes entreprises, ce concours s'adresse à tous les étudiants-entrepreneurs et entrepreneurs ayant fondé leur startup il y a moins de huit ans et domiciliés dans le département des Hauts-de-Seine. Le concours Made in 92 a pour ambition de promouvoir et d'encourager l'entrepreneuriat départemental en mettant en avant les plus belles pépites des Hauts-de-Seine qui contribuent fortement à l'attractivité du département. Cette année, le thème du concours porte sur « Entreprendre, c'est mon sport ! »

Les prix

Le concours Made In 92 comprend 10 dotations financières distribuées selon les catégories suivantes :

- Prix Made in 92 récompense l'entreprise la plus performante, la plus innovante et la plus résiliente de l'année suite à la crise de la Covid-19. Le lauréat représentera pendant 1 an le département des Hauts-de-Seine sur la scène entrepreneuriale.
- Prix de l'internaute récompense l'entreprise qui aura reçu le plus grand nombre de votes électroniques.
- Prix Création récompense l'entreprise de moins de 2 ans qui a validé sa proposition de valeur, son segment de marché et son go to market.
- Prix Croissance réussie récompense l'entreprise de 2 à 7 ans révolus, présentant un développement matérialisé par une évolution de chiffre d'affaires, des marges d'exploitation nette positives et en croissance, des créations d'emplois conséquentes et un modèle économique éprouvé, pérenne et durable.

- Prix Sport et Santé récompense l'entreprise qui valorise l'innovation dans la filière sportive, les produits ou services liés au sport et au bien-être.

- Prix Économie positive et solidaire récompense l'entreprise qui crée un projet impactant son écosystème.

- Prix Culture et Tourisme récompense l'entreprise qui a réussi à rebondir après la crise sanitaire et à la reprise du tourisme.

- Prix Mobilités et Innovation récompense l'entreprise qui va favoriser la transition et faire préférer aux utilisateurs des mobilités durables.

- Prix Meilleur projet étudiant-entrepreneur récompense le projet entrepreneurial étudiant le plus prometteur et le plus original. Les étudiants devront être accompagnés par une structure pour la mise en place de leur projet (structure d'accompagnement, incubateurs, etc.).

- Prix du Public récompense l'entreprise qui par son pitch aura réuni le plus de votes du public lors de la Grande Soirée finale.

Grande soirée finale

Bientôt la ligne d'arrivée pour les 18 fina-

listes ! Pour découvrir les lauréats de cette 7^e édition, rendez-vous à la grande soirée finale le mercredi 14 septembre 2022 à 18h30, au théâtre Jean Vilar, 16 Place Stalingrad, à Suresnes. Lors de cette grande soirée finale, 10 prix seront attribués par un jury d'experts, assortis de dotations financières. Les participants pourront s'inspirer des parcours des finalistes, qui défendront leur projet sous forme de pitch devant l'ensemble du public qui décernera lui aussi un lauréat pour le Prix du Public.

Les finalistes par catégorie

- Catégorie Création : Fullsoon, Lilote et Meeko.
- Catégorie Croissance réussie : Excelsior, WM Signature, Grade Up.
- Catégorie Mobilité et Innovation : Maplab, Bib Batteries et Smarteo.
- Catégorie Culture et tourisme : Loc'Hall, Sharit and Stream.
- Catégorie Sport et Santé : Corpore Sano Academy, Appétoque, FizYou.
- Catégorie Économie positive et solidaire : SoMalté, Komposite.
- Catégorie Étudiant-entrepreneur : Pemlab, Pineapplepay.



Promouvoir et encourager l'entrepreneuriat départemental en mettant en avant les plus belles pépites des Hauts-de-Seine qui contribuent fortement à l'attractivité du département.

TERRITOIRE

« Quartier d'avenir Hauts-de-Seine »

Retour sur « Quartier d'avenir Hauts-de-Seine » en faveur du renouvellement urbain et de la requalification des quartiers. L'objectif de ce dispositif : conduire une action forte de lutte globale contre les déséquilibres territoriaux et améliorer les conditions de vie des alto-séquanais. Présentation de ce dispositif et de l'intervention du Département sur le paysage urbain.

Le Département, acteur historique du renouvellement urbain

Le Département des Hauts-de-Seine a, depuis de nombreuses années, investi en faveur du renouvellement urbain et de la requalification des quartiers. Dès 1992 a été mis en place un « plan départemental de lutte contre la ségrégation urbaine et sociale » (Pacte 92), démarche qui consistait à avoir une intervention globale combinant transformation urbaine et actions d'insertion dans les quartiers en difficulté. Depuis cette initiative novatrice, le Département a toujours maintenu son intervention en faveur des quartiers en difficulté avec l'objectif d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

À ce jour, certains quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) présentant des dysfonctionnements socio-urbains particulièrement forts ont prioritairement été identifiés par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru) pour bénéficier du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Dans le prolongement de ses politiques passées, le Département a vocation à accompagner ces projets très importants.

Par ailleurs, les choix de l'Anru, motivés par le critère unique de pauvreté sur une base géographique restreinte et par une appréciation d'opportunité, ne permettent qu'une prise en compte partielle des enjeux du renouvellement urbain et de la

requalification des quartiers dans le Département. En effet, cette approche est restrictive car elle exclut un certain nombre de quartiers alto-séquanais ou de secteurs rencontrant des difficultés et devant également faire l'objet d'un projet de transformation.

Quartier d'avenir : apporter une mixité sociale et fonctionnelle

Ce nouveau dispositif traduit l'ambition du Département de mener une action forte de lutte globale contre les déséquilibres territoriaux sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine, tant dans les quartiers éligibles aux interventions de l'Anru que dans ceux non retenus, mais présentant également par ailleurs des dysfonctionnements importants. Les projets amenés à être soutenus dans ce cadre doivent permettre d'introduire une réelle mixité sociale et fonctionnelle au sein des quartiers concernés.

Cet objectif passe par une diversification du parc de logements, avec l'implantation de logements libres, la réalisation d'opération d'accession sociale à la propriété, le développement du parc de logements intermédiaires, ou encore le rééquilibrage du parc social notamment par une évolution de la répartition PLAI – PLUS – PLS, et des niveaux de loyer.

La mixité fonctionnelle est quant à elle favorisée avec l'introduction ou la remise à niveau d'équipements publics, et le développement du tissu commercial, ou la mise en place de conditions permettant d'assurer son maintien.

Cette intervention vise aussi bien les quartiers prioritaires de la politique de la ville retenue par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), que tout autre quartier présentant des dysfonctionnements socio-urbains importants.

Quels sont les quartiers éligibles à ce dispositif

• Les quartiers concernés sont les quartiers retenus au titre du Nouveau Programme de Renouvellement urbain ainsi que les secteurs limitrophes à ces quartiers au sens de la notion de « quartier vécu ».

– Asnières-sur-Seine : Sud des Hauts-d'Asnières

– Châtenay-Malabry : Cité jardin (la Butte-rouge)

– Colombes : Le Petit Colombes

– Clichy : Bac d'Asnières-Beaumont

– Gennevilliers : Les Agnettes

– Nanterre : Le Parc sud

– Nanterre : Cité des potagers

– Nanterre : Le Chemin de l'Île

– Bagneux : Cité des musiciens (Pierre plate)

– Villeneuve-la-Garenne : Aire 2029

• Les projets situés hors NPNRU sont éligibles s'ils répondent aux critères cumulatifs suivants :

– s'inscrire dans les axes prioritaires définis par le Département, à savoir la transition énergétique, l'inclusion sociale, l'accessibilité, la mixité sociale, la diversification fonctionnelle ;

– se situer dans un quartier alto-séquanais composé majoritairement de logements dégradés ;

– être d'un niveau d'ambition et d'une ampleur suffisamment forts pour contribuer réellement à la requalification du quartier (existence d'un projet global de transformation du quartier, opération isolée dont la réhabilitation a un impact structurant sur le quartier, intervention sur un nombre important de logements...). Un nombre minimum de 250 logements réhabilités, démolis / reconstruits, résidentialisés ou relevant d'une construction neuve est fixé à titre indicatif.

PANTIN

Nage ton Canal!

Le samedi 27 août 2022 de 12h à 18h, la FSGT93 organise 5 courses de 250 à 3 000 mètres et autres distances en nage libre « Nage ton Canal ! » dans le canal de l'Ourcq au niveau de la place de la Pointe (3 place Cécile Brunschvicg à Pantin) :

- course de bouées à 14 h 15 ;
- départs des nages des 250 m et 500 m et 1 500 m à 16h ;
- départs des 3 000 m et 5 000 m ;
- remise des récompenses à partir de 17h45.

L'inscription est de 10 € et est ouverte à tout nageur à partir de 12 ans licencié ou non licencié, présentant un certificat médical. Les temps seront mesurés à l'aide d'un chronomètre électronique à puces (précision maximum de mesure du temps). L'eau du canal sera testée

avant la course sur le plan sanitaire (analyse bactériologique) par un laboratoire dûment habilité. Présence de maîtres nageurs, sur les berges et sur des canoës.

Les nageurs retireront leurs kits de participation sur place à 12h (horaire à confirmer) au stand d'accueil. Ils peuvent payer directement sur Internet ou sur place le jour même (par chèque à l'ordre de la FSGT93 ou en espèces). Copie de la licence et/ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique obligatoire.

Des animations sportives gratuites et jeux seront proposés sur la place de la Pointe à Pantin. Une nouvelle animation est proposée en 2022 pour les familles : l'initiation au savoir-nager et water-polo pour les enfants de 15h à

16h, encadrée par des maîtres nageurs sauveteurs et bénévoles. Plus d'info sur le site de la FSGT.

Pensez aussi à la course Sine Qua Non qui se tient à Pantin en octobre. C'est une course mixte dont les bénéfices sont versés à des associations de lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes. Participez au choix au 10 km chronométré ou au 6 km chrono ou libre. Le dossard est à réserver (22 € pour toutes les courses). Le départ de la Sine Qua Non Run se fait à 16h sur la Place Stalingrad et l'arrivée à Pantin pour le 6 km et Bobigny pour le 10 km. Un After run festif est proposé à la Rotonde. Des entraînements collectifs sont proposés toute l'année.

D'autres courses sont proposées dans le canal de l'Ourcq et au Bassin de La Villette, comme le Garmin Triathlon, l'Open Swin Stars ou encore la Run&Fun, épreuve de vélo et course.



Le canal de l'Ourcq va de Mareuil-sur-Ourcq au bassin de La Villette. Construit au XIX^e siècle pour alimenter Paris en eau potable, son visage ne cessera de changer. Traversant le département de Seine-Saint-Denis, il en dévoile toutes les facettes. De la campagne à la ville, de l'industrie au loisir, le canal de l'Ourcq reflète les transformations de la banlieue de Paris. La meilleure façon de découvrir l'Ourcq est d'y naviguer. Plusieurs moyens sont à votre disposition pour explorer le canal en bateau : faire une croisière, louer un bateau sans permis, ou encore emprunter une navette de l'Été du canal. Des croisières pour groupes sur le canal de l'Ourcq sont proposées toute l'année. Certaines permettent de naviguer sur les autres canaux parisiens.

Revaloriser les métiers, recruter plus et mieux, fidéliser et mieux soutenir les professionnels.

Un nouveau pont

Le Département de la Seine-Saint-Denis réalise un nouveau pont de 138 m de long, qui reliera le nouvel écoquartier fluvial de l'Île Saint-Denis et le futur quartier Universeine de Saint-Denis et qui offrira un accès direct depuis L'Île-Saint-Denis vers la future gare Pleyel du grand Paris (M13, M14, M15, M16, M17). Il sera réservé aux transports collectifs et aux modes actifs (vélos et marche) et inaccessible aux voitures. Le maître d'œuvre Artélia / Lavigne & Chéron / Philippon-Kalt a été désigné pour réaliser cette infrastructure.

Ce projet s'inscrit également dans une réflexion plus large de réaménagement du secteur, accélérée par l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. En effet, les communes de Saint-Ouen, Saint-Denis et de L'Île-Saint-Denis ont été choisies pour accueillir le futur village des athlètes, dont les deux parties seront reliées par ce futur pont.

L'objectif de ce projet est de favoriser l'utilisation des modes de déplacement doux et collectifs et de permettre l'accès du public aux berges, y compris aux personnes à mobilité réduite. Les berges de Seine et le quai Chatelier (RD1Bis) feront l'objet d'un traitement paysager et d'aménagements particuliers pour recréer des lieux de vie autour de la Seine et transformer le cadre de vie des habitants.

Réservé donc aux bus, cycles et piétons, il constituera à terme un nouveau maillon essentiel dans la liaison entre L'Île-Saint-Denis et le futur quartier Pleyel de Saint-Denis, dont la nouvelle gare Saint-Denis Pleyel qui connectera L'Île-Saint-Denis à Paris en quelques minutes via le Grand Paris Express. D'un point de vue architectural, sa

structure en acier et béton lui permet de proposer une surface très fine, conçue comme un véritable lieu de vie enjambant la Seine et reliant deux places piétonnes qui structureront l'espace public des futurs quartiers. Grâce à son belvédère et à son escalier large de près de 4 m, il offrira une vue dégagée sur la Seine et un accès direct à la berge réaménagée du quai de Saint-Ouen à Saint-Denis.

Le coût global de l'opération est estimé à 22,1 millions d'euros HT dont 16,66 M€ de travaux. Ce projet est financé dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques. Livraison en juillet 2023.

Cet été...

Sur le site de montage de l'aire de Gennevilliers, les livraisons des éléments de poutres-caissons se succèdent et Eiffage Métal assemble et soude la charpente métallique qui constituera l'ossature du pont. Une fois achevé, l'ouvrage sera acheminé par barge sur la Seine et mis en place sur les appuis définitifs destinés à supporter le poids du tablier.

Dans le même temps côté Saint-Denis, les travaux de réalisation de la culée principale avancent significativement avec le bétonnage la semaine dernière, d'un plot de presque 500 m³ de béton pour la réalisation de la dalle de cet appui principal du pont. Le groupe Eiffage Génie civil (mandataire), composé d'Eiffage fondations, Aevia, Eiffage Métal, ETMF, et Capocci œuvrent aussi à la réalisation côté Seine, des « boutons de liaison », éléments structurels reliant les appuis du pont passant sous la RD1 maintenue en activité dans les 2 sens de circulation ! Pour permettre une intervention en

toute sécurité et tenir compte de la présence de réseaux, ces travaux sont réalisés en 2 temps par demi-chaussée : la phase 1 est enfin terminée suite à la réalisation de la moitié des butons phase 1 sous dévoiement de la RD1. Cette zone désormais remblayée va pouvoir accueillir la RD1 à nouveau déviée pour entamer le terrassement et la mise en œuvre de l'autre moitié des butons phase 2.

La construction de ce nouveau pont et de l'écoquartier fluvial s'accompagne d'un réaménagement global du quai et des berges pour permettre un meilleur partage de l'espace public. Le quai du Châtelier sera ainsi intégralement réaménagé sur 1 km entre le pont de Saint-Ouen, au sud de L'Île-Saint-Denis et l'ouvrage de l'autoroute A86. Il offrira une nouvelle piste cyclable sécurisée, bidirectionnelle sur l'essentiel du linéaire. La berge sera également réaménagée autour et sous le futur ouvrage afin d'ouvrir le quai sur la Seine et inviter à la promenade et aux loisirs au plus près de l'eau grâce à des îlots de verdure, un belvédère ou encore un ponton aménagé à l'aplomb de la Seine. L'accessibilité de tous les publics sera assurée (accès Personne à Mobilité réduite).

Le futur ouvrage aura également la particularité d'être un des très rares ponts végétalisés en milieu urbain.

Insertion et emploi

Le projet se veut également exemplaire en termes d'emploi avec plus de 40 000 heures de travail réservées notamment aux personnes éloignées de l'emploi, aux travailleurs handicapés, aux personnes issus des quartiers Politique de la Ville ou aux seniors et jeunes en recherche d'emploi.

SCOLARITÉ

SOS Rentrée

Le Conseil départemental du Val-de-Marne anime et met en œuvre le dispositif SOS Rentrée afin d'accompagner les jeunes val-de-marnais rencontrant des difficultés d'affectations dans le cadre de leurs inscriptions à la rentrée scolaire. Pour la rentrée 2022-2023, 23 jeunes sont d'ores et déjà aidés par les équipes départementales, en lien avec 29 villes partenaires*, les services de l'Éducation nationale et l'ensemble de la communauté éducative.

À chaque rentrée scolaire, en moyenne 500 collégiens, lycéens ou étudiants val-de-marnais se tournent vers le Département pour qu'il les aide à trouver une affectation. En 2021, SOS Rentrée a ainsi accompagné 462 jeunes, et a permis à 390 d'entre eux d'obtenir une affectation, soit 84 %. Depuis sa création en 1989, plus de 20 000 jeunes ont été aidés ou orientés.

À qui s'adresse SOS Rentrée ?

Plusieurs conditions doivent être remplies pour bénéficier de SOS Rentrée :

- être élève dans un collège, un lycée ou en études supérieures ;
- résider dans le Val-de-Marne ;
- être sans affectation pour la rentrée scolaire ;
- avant de contacter la permanence SOS Rentrée, s'être fait connaître auprès des institutions de l'Éducation nationale : rectorat ou direction départementale des services de l'Éducation nationale.

Comment bénéficier de SOS Rentrée ?

Les jeunes sans affectation peuvent contacter dès maintenant la permanence SOS Rentrée organisée dans leur ville si elle est partenaire du dispositif ou le Département :

- par courriel en écrivant à sdj@valde-marne.fr ;
- par téléphone au numéro gratuit 0 800 24 94 94 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Depuis le 22 août, une permanence physique est assurée par le Département à Créteil afin d'accueillir les

jeunes n'ayant pas de permanence dans leur ville : Conseil départemental du Val-de-Marne, Immeuble Pyramide, Service jeunesse, 80 avenue du Général de Gaulle, à Créteil.

Liste des documents obligatoires

Pour toute demande, il faudra présenter la copie d'une pièce d'identité. En fonction du niveau, il faut compléter avec d'autres documents.

- Pour une inscription au lycée
 - l'ensemble des bulletins scolaires de l'année écoulée ;
 - le relevé de notes du dernier examen ;
 - tout courrier adressé par la Direction départementale des Services de l'Éducation nationale ou le Rectorat.
- En formation post-bac
 - l'ensemble des bulletins scolaires de l'année écoulée ;
 - le relevé de notes du dernier examen ;
 - tout courrier adressé par la Direction départementale des Services de l'Éducation nationale ou le Rectorat ;
 - la copie des vœux « Parcoursup » ;
 - une lettre de motivation ;
 - un CV.

* Alfortville, Arcueil, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Cachan, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Le Pléssis-Trévis, Limeil-Brévannes, Nogent-sur-Marne, Orly, Rungis, Saint-Maur-des-Fossés, Sucy-en-Brie, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Villiers-sur-Marne, Vitry-sur-Seine.

Rens. sur www.valdemarne.fr/a-votre-service/education/sos-rentree/.



Depuis la création de SOS Rentrée en 1989, plus de 20 000 jeunes ont été aidés ou orientés.

Diagnostics archéologiques



Le Département réalise des opérations d'archéologie préventive : prospection, diagnostic et fouille.

Le Département réalise régulièrement des opérations d'archéologie préventive avant des travaux et projets de construction sur le territoire val-de-marnais. L'objectif ? Évaluer et préserver la présence d'éventuels vestiges archéologiques.

Diagnostic archéologique à Villeneuve-Saint-Georges (Zac Multisite phase 1 – Ilot Dazeville) à partir du 5 septembre 2022

Dans le cadre du réaménagement du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges, le Département dirige un diagnostic archéologique rue de Paris du 5 au 30 septembre 2022.

Ce projet de construction est situé en plein cœur de bourg médiéval et moderne dans un secteur principalement documenté par des découvertes anciennes qui laissent supposer une occupation continue de l'Antiquité à nos jours.

Diagnostic archéologique à Vitry-sur-Seine (Zac Seine gare) à partir du 5 septembre 2022

Un diagnostic archéologique sera réalisé du 5 septembre au 5 octobre 2022 à

Vitry-sur-Seine rue Pierre Séward, à proximité de la gare de Vitry. Il permettra d'évaluer le potentiel archéologique de cette parcelle de deux hectares avant le début de travaux d'aménagements.

De précédentes interventions ont révélé la richesse archéologique de ce secteur de la plaine alluviale de la Seine au sud de sa confluence avec la Marne. Cette zone, bénéficiant d'un environnement attractif, a été occupée par les populations anciennes depuis le Mésolithique. Les vestiges de ses installations ont ensuite été fossilisés par les dépôts alluvionnaires lors des crues. Outre les données archéologiques, cette intervention offrira de nouveaux indices permettant aux archéologues de restituer l'environnement local aux périodes anciennes.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne et l'archéologie

À quoi sert donc un diagnostic archéologique ? Le Département réalise des opérations d'archéologie préventive : prospection, diagnostic et fouille. Il enregistre les indices et vestiges mis au jour et repère les espaces où le patrimoine archéologique pourrait être

endommagé dans le Val-de-Marne. Le diagnostic permet de vérifier la présence ou non de vestiges avant d'enclencher un projet d'aménagement. Il peut être suivi d'une fouille s'il est déclaré « positif ».

L'archéologie, vecteur de transmission de savoirs

La recherche est un bien commun à transmettre à chaque citoyen pour lui fournir les moyens d'une réflexion partagée. Dans le prolongement de ses activités de recherches, le Département organise des expositions et des conférences. Il diffuse aussi des publications auprès d'un large public. L'espace d'aventures archéologiques accueille régulièrement tous les publics (journées du patrimoine, fêtes départementales ou locales, journées nationales de l'archéologie, etc.). Les scolaires et les personnes en situation de fragilité font l'objet de projets spécifiques (ateliers pédagogiques, expérimentations, etc.).

L'ambition du Département dans la sauvegarde du patrimoine archéologique dure depuis plus de 40 ans.

75 - PARIS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 20/08/2022 il a été constitué une SCI dénommée:

SCI LES BURNAT

Siège social: 10 rue Frédéric Bastiat 75008 PARIS

Capital: 100 €

Objet: L'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers, la gestion desdits biens, l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet

Gérant: Mme FERRAND Brigitte 10 Rue Frédéric Bastiat 75008 PARIS

Co-Gérant: M. BURNAT Damien 23 Rue de la Tournette 74230 THONES

Co-Gérant: Mme DIAMAND Sophie 23 Rue de la Tournette 74230 THONES

Cession des parts sociales: Libre entre conjoint, descendants, soumise à agrément dans les autres cas

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PARIS [227503]

Par acte ssp en date de 19/08/2022, il a été constituée une SCI

Dénomination:

GIULO

Siège Social: 2 rue du nord 75018 PARIS 18

Capital: 1000 €

Activités principales: La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou meublée ou autrement, de tous immeubles ou droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de ces derniers, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, la vente de ces biens

Durée: 99 ans

Gérance: M. Faustin Florent-Alexis 2 rue du nord 75018 PARIS 18 et M. Faustin Guillaume 78 av du président salvador allende RDC Gauche 93100 MONTREUIL

Cession de parts sociales: soumise à agréments

Immatriculation au RCS de PARIS [227493]

OCTOPUS

En vertu des statuts de la société OCTOPUS signés le 10 août 2022, une société par actions simplifiée a été créée au capital de 1 000 euros au siège social situé 7 rue Chateaubriand - 75008 PARIS, pour une durée de 99 ans. Son objet social est la domiciliation d'entreprises. Le Président est Laurent BENEDICT, domicilié au 147 rue Gallieni 92100 BOULOGNE nommé pour une durée illimitée. Une mention sera faite au RCS de PARIS.

[227368]

BANADIR FASHION.

Par acte ssp du 08/08/2022, il a été constitué une SASU. Dénomination: BANADIR FASHION. Siège social: 46 RUE MARX DORMOY 75018 PARIS. Durée: 99 ans. Capital: 1 000 €. Objet: Achats, vente de vêtements d'accessoires de mode, de chaussures et de tous articles divers s'y rapportant. Président: Monsieur CISMAN YUSSUF ADEN Abduwahid demeurant au 8 Allée de Bretagne 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE. Forme des actions: Cession libre. Immatriculation au RCS de PARIS [227242]

Par acte ssp en date de 16/08/2022, il a été constitué une SASU

Dénomination:

INOWAIT

Siège Social: 47 rue de la tour APT4 75016 PARIS 16

Capital: 100 €

Activités principales: L'étude et la mise en œuvre de systèmes d'amélioration organisationnel et opérationnel des entreprises. Le consulting et la formation dans ces domaines. Le conseil et développement de solution engineering. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée: 99 ans

Président: M. TRAGER Jean-Marie 47 rue de la tour apt. 4 75016 PARIS 16

Cession d'actions: Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Exercice du droit de vote: Une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées: être actionnaire ou représentant d'un actionnaire

Immatriculation au RCS de PARIS [227297]

Par acte ssp en date de 08/08/2022, il a été constituée une SAS

Dénomination:

OMEGA TAXI

Siège Social: 21-23 Rue de l'Amiral Roussin Hall 4 75015 PARIS 15

Capital: 100 €

Activités principales: Transport de personnes par taxi

Durée: 99 ans

Président: M. Lazar Mohammed 21-23 Rue de l'Amiral Roussin Hall 4 75015 PARIS 15

Cession d'actions: Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Exercice du droit de vote: Une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées: être actionnaire

Immatriculation au RCS de PARIS [227299]

Par acte ssp en date de 08/08/2022, il a été constituée une SASU

Dénomination:

LE GENIE BAT

Siège Social: 44 RUE CLAUDE DECAEN 75012 PARIS 12

Capital: 1000 €

Activités principales: ACHAT ET VENTE, IMPORT EXPORT DE MATERIELS DE BATIMENTS, TOUS CORPS D'ETAT

Durée: 99 ans

Président: M. MULTANI KAKA 44 RUE CLAUDE DECAEN 75012 PARIS 12

Immatriculation au RCS de PARIS [227405]

BEST CHICKEN HOUSE SAS

Par acte ssp du 16/08/2022, il a été constitué une SASU. Dénomination: BEST CHICKEN HOUSE SAS. Siège social: 105 RUE DES PYRENEES 75020 PARIS. Durée: 99 ans. Capital: 1 000 €. Objet: RESTAURATION RAPIDE, PIZZERIA, LIVRAISON A DOMICILE. Président: Monsieur BARUA Manik demeurant 11 avenue Claude Debussy 92110 CLICHY LA GARENNE. Forme des actions: Soumise à agréments. Immatriculation au RCS de PARIS [227424]

36 15 TRAINING

Par acte ssp du 18/08/2022, il a été constitué une SAS. Dénomination: 36 15 TRAINING. Siège social: 11 rue Curial 75019 PARIS. Durée: 99 ans. Capital: 500 €. Objet: Formation continue. Président: Monsieur BOUHASSIRA Chlomo demeurant 11 rue Curial 75019 PARIS. Forme des actions: Cession libre. Immatriculation au RCS de PARIS [227445]

Par acte ssp en date de 16/08/2022, il a été constituée une SASU

Dénomination:

YIZEM CONSEIL

Siège Social: 102, avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS 08

Capital: 1000 €

Activités principales: Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Durée: 99 ans

Président: M. WARGNY Julien 39, boulevard de la Reine 78000 VERSAILLES

Cession d'actions: libre

Exercice du droit de vote: Une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées: Etre actionnaire

Immatriculation au RCS de PARIS [227417]

Par acte ssp en date de 17/08/2022, il a été constituée une SASU

Dénomination:

AGITIPS

Siège Social: 10 Rue Penthievre 75008 PARIS 08

Capital: 3.00 €

Activités principales: La société a pour objet, directement ou indirectement en France et en tous pays: - Prestation de conseil et d'accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés; - Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication de la conception à la mise en œuvre; - coaching personnalisé, service de formation, ainsi que toute opération ou prestation se rattachant à l'objet social.

Durée: 99 ans

Président: Mme Ndengue Kamenji Fanny 1 rue Angélique de froissy Comtesse de Segur chez costa vascocelo 93220 GAGNY

Cession d'actions: Les cessions ou transmissions de Titres sont libres.

Exercice du droit de vote: chaque action donne droit à une voix.

Conditions d'admission aux assemblées: deux membres désignés par le Comité d'Entreprise peuvent assister aux assemblées générales prévues par les statuts. Ils doivent à leur demande être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des associés. Les Associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre Associé ou tiers de son choix. Immatriculation au RCS de PARIS [227444]

Par acte ssp en date de 18/08/2022, il a été constitué une SASU

Dénomination:

NA NETTOYAGE

Siège Social: 1-3 rue d'enghien 75010 PARIS 10

Capital: 1000 €

Activités principales: NETTOYAGE DE BUREAU

Durée: 99 ans

Président: M. ABBAS Naveed 9 place emile zola 95140 GARGES LES GONNESSE

Cession d'actions: Soumise à agrément

Exercice du droit de vote: Une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées: être actionnaire

Immatriculation au RCS de PARIS [227474]

Par acte ssp en date de 20/07/2022, il a été constituée une SASU

Dénomination:

MONA LISA DRINKS

Nom Commercial: Mona lisa drinks

Siège Social: 23 rue nollet 75017 PARIS 17

Capital: 1000 €

Activités principales: Commerce de gros et de détails (commerce interentreprises) de boissons et toutes activités assimilées.

Durée: 99 ans

Président: Mme Bonafini Cindy 18 bis rue du plateau 92500 RUEIL MALMAISON

Immatriculation au RCS de PARIS [227487]

Par acte ssp en date de 15/08/2022, il a été constituée une SAS

Dénomination:

CHEZ QIAN

Siège Social: 183/185 Avenue Jean Jaurès 75019 PARIS 19

Capital: 2000 €

Activités principales: Exploitation d'un fond de commerce de restauration asiatique pour consommation sur place, vente à emporter et traiteur.

Durée: 99 ans

Président: M. QIAN Gaibin 5 RUE MAHMOUD DARWICH 93120 LA COUR-NEUVE

Cession d'actions: libre

Exercice du droit de vote: une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées: être actionnaire

Immatriculation au RCS de PARIS [227501]

SARL STB

6 IMPASSE de la Défense

75018 PARIS

RCS 532511651

Capital 10000€

Par Age du 15/07/2022 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/07/2022 M. Ali GSAIR demeurant au 28 rue davy 75017 paris a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur. L'Age du 15/07/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a chargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 15/07/2022. Radiation du RCS de Paris. [227274]

Par acte ssp en date de 17/08/2022, il a été constitué une SAS

Dénomination :

JOMIDAYO ENERGIE CONSEIL

Siège Social : 84 Rue de Longchamp 75016 PARIS 16
Capital : 3000 €

Activités principales : La réalisation de toutes prestations de services de régie commerciale, d'apporteurs d'affaires, de prise de rendez-vous téléphoniques, négoce, distribution, représentation, commissionnement et courtage de tous produits non réglementés.

Durée : 99 ans

Président : M. TOLEDANO Yohan 5 Rue Debrousse 75016 PARIS 16

Directeur Général : M. TAIEB John 9 Rue Oswald Cruz 75016 PARIS 16

Directeur commercial : M. AZRIA Dan 84 Rue de Longchamp 75016 PARIS 16

Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : Une action égale une voix
Immatriculation au RCS de PARIS [227443]

St statuts du 16/08/22 est constituée la sarl royal deco durée 99ans siège social 8bis rue abel paris 12 gérant mekour mohamed 6rue jean rouanne 95100 argenteuil objet achat-vente-import-export de tous produits non réglementés dont articles de décoration, salons, canapés, meubles de maisons tous styles et autres immatriculation rcs paris [227287]

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/06/2022, il a été constitué une société
Dénomination sociale :

SPA THAI D'OR

Siège social : 7 Rue Pergolèse, 75116 Paris

Forme : SARL

Capital : 2000€

Objet social : Institut de beauté, soins de beauté, épilation, manucure, modelage, entretien corporel, vente de produits cosmétiques.

Gérance : Madame LI ép. ZHENG Estelle, demeurant 56 rue du Pont d'Argenteuil 92230 Gennevilliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS [227323]

Par acte ssp en date de 17/08/2022, il a été constituée une SARL unipersonnelle

Dénomination :

VETUS EX MACHINA

Siège Social : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS 08
Capital : 1000 €

Activités principales : Commerce et restauration de véhicules d'époque
Durée : 99 ans

Gérance : M. VIEL Antoine 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS 08
Immatriculation au RCS de PARIS [227353]

Par acte ssp en date de 28/07/2022, il a été constituée une SARL unipersonnelle

Dénomination :

HUBOOST FRANCE

Siège Social : 233 rue de la Croix Nivert 75015 PARIS 15
Capital : 1000 €

Activités principales : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
Durée : 99 ans

Gérance : M. Piraux Romain 20 rue du Cloître Notre-Dame 75015 PARIS 15
Immatriculation au RCS de PARIS [227420]

NOMINATION, AJOUT OU DÉMISSION POUR ORDRE

BEAUTY CONCEPT

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : 355 rue Saint-Martin 75003 PARIS 03
900746231 RCS de PARIS

Par AGE du 04/08/2022, il a été décidé de nommer nouveau président M. CAMARA ALY demeurant 18 AVENUE JACQUES CHIRAC 91200 ATHIS MONS, à compter du 04/08/2022 en remplacement de M. OKEKE UCHE STEPHEN Manque de temps pour assurer les fonctions de présidence..

Mention au RCS de PARIS [227269]

PARIS PEINT NET

SASU au capital de 3000 €
Siège Social : 08 RUE LEMERCIER 75017 PARIS 17
815174743 RCS de PARIS

Par AGE du 08/08/2022, il a été décidé de nommer nouveau président Mme SARR KADIA demeurant 05 PARC D'OR-GEMENT 95500 GONESSE, à compter du 08/08/2022 en remplacement de Mme RAVOLONIRINA EP ZAFINJO-HANY THERESE DEMISSIONNAIRE.

Mention au RCS de PARIS [227422]

TRANSFERT DE SIÈGE

BACCYR

SARL unipersonnelle au capital de 1000 €
Siège Social : 107 rue Lemerrier 75017 PARIS 17
827752916 RCS de PARIS

L'associé unique, en date du 01/04/2022, a décidé de transférer le siège social au 12 rue des Apennins 75017 PARIS 17, à compter du 01/04/2022.

Mention au RCS de PARIS [227410]

FRENCHY ACADEMY

SASU au capital de 100 €
Siège Social : 2 rue du Colonel Combes 75007 PARIS 07
912353729 RCS de PARIS

Par AGE du 15/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 15 rue Maurice Ravel 95820 BRUYERES SUR OISE, à compter du 15/08/2022.

Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de PONTLOISE [227279]

CALMM ARCHITECTURE

SARL au capital de 5000 €
Siège Social : 17 rue Froment 75011 PARIS 11
810113530 RCS de PARIS

Par AGE du 15/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 188 av Jean Lolive 93500 PANTIN, à compter du 01/04/2022.

Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de BOBIGNY [227302]

OURLET RETOUCHES PARIS

SAS au capital de 1500 €
Siège Social : 32 Boulevard De Strasbourg 75010 PARIS 10
841184013 RCS de PARIS

Par AGE du 17/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 60 RUE MESLAY 75003 PARIS 03, à compter du 17/08/2022.

Mention au RCS de PARIS [227341]

DREAMING ROAD

SARL au capital de 30000 €
Siège Social : 176 Rue de Paris BAT A 94190 VILLENEUVE ST GEORGES
804471563 RCS de CRETEIL

Par AGE du 20/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 78, Avenue des Champs-Élysées, Bureau 326, 75008 PARIS 08, à compter du 20/08/2022.

Gérance : Dreaming Road 78, Avenue des Champs-Élysées, Bureau 326, 75008 PARIS 08

Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de PARIS [227491]

AVIS DE MODIFICATION

TG-IT CONSEIL

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 4B, Route des Gardes 92190 MEUDON
839201951 RCS de NANTERRE

L'associé unique, en date du 01/05/2022, a décidé de transférer le siège social au 13, rue Washington Bâtiment B2 75008 PARIS 08 et d'effectuer les modifications suivantes au 01/05/2022 :

- Prendre pour nouvelle forme sociale : SARL unipersonnelle sans création d'une nouvelle personne morale qui sera dirigée par le Gérant Monsieur Yann SMITH anciennement Président

Présidence : Monsieur Yann SMITH 4B, Route des Gardes 92190 MEUDON
Radiation au RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de PARIS [227480]

CCBAT 35

CCBAT 35 SASU Au Capital de 2 000 € 3 Rue de la Fontaine Blanche 35131 Pont-Péan. 878 028 935 RCS RENNES. Par AGE du 26/07/2022, il a été décidé à compter de ce jour de transférer le siège au 26 rue des rigoles 75020 PARIS. De Nommer Président M KUS Engin demeurant 12 avenue Ernest Renan 93190 LIVRY GARGAN en remplacement de M YILMAZ Celebi démissionnaire. Radiation au RCS de RENNES et Immatriculation au RCS de PARIS [227327]

ENKIM BAT

ENKIM BAT SASU AU CAPITAL DE 1 000 €. 13 PLACE DU LANDREL 35200 RENNES. 898 744 032 RCS RENNES. Par AGE du 26/07/2022, il a été décidé à compter de ce jour de transférer le siège au 44, RUE RODIER 75009 PARIS. De Nommer Président M KUS Engin demeurant 12 avenue Ernest Renan 93190 LIVRY GARGAN en remplacement de M DOGAN Nafiz démissionnaire. Radiation au RCS de RENNES et Immatriculation au RCS de PARIS [227337]

ALBERTUS SECURITE

SARL unipersonnelle au capital de 150000 €
Siège Social : 22 RUE DAVIEL 75013 PARIS 13
479240491 RCS de PARIS

Par AGE du 01/08/2022, il a été décidé au 01/08/2022 :

- DENOMINATION SOCIALE = NOM COMMERCIAL = ENSEIGNE = ALBERTUS.

- OBJET SOCIAL : Construction tous corps d'état ; Nettoyage ; Négoce de tous produits non réglementé.

- ASSOCIE UNIQUE : ALBERTUS GROUPE HOLDING, de SIREN 910732395.

Mention au RCS de PARIS [227254]

Aux termes du PV de l'A.G.E du 08/08/2022 de la SARL La Violette, au capital de 100 €, située au 786 Avenue de Tremblay - 60100 Creil, Siret : 820538940000, il a été décidé de nommer gérant Mme ELHODIRY Samar Nasr Elmetwaly, demeurant au 35 rue EL BAHR ABOUKIR, Gharbeya, EGYPT en remplacement de Mr. Kouider BOUDENNE, et de modifier l'objet social de la société qui sera : Achat, vente et import - export de fruit et légumes en non sédentaire, de transférer le siège social au 144, rue de Crimée - 75019 Paris et de modifier la dénomination sociale qui sera : LA VIOLETTE 19. Dépôt GTC de Paris. [227392]

DAREAU

Société en nom collectif au capital de 100 €
En liquidation
siège social : 72 rue Bonaparte - 75006 Paris
RCS Paris 538 856 360

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 août 2022 à 14 heures il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 août 2022 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur la société Union de Partenaires pour l'Investissement sis 72 rue Bonaparte - 75006 Paris avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 72 rue Bonaparte 75006 Paris, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Paris.

Mention sera faite au RCS : Paris

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 août 2022 à 15 heures, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur de la société ont :

- approuvés les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Paris.
Mention sera faite au RCS : Paris.
Pour avis, [227382]

TAKE YOUR BRAND

SASU au capital de 1000€
Siège Social : 10 Passage de l'Avenir
93300 Aubervilliers
883048563 RCS de Bobigny

Par AGE du 01.04.2022, il a été décidé de nommer nouveau président M. ANGELOV ANGEL demeurant au 2 RUE DES CITES 93300 AUBERVILLIERS, en remplacement de M. YOKA CHRIST, HABIB, ANTHONY démissionnaire et il a été décidé de transférer le siège social au 18 RUE DU CHATEAU D'EAU 75010 PARIS. Radiation au RCS de Bobigny et immatriculation au RCS de PARIS [227475]

BBT BATIMENT

BBT BATIMENT SAS au capital de 9 000 €. 105 GRANDE RUE 93250 VILLEMOMBLE. 885 399 733 RCS BOBIGNY. Par AGE du 16/08/2022, il a été décidé à compter de ce jour de transférer le siège au 208 RUE CHAMPIONNET 75018 PARIS. De nommer Président M Mohammed JABRANE demeurant au 8 Rue Balzac 80080 Amiens en remplacement de M Mohamed TAYEB démissionnaire. Radiation du RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de PARIS [227459]

PRO FIBRES & SERVICES

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 47 rue Laurent 68100 MULHOUSE
898373246 RCS de MULHOUSE

Par AGE du 16/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS 08 et d'effectuer les modifications suivantes au 16/08/2022 :

- Transformer la société en EURL sans la création d'un être moral nouveau. Sa dénomination, son capital, sa durée et la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés

Gérance : Smail HAMADOUCHE 30 rue des Courtiaux 63360 GERZAT
Radiation au RCS de MULHOUSE et immatriculation au RCS de PARIS [227479]

TRCC CONSEIL

SAS au capital de 210000 €
Siège Social : 33 RUE DE BELLEFOND 75009 PARIS
405034059 RCS de PARIS

Par AGO du 09/01/2018, il a été décidé au 09/01/2018 :

- de ne pas renouveler les mandats du commissaire aux comptes titulaire Monsieur Jean-Yves LEHUEUR et du commissaire aux comptes suppléant Vincent REGNIER, leurs remplacements n'étant plus exigés par les textes.

Mention au RCS de PARIS [227472]

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte ssp en date du 25/06/2022, la société ZEN SAS au capital de 1000 €, RCS 817470628 PARIS, 98 rue Oberkampf 75011 PARIS 11, représenté par Mme SAIDA BARA a donné en location gérance à la société ANA'S FOOD SASU au capital de 500 €, RCS en cours PARIS, 98 RUE OBERKAMPF 75011 PARIS 11, représenté par M. BENZAABAR HASSENE un fonds de commerce de Restauration de type rapide sis et exploité au 98 rue Oberkampf 75011 PARIS 11, pour une durée allant du 12/08/2022 au 30/06/2023 renouvelable par tacite reconduction. [227191]

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 26/04/2022 enregistré a SIE de PARIS 09 le 24/06/2022. Bord : 2022 00022861 référence 7564P61 22022 A 06381, la société MODE ONE SARL au capital de 10000 €, RCS 751387143 BOBIGNY, 11 rue du Pilier 93300 AUBERVILLIERS, représenté par Jawad TARIQ, a vendu à la société L'EXOTIQUE DE LA CHAPPELLE SARL au capital de 1000 €, RCS en cours PARIS, 21 rue de la Chapelle 75018 PARIS 18, représenté par NASIR MOHMOOD un fonds de commerce de usage commercial vente des articles, sis et exploité au 21 rue de la Chapelle 75018 PARIS 18, moyennant le prix de 60000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 24/06/2022.

Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé.

[227342]

Suivant acte ssp en date du 07/01/2022 la société PRESTIGE SERVICES PARIS SARL au capital de 100 €, RCS 529231193 PARIS, 14 Rue Logelbach 75017 PARIS 17, représenté par LUONG BAO An Thu a cédé à la société ATELIER DE COUTURE VERT SAS au capital de 500 €, RCS PARIS en cours, sis 37 RUE DE CONSTANTINOPLE 75008 PARIS 08, représenté par PUNG BUNLIN, le fonds de commerce sis et exploité au 37 RUE DE CONSTANTINOPLE 75008 PARIS 08 moyennant le prix de 20000 €. L'entrée en jouissance a été fixée pour le 07/01/2022. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé [227452]

POURSUITE D'ACTIVITÉS

ARENICE TOURISME

SASU au capital de 8000 €
Siège Social : 3 RUE FELIX FAURE 75015 PARIS 15
885048165 RCS de PARIS

Par AGO du 30/11/2021, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce.

Mention au RCS de PARIS [227413]

BOON_ORIGIN

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : 3 boulevard de Belleville 75011 PARIS 11
894242296 RCS de PARIS

Par AGO du 30/06/2022, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce.

Mention au RCS de PARIS [227409]

BOON_EDITION

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 3 boulevard de Belleville 75011 PARIS 11
897715637 RCS de PARIS

Par AGO du 30/06/2022, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce.

Mention au RCS de PARIS [227411]

DISSOLUTION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AGN

SAS en liquidation au capital social de 3.000 Euros

Siège social : 30-34 rue du Chemin Vert 75011 Paris
SIREN 891 378 135 R.C.S. Paris

Le 30/06/2022, l'AGE a décidé la dissolution de la société à compter du 30/06/2022. M Nicolas SEBAG, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 30-34 rue du Chemin Vert 75011 Paris.

Pour avis.
[226038]

RFI CONSEIL

SASU au capital de 8000 €
Siège Social : 25 rue de la Boétie 75008 PARIS 08
492019054 RCS de PARIS

L'associé unique, en date du 31/07/2021, a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/07/2021.

M. FISZELSON Roger 3 rue du Général Delestraint 75016 PARIS 16 a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur

Mention au RCS de PARIS [227374]

AUTO LOUAGE TRANSPORT ET TRANSIT

SARL au capital de 10000 €
Siège Social : 139 RUE HAXO 75019 PARIS 19
414289256 RCS de PARIS

Par AGE du 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2021.

M. BOUAYAD DEBBAGH FAIZ 8 RUE DU LAOS 75015 PARIS 15 a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social

Mention au RCS de PARIS [227249]

ALV CARS

Société par Actions Simplifiée en liquidation
Au capital de 3.000 Euros
Siège : 38 rue DUNOIS 75647 PARIS cedex 13
R.C.S PARIS 901 885 590

Suite à l'A.G.E du 31 juillet 2022 à 17 heures, les associés ont décidé la Dissolution anticipée à compter du 31 juillet 2022 et sa mise en liquidation. Monsieur DIABY MOHAMMADOU de-

meurant 10 rue du CLOS SAINT-JEAN 45190 BEAUGENCY est nommé Liquidateur et le siège de la Liquidation est fixé au 38 rue DUNOIS 75647 PARIS cedex 13, c'est à cette même adresse que toute correspondance peut y être adressée. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

Le PRESIDENT
[227325]

VALERE ASSURANCE & FINANCE

SAS au capital de 37000 €
Siège Social : 85 RUE DUTOT 75015 PARIS 15
487871378 RCS de PARIS

Par AGE du 13/08/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 13/08/2022.

M. CHOUVY PATRICK 85 RUE DUTOT 75015 PARIS 15 a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social

Mention au RCS de PARIS [227320]

EUROMED TRADING

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : 65 RUE DE MONCEAU 75008 PARIS 08
834181711 RCS de PARIS

Par AGE du 20/07/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 20/07/2022.

M. BOUZEGHAYA RABAH 21 RUE COUGIT 13015 MARSEILLE 15 a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social

Mention au RCS de PARIS [227408]

WHISKY & CHOCOLATE

SARL au capital de 45000 €
Siège Social : 14, rue Charles V 75004 PARIS 04
903183457 RCS de PARIS

Par AGE du 26/07/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 26/07/2022.

Mme PAYNAT-SAUTIVET Justine 100, rue de Belleville 75020 PARIS 20 a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social

Mention au RCS de PARIS [227440]

SARA KEO

SAS au capital de 2000 €
Siège Social : 24 rue Condorcet 75009 PARIS 09
830486254 RCS de PARIS

Par AGE du 30/06/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30/06/2022.

Mme SOEUN VANNY 34 RUE DE MINOTAURE 91350 GRIGNY a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social

Mention au RCS de PARIS [227453]

CLÔTURE

RFI CONSEIL

SASU au capital de 8000 €
Siège Social : **25 rue de la Boétie**
75008 PARIS 08
492019054 RCS de PARIS

L'associé unique, en date du 31/07/2021, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. FISZELSON Roger 3 rue du Général Delestraint 75016 PARIS 16 pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/07/2021
Radiation au RCS de PARIS
[227373]

CimAvocat, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique en liquidation au capital de 1 000 euros, 83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS, 877 991 943 RCS PARIS. Par décision du 01 juillet 2022, l'associé unique, statuant au vu du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de la liquidation au 31 décembre 2021, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2021. Mention au RCS de PARIS.
[223995]

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AGN

SAS en liquidation au capital social de 3.000Euros
Siège social : **30/34 rue du Chemin Vert 75011 Paris**
SIREN 891 378 135 R.C.S. Paris

Le 30/06/2022, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30/06/2022.

Monsieur Nicolas SEBAG a été nommé liquidateur.
La société sera radiée au RCS de Paris.
Pour avis.
[226048]

AUTO LOUAGE TRANSPORT ET TRANSIT

SARL au capital de 10000 €
Siège Social : **139 RUE HAXO 75019 PARIS 19**
414289256 RCS de PARIS

Par AGE du 31/12/2021, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BOUAYAD DEBBAGH FAIZ 8 RUE DU LAOS 75015 PARIS 15 pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2021
Radiation au RCS de PARIS
[227250]

ADDITIFS, RECTIFICATIFS

Dans l'annonce parue dans L'ITINERANT du 21/07/2022, concernant la société SARL RAAID INFORMATIQUE, il convient de lire : LIQUIDATEUR : Mr RIZWAN LAFFIR Mohamed Riyaz
[227477]

Dans l'annonce parue dans l'itinérant du 16/07/2022, concernant la société Storo-loop, il convient de lire : Liquidateur : Stéphane Christakis - 100 Rue de Cléry - 75002 Paris
[227267]

Dans l'annonce parue dans L'itinérant du 18/08/2022, concernant la société ME-LOCLUB, il convient de lire : Siège social et adresse Président : PARIS 20EME au lieu de PARIS 12EME
[227427]

Dans l'annonce parue dans L'ITINERANT du 26/05/2022, concernant la société BERTHO DISTRIBUTION, il convient de lire : DATE AGE ET DATE D'EFFET : 07/10/2021
[227462]

77 SEINE-ET-MARNE

CONSTITUTIONS

Par acte ssp en date de 26/07/2022, il a été constitué une SASU

Dénomination :

SMK

Siège Social : 99 rue de Paris 77200 TORCY
Capital : 1000 €
Activités principales : construction et rénovation tout corps d'état, pilotage de chantier, achat vente et location matériel
Durée : 99 ans
Président : M. KOLE Ismail 30 boulevard du Général de Gaulle 95200 SARGELLES
Cession d'actions : Libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas
Immatriculation au RCS de MEAUX
[227281]

DÉNOMINATION SOCIALE :HMI TRANSPORT EXPRESS

Forme sociale : Société par Actions Simplifiées
Siège social : 2 IMPASSE DES ROUGES GORGES 77230 MOUSSY LE NEUF
Objet social : TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES, LOCATION DE VEHICULES avec et sans CHAUFFEURS, COURSIER en MOTOS
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 20.000 €
Président : Monsieur HAMDAOUI ILIES, né le 25 août 1998 à LE BLANC MESNIL, SEINE SAINT DENIS, demeurant 2 impasse des ROUGES GORGES, 77230 MOUSSY LE NEUF, Nationalité Française.
Admission aux Assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.
Immatriculation : RCS de MEAUX pour avis
Le 8 juillet 2022,
Le Président
[227257]

Par acte ssp en date de 02/08/2022, il a été constitué une SASU Dénomination : AKINSiège Social : 2 BIS RUE DU MOULIN 77820 LE CHATELET EN BRIE-Capital : 1000 €Activités principales : Promotion et distribution de dispositifs médicaux.Durée : 99 ansPrésident : Mme NIANGNE ESME IMELDA 2 BIS RUE DU MOULIN 77820 LE CHATELET EN BRIEImmatriculation au RCS de MELUN
[227313]

Par acte ssp en date de 12/08/2022, il a été constitué une SASU

Dénomination :

ELKHAIL CONSULTING

Siège Social : 18 Mail de la fontaine ronde 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
Capital : 100 €
Activités principales : Conseil
Durée : 99 ans
Président : M. EL KHAILI Amine 18 mail de la fontaine ronde 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
Immatriculation au RCS de MELUN
[227357]

Par acte ssp en date de 08/07/2022, il a été constitué une SAS

Dénomination :

KS AUTO

Siège Social : 19 RUE JEAN COCTEAU 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Capital : 400 €
Activités principales : POSE DE PARE BRISE, ACHAT VENTE ET LOCATION VEHICULES AUTOMOBILES ET MOTO NEUFS OU D'OCCASION
Durée : 99 ans
Président : M. AGGOUR SHEHAB 19 RUE JEAN COCTEAU 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Immatriculation au RCS de MELUN
[227359]

NOMINATION, AJOUT OU DÉMISSION POUR ORDRE

SNT

SELARL au capital de 1000 €
Siège Social : **16 RUE DE LA GARE 77360 VAIRES SUR MARNE**
903407559 RCS de MEAUX

Par AGE du 22/10/2021, il a été décidé de nommer nouveau co-gérant M. LITZLER Gerard demeurant 6 Rue des Pommiers 77450 CONDE STE LIBIAIRE à compter du 22/10/2021.
Mention au RCS de MEAUX
[227329]

PESTO PIZZA

SASU au capital de 1 000 €
1 rue de la Gare
77135 PONTCARRE
RCS MELUN 853 911 162

Suite AGE du 01/07/2022, nouveau Président : M. RAHEM Mourad, 73 boulevard Antoine Giroust, 77600 BUSSY-ST-GEORGES, en remplacement de M. LAICHAOUI ABDALLAH démissionnaire, à compter du 01/07/2022.
Mention au RCS de MELUN.
[227414]

TRANSFERT DE SIÈGE

ANCHOR -ANTHONY CHOUMERT ORGANISATION

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : **25 rue René Cassin 77127 LIEUSAIN**
483 834 479 RCS MELUN

Par décisions de l'associé unique du 26/07/2022, il a été décidé à compter de ce jour : de transférer le siège social du 25 rue René Cassin, 77127 LIEUSAIN au 433 Domaine de Clairis - 89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS
La société, immatriculée au RCS de Melun sous le n°483 834 479 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SENS
[227271]

BANAH

SASU au capital de 1.000 €
Siège : 42 RUE DIONET 77240 VERT ST DENIS
878505072 RCS de MELUN

Par décision de l'associé unique du 01/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 10 rue de la Caille 77320 MONTOLIVET.
Président: M. OULAI Dext Désir Denerval 10 rue de la Caille 77320 MONTOLIVET
Radiation au RCS de MELUN et ré-immatriculation au RCS de MEAUX.
[227309]

BETHEL

SASU au capital de 1.000 €
Siège : 13 PLACE DES ILES FEROE 77550 MOISSY CRAMAYEL
889626214 RCS de MELUN

Par décision de l'associé unique du 01/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 10 rue de la Caille 77320 MONTOLIVET.
Président: M. OULAI Dext Désir Denerval 10 rue de la Caille 77320 MONTOLIVET
Radiation au RCS de MELUN et ré-immatriculation au RCS de MEAUX.
[227310]

ABEL TS

SASU au capital de 10.500 €
Siège : IMMEUBLE LE SEXTANT 462 RUE BENJAMIN DELESSERT 77550 MOISSY CRAMAYEL
818232993 RCS de MELUN

Par décision de l'associé unique du 01/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 10 rue de la Caille 77320 MONTOLIVET.
Président: M. OULAI Dext Désir Denerval 10 rue de la Caille 77320 MONTOLIVET
Radiation au RCS de MELUN et ré-immatriculation au RCS de MEAUX.
[227311]

AVIS DE MODIFICATION

EMEI TRADING

SAS au capital de 3000 €
Siège Social : **16 rue clér 75007 PARIS 07**
841188303 RCS de PARIS

Par AGE du 16/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 47 Allée Henri Matisse 77600 BUSSY ST GEORGES et d'effectuer les modifications suivantes au 16/08/2022 :

- De prendre pour nouvelle dénomination sociale: XU YI.
Présidence : YI XU 47 Allée Henri Matisse 77600 BUSSY ST GEORGES
 Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de MEAUX [227291]

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date à Paris du 11/08/2022 enregistré le 12/08/2022 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Meaux sous le Dossier 2022 00065350, référence 7704P04 2022 A 02381, la SARL MAGOYA au capital de 8.000€, ayant son siège social sis 101 rue du Général de Gaulle 77230 Dammarville-en-Goële, immatriculée au RCS de Meaux sous le n°752 959 908, a cédé à la SAS L.M., au capital de 1.000 €, dont le siège social est au 101 rue du Général de Gaulle 77230 Dammarville-en-Goële, immatriculée au RCS de Meaux sous le n°914 157 755, son fonds de commerce de restauration, exploité à son siège social, moyennant le prix de 200.000€ et entrée en jouissance le 11/08/2022. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière publicité légale à l'adresse du fonds, et pour la correspondance au Cabinet de Me Olivier WANG, avocat, sis 11 Place de la Nation 75011 PARIS. [227379]

CLÔTURE

JALLOH T.

SASU au capital de 500 €
 Siège Social : 97 COURS DES
 ROCHES 77186 NOISIEL
 829540426 RCS de MEAUX

Par AGE du 31/12/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mlle JALLOH Tigidankay 97 COURS DES ROCHES 77186 NOISIEL pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2020
 Radiation au RCS de MEAUX [227298]

ADDITIFS, RECTIFICATIFS

Rectificatif à la constitution parue dans l'itinéraire du 14/07/2022, lire pour la dénomination : ELIKIA (et non : SOCIETE ELIKIA), et : acte SSP du 01/06/2022. [227436]

78 - YVELINES

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 15/07/2022 constitution de la SAS :
SARTROUVILLE OPTIQUE & AUDITION
Capital social : 1.000 euros.
Siège social : 151 avenue du Général de Gaulle 78500 Sartrouville
Objet : Optique et Audition
Président : M. Yohann KHALFON, 140 avenue de la Division Leclerc 95160 Montmorency
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS VERSAILLES. [226236]

Par acte ssp en date de 17/08/2022, il a été constitué une SASU

Dénomination :

FRONT MAKER

Siège Social : 38 rue Jean Mermoz 78130 LES MUREAUX
Capital : 1000 €

Activités principales : Développement web et web mobile, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus :- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités :- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe :- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée : 99 ans

Président : M. SIMON Matthieu 38 rue Jean Mermoz 78130 LES MUREAUX

Cession d'actions : Soumise à agrément
 Immatriculation au RCS de VERSAILLES [227451]

Par acte ssp en date de 16/08/2022, il a été constitué une SAS

Dénomination :

SOLUTIONS DE L HABITAT FRANCAIS

Siège : SHF

Siège Social : 27 Rue du Passe Volant 78320 LE MESNIL ST DENIS
Capital : 10000 €

Activités principales : Rénovation intérieure extérieure de bâtiments

Durée : 99 ans

Président : M. PUPPATTI David 27 Rue du Passe Volant 78320 LE MESNIL ST DENIS

Immatriculation au RCS de VERSAILLES [227464]

Par acte ssp en date de 17/08/2022, il a été constitué une SARL unipersonnelle

Dénomination :

CASALJER

Siège Social : 40 chemin du haut du Trou Martin 78380 BOUGIVAL

Capital : 1000 €

Activités principales : Le management de transition, conseils en stratégie et opérations, services aux entreprises; l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières par la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles ou immobilières.

Durée : 99 ans

Gérance : M. CASAL Jérôme 40 chemin du haut du Trou Martin 78380 BOUGIVAL
 Immatriculation au RCS de VERSAILLES [227377]

Par acte ssp en date de 16/08/2022, il a été constitué une SARL

Dénomination :

SM PRIMEUR

Siège Social : 9 RUE DE LA FONTAINE SAINT MARTIN 78560 LE PORT MARLY
Capital : 5000 €

Activités principales : Vente de fruits et légumes en non sédentaire

Durée : 99 ans

Gérance : M. SOUID Malek 9 Rue De La Fontaine Saint Martin 78560 LE PORT MARLY

Immatriculation au RCS de VERSAILLES [227265]

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LOGEMENTS CHATELOUVAIS

Sci au capital de 1000€
 18, Rue de la Vallée
 78250 Oinville sur Montcient
 Siret : 508385879

Par décision de l'AGO en date du 01/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 1, Rue Jean Girardoux 30900 Nîmes à compter du 01/08/2022. La société sera immatriculée au RCS de Nîmes et radiée du RCS de Versailles. JF Luthun Gérant [227277]

BIOPASSION DISTRIBUTION

SAS au capital de 1000 €
 Siège Social : 13 Rue St Honoré 78000 VERSAILLES
 889074464 RCS de VERSAILLES

Le président, en date du 01/08/2022, a décidé de transférer le siège social au 99 BD de la Reine 78000 VERSAILLES, à compter du 01/08/2022.
 Mention au RCS de VERSAILLES [227415]

POPESCO

SARL au capital de 921000 €
 Siège Social : 3 pas des bleuets 78420 CARRIERES SUR SEINE
 523834562 RCS de VERSAILLES

Par AGM du 24/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 30bis rue du vieux abreuvoir 78100 ST GERMAIN EN LAYE, à compter du 01/09/2022.
 Mention au RCS de VERSAILLES [227467]

AVIS DE MODIFICATION

SCI LA FORÊT DE FLO

SCI au capital de 1 000 € 1 rue des Quatre Fermes 78810 DAVRON 520 020 421 RCS VERSAILLES

Suite AGE du 15/08/2022, il a été décidé à compter de ce jour: Nouvelle dénomination : LA FORÊT DE FLO
 Nouvelle forme juridique : SARL à capital variable. Capital : 1 000 €, minimum 1 000 €, maximum 1 000 000 €
 Nouvel objet : Acquisition d'immeubles et leur location meublée et leur vente. Nouveau gérant M. BERCHICHE Samy, 1 rue des Quatre Fermes, 78810 DAVRON, en remplacement de Mme Florence ALLIOT BERCHICHE démissionnaire. Mention au RCS de Versailles. [227260]

CLÔTURE

SCI J.H.B

SCI au capital de 2000 €
 Siège Social : 6 Rue du Petit Jean 78200 BUCHELAY
 450442819 RCS de VERSAILLES

Par AGO du 28/07/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. HOARAU Alain 7 rue des Gravières 78200 MANGNANVILLE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/05/2022
 Radiation au RCS de VERSAILLES [227264]

91 - ESSONNE

CONSTITUTIONS

Par acte ssp en date de 06/08/2022, il a été constitué une SASU

Dénomination :

MARTINS

Enseigne : MARTINS RESTAURANT EPICERIE AUX 10 ETOILES

Siège Social : 4 bis avenue alsace lorraine 91200 ATHIS MONS

Capital : 500 €

Activités principales : Restauration rapide, la réception ou la manifestation d'événements, achats, ventes, import-export de tous produits d'alimentation générale, produits exotiques, supérette épicerie, négoce alimentaire, ventes de produits cosmétiques et capillaire et toutes prestations de service.

Durée : 99 ans

Président : M. VAZ MARTINS Adriano 2

av Jacques Chirac 91200 ATHIS MONS

Directeur Général : Mme TAVARES

MARTINS Marta 2 av Jacques Chirac

91200 ATHIS MONS

Immatriculation au RCS de EVRY

[227252]

Par acte ssp en date de 12/08/2022, il a été constitué une SAS

Dénomination :

FORMADEMIA

Siège Social : 2 rue Panhard 91830 LE COUDRAY MONTCEAUX

Capital : 1000 €

Activités principales : Formation continue d'adultes

Durée : 99 ans

Président : EXPERTAIDE SAS au capital

de 1498.73 €, RCS 848790689 EVRY,

2 rue Panhard 91830 LE COUDRAY

MONTCEAUX, représenté par Joseph

Terzikhan

Immatriculation au RCS de EVRY

[227255]

Par acte ssp en date de 05/08/2022, il a été constitué une SASU

Dénomination :

EL-KABOD

MULTISERVICES

Siège Social : 2 RUE DEGAS BAT 3 ESC 4 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Capital : 1000 €

Activités principales : NETTOYAGE

Durée : 99 ans

Président : M. DJEBREA MESCHAC

DILOUEY 02 RUE DEGAS 91600 91600

SAVIGNY SUR ORGE

Immatriculation au RCS de EVRY

[227428]

Par acte ssp en date de 10/08/2022, il a été constitué une SASU

Dénomination :

ZACLEAN

Siège Social : 10 rue Massena 91350 GRIGNY

Capital : 1 €

Activités principales : Le nettoyage intérieur extérieur ainsi que les vitres de bâtiments de tous types,

Durée : 99 ans

Président : M. KONE ABDAMANE LA-

AMINE 10, rue Massena 91350 GRIGNY

Cession d'actions : Cession libre entre

associés, agrément dans les autres cas

Exercice du droit de vote : Une action

égale une voix

Conditions d'admission aux assem-

blées : Associé ou détenteur d'une ac-

tion

Immatriculation au RCS de EVRY

[227425]

RAMSES II.Z

Par acte ssp du 16/08/2022, il a été constitué une SARL. Dénomination : RAMSES II.Z. Siège social : 3 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE 91100 CORBEIL ESSONNES. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €. Objet : Plomberie, Peinture et Ravalement de sol. Gérant : Monsieur Mohamed ABOUELMAGD ABDELATY ZAHRAAN demeurant au 3 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE 91100 CORBEIL ESSONNES. Immatriculation au RCS de EVRY [227375]

NOMINATION, AJOUT OU DÉMISSION POUR ORDRE

MAVIS

SARL au capital de 8000 €
Siège Social : 15 AVENUE PAUL
LANGEVIN 91130 RIS ORANGIS
883228819 RCS de EVRY

Par AGE du 25/07/2022, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. BILIR ALI demeurant 11 ALLEE VICTOR HUGO 93390 CLICHY SOUS BOIS, à compter du 25/07/2022 en remplacement de M. KURKCU MUSTAPHA demissionnaire. Mention au RCS de EVRY [227404]

AVIS DE MODIFICATION

st pv age du 01/06/22 la sarl jean renov capital 50.000€ rcs 819348061 durée 99 ans accepte le transfert du siège social du 68rue de pologne 93600 aulnay sous bois au 2place du marché 91290 arpaon la démission du gérant ummu koruk remplacé par aspinall christopher david 1olive church londres grande bretagne l'objet social devient vente de tous produits et matériels de bâtiment radiation rcs bobigny immatriculation rcs evry [227318]

DISSOLUTION

RMC ISOLATION

SASU au capital de 2000 €
Siège Social : 10 rue des edelweiss
91270 VIGNEUX SUR SEINE
888346889 RCS de EVRY

Par AGE du 31/07/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/07/2022.
M. RAHMAN Md Khalilur 10 rue des edelweiss 91270 VIGNEUX SUR SEINE a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de EVRY [227303]

92 HAUTS-DE-SEINE

CONSTITUTIONS

St statuts du 8/8/22 est constituée la sci zyad capital 5000€ durée 99ans siège social 62rue d'aguesseau 92100 boulogne billancourt gérant tghmi larbi 81rue de belleuve 92100 boulogne billancourt objet social acquisition gestion prise à bail et location de tous biens immobiliers immatriculation rcs nanterre [227402]

Par acte ssp en date de 17/08/2022, il a été constitué une SCI à capital variable

Dénomination :

SCI FRANÇOIS & JULIE LANKAR

Siège Social : 22 rue Ledru Rollin 92150 SURESNES

Capital : Min : 26 €, Souscrit : 2600 €, Max : 26000000 €

Activités principales : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Durée : 99 ans

Gérance : M. LANKAR François 22 rue Ledru Rollin 92150 SURESNES

Cession de parts sociales : soumise à agrément

Immatriculation au RCS de NANTERRE [227360]

Par acte ssp en date de 18/08/2022, il a été constitué une SCI

Dénomination :

SAHBAN IMMO

Siège Social : 1 AVENUE DU DOCTEUR FLEMING 92600 ASNIERES SUR SEINE

Capital : 10000 €

Activités principales : L'ACQUISITION PAR VOIE D'ACHAT OU D'APPORT, LA PROPRIETE, L'ADMINISTRATION ET LA LOCATION DE TOUTS BIENS ET DROITS IMMOBILIERS..

Durée : 99 ans

Gérance : Mme SAHBAN Badia Ennacim 1 AVENUE DU DOCTEUR FLEMING 92600 ASNIERES SUR SEINE

Cession de parts sociales : A agrément

Immatriculation au RCS de NANTERRE [227447]

Par acte ssp en date de 17/08/2022, il a été constitué une SAS

Dénomination :

LES FRÈRES COUVREURS

Siège Social : 13 ter 15 rue auguste gervais 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Capital : 1000 €

Activités principales : travaux de couverture

Durée : 99 ans

Président : M. Robba Jean marc 46 rue de wissous 91420 MORANGIS

Cession d'actions : libre

Exercice du droit de vote : une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire

Immatriculation au RCS de NANTERRE [227305]

Par acte ssp en date de 17/08/2022, il a été constitué une SASU

Dénomination :

COME ON FORMAT

Siège Social : 2 RUE BERNARD PALISSY 92800 PUTEAUX

Capital : 100 €

Activités principales : FORMATION CONTINUE D'ADULTES

Durée : 99 ans

Président : Mme GHOUAS SOURIA 2 RUE BERNARD PALISSY 92800 PUTEAUX

Cession d'actions : LIBRE

Immatriculation au RCS de NANTERRE [227362]

Par acte ssp en date de 19/08/2022, il a été constitué une SASU

Dénomination :

FORMASO

Siège Social : 2b avenue beauséjour 92500 RUEIL MALMAISON

Capital : 1 €

Activités principales : Formation continue d'adultes

Durée : 99 ans

Président : Mlle MOUSSAOUI SONIA 2B AVENUE BEAUSÉJOUR 92500 RUEIL MALMAISON

Cession d'actions : libre

Exercice du droit de vote : une action égale une voix

Immatriculation au RCS de NANTERRE [227455]

Par acte ssp en date de 12/08/2022, il a été constitué une SAS

Dénomination :

FILAFRIQUES INTERNATIONALE

Siège Social : 64 Rue de l'égalité Appartement 212 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Capital : 1500 €

Activités principales : - Organisation d'événements et d'expositions artistiques ; - Plateforme de promotion artistique ; - Evènementiel.

Durée : 99 ans

Président : Mlle BILEY CARINE-OLIVIA BOUZOUA SALLY 64, Rue de l'égalité 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Cession d'actions : Soumise à l'agrément des associés

Exercice du droit de vote : une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire

Immatriculation au RCS de NANTERRE [227484]

Par acte ssp en date de 20/08/2022, il a été constitué une SASU

Dénomination :

ETS MOUREDON

Siège Social : 4 Avenue Laurent Cély 92600 ASNIERES SUR SEINE

Capital : 500 €

Activités principales : travaux de couverture, Charpente, zinguerie

Durée : 99 ans

Président : M. Mouredon Nathan 29 avenue des bleuets 92600 ASNIERES SUR SEINE

Cession d'actions : libre

Exercice du droit de vote : une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire

Immatriculation au RCS de NANTERRE [227490]

Par acte ssp en date de 03/08/2022, il a été constitué une SASU

Dénomination :

KZ PRESTIGE

Siège Social : 99 Avenue Achille Peretti Les Tricolores 92200 NEUILLY SUR SEINE

Capital : 1000 €

Activités principales : Transport de voyageurs et location de voiture avec ou sans chauffeur à l'aide d'un véhicule de tourisme. Achat et vente de tous véhicules neufs et d'occasion roulants, de tous produits et accessoires non réglementés liés à ces activités, négoce auto, import/export de véhicules.

Durée : 99 ans

Président : M. KERMEZLI Hamed 1 Chemin Saint-Léger 93200 ST DENIS

Cession d'actions : Libre

Exercice du droit de vote : Une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire

Immatriculation au RCS de NANTERRE [227282]

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

ENVIE2RENOV

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 € porté à 100 000 € Siège social : 144 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE 833 783 285 RCS NANTERRE

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, il résulte que le capital social a été augmenté de 99 000 € par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Ancienne mention : Capital social : 1 000 € Nouvelle mention : Capital social : 100 000 €. Pour avis Le Président [227394]

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL MULTISERVICES CLEAN

Au capital de 7000€ RCS de Nanterre -Siret N° : 882 258 338 000 12 Ape : 8121Z Sise au 01 Rue de Stepney - 92110 Clichy

Par AGE, à Clichy, en date du 03/08/2022, les associés ont décidé d'adopter à l'objet social de la société : Travaux de bâtiments tout corps d'état. Inscription modificative au RCS de Nanterre. [227280]

NOMINATION, AJOUT OU DÉMISSION POUR ORDRE

BENGO-IT

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 13 Rue du Bois Joly
92000 NANTERRE
908825045 RCS de NANTERRE

Par AGE du 15/08/2022, il a été décidé de nommer nouveau président M. LABIADH Aymen demeurant 13 Rue du Bois Joly 92000 NANTERRE, à compter du 15/08/2022 en remplacement de Mme GOUAI EP LABIADH Raja Démonstrateur. Mention au RCS de NANTERRE [227361]

MONEYGLOBE

SAS au capital de 150000 €
Siège Social : 1 RUE MOZART 92110 CLICHY
531737112 RCS de NANTERRE

Le président, en date du 29/04/2022, a décidé de nommer nouveau directeur général M. HEBINGER GABRIEL demeurant 91 AVENUE SECRETAN 75019 PARIS 19 à compter du 29/04/2022. Mention au RCS de NANTERRE [227294]

ARTEPA

SARL au capital de 21540.49 €
Siège Social : 11 RUE DE L'AVENIR
92360 MEUDON
423874874 RCS de NANTERRE

Par AGO du 17/06/2022, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. FERREIRA FIDALGO Marco Roberto demeurant 6 square Rameau 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, à compter du 01/07/2022 en remplacement de M. SOARES ANDRE demissionnaire. Mention au RCS de NANTERRE [227423]

TRANSFERT DE SIÈGE

SUSHI KYO CERGY

SAS au capital de 10000 €
Siège Social : **2 rue Trébois 92300 LEVALLOIS PERRET**
884624602 RCS de NANTERRE

Par AGE du 15/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au Centre Commercial Les 3 Fontaines Place des Cerclades 95000 CERGY, à compter du 15/08/2022.
Radiation au RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de PONTOISE [227396]

AZ FORMATIONS

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : **5 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94160 ST MANDE**
904820743 RCS de CRETEIL

Par AGE du 01/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 78 AVENUE GABRIEL PERI 92230 GENNEVILLIERS, à compter du 01/01/2022.
Présidence : AZZADINE ZAROUÏ 2 ALLÉE DES ALOUETTES 77270 VILLE-PARISIS
Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de NANTERRE [227448]

AVIS DE MODIFICATION

SUPERETTE

St pv age du 16/08/22 la sarl superette de villiers durée 99ans rcs 887472447 capital 30.000e devient restaurant ait baamrane transfert son siège social du 74rue du général de gaulle 94350 villiers sur marne au 51rue de neuilly 92110 clichy l'objet social devient restauration rapide plats sur place et à emporter radiation rcs creteil immatriculation rcs nanterre [227434]

CHIVASANGARA

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : **3 rue Capron 75018 PARIS 18**
879301232 RCS de PARIS

Par AGE du 07/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 36 rue du Bournard 92700 COLOMBES et d'effectuer les modifications suivantes au 07/07/2022 :
- de modifier la dénomination sociale CHIVASANGARA par CHIVASANGARA SUPERMARCHÉ
Présidence : Komalathevy SIVAPACKIYAM 48 rue du Sedaine 93700 DRANCY
Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de NANTERRE [227385]

ATH MULTISERVICES

SASU au capital de 100 €
Siège Social : **99 avenue Marceau 92400 COURBEVOIE**
828213223 RCS de NANTERRE

L'associé unique, en date du 06/05/2022, a décidé au 06/05/2022 :
- de révoquer M. CHAABI Mustapha de ses fonctions de Directeur général de la société
Mention au RCS de NANTERRE [227483]

ATH MULTISERVICES MAINTENANCE

de 100 €
Siège Social : **99 avenue Marceau 92400 COURBEVOIE**
907624449 RCS de NANTERRE

L'associé unique, en date du 06/05/2022, a décidé au 06/05/2022 :
- de révoquer M. ZEGOURI Christian de ses fonctions de Directeur général de la société
Mention au RCS de NANTERRE [227485]

SUNBURN

SARL unipersonnelle au capital de 5000 €
Siège Social : **58 avenue du Bois des Verrières 92160 ANTONY**
512344110 RCS de NANTERRE

Par AGE du 19/08/2022, il a été décidé au 01/09/2022 :
- M. Pierre-Antoine Conan prend la gérance de la société
- L'objet social change : l'activité principale de la société est désormais la production de films institutionnels et publicitaires
Mention au RCS de NANTERRE [227497]

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un ssp du 12/08/22 la sarl jugurtha rcs 500214317 siège 51rue de neuilly 92110 clichy capital 2500e a donné en location gérance à la sarl superette de villiers rcs 887472447 siège social 74rue du général de gaulle 94350 villiers sur marne durée 99ans capital 30.000e un fonds de commerce de restauration rapide plats sur place et à emporter sis 51rue de neuilly 92110 clichy à compter du 16/08/2022 au 15/08/2024 renouvelable par tacite reconduction pour avis [227433]

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location gérance du fonds de commerce de taxi parisien, licence n° 41911 sis et exploité au 16 allée de la Marche 92380 GARCHES confiée par acte ssp en date du 13/03/2018 par M. Bodin Philippe 57 rue Voltaire 93120 LA COUR-NEUVE RCS 397529215 à la société NEG TAXI SASU au capital de 5000 €, RCS 833381544 NANTERRE, 16 Allée de la Marche 92380 GARCHES, représenté par Neggaz Kaddour, a pris fin le 17/08/2022 par sa résiliation par acte ssp en date du 17/08/2022 [227251]

POURSUITE D'ACTIVITÉS

MAPOE

SASU au capital de 3000 €
Siège Social : **6, rue Du Docteur Foucault 92000 NANTERRE**
853506533 RCS de NANTERRE

L'actionnaire principal, en date du 30/06/2021, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce.
Mention au RCS de NANTERRE [227412]

DISSOLUTION

AFIDAC

SARL au capital de 5000 €
Siège social : **6, place de la République 92300 LEVALLOIS-PERRET**
RCS NANTERRE 507545447

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 29/06/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 29/06/2022, il a été nommé liquidateur(s) M. Challan Belval Hughes demeurant au 6, place de la République 92300 LEVALLOIS-PERRET et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de NANTERRE. [226600]

MAMMA MIA

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : **38 RUE LOUISE MICHEL 92300 LEVALLOIS PERRET**
829130426 RCS de NANTERRE

Par AGE du 31/07/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/07/2022.
M. BENABDELGHAFAR Lotfi 110 Avenue d'Enghien 93800 EPINAY SUR SEINE a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de NANTERRE [227246]

CLÔTURE

BEHAR MINDSET

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : **19 BOULEVARD VICTOR HUGO 92200 NEUILLY SUR SEINE**
884600438 RCS de NANTERRE

Par AGE du 30/06/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BEHAR JONATHAN 19 BD VICTOR HUGO 92200 92200 NEUILLY SUR SEINE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 30/06/2022
Radiation au RCS de NANTERRE [227346]

MAMMA MIA

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : **38 RUE LOUISE MICHEL 92300 LEVALLOIS PERRET**
829130426 RCS de NANTERRE

Par AGE du 16/08/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BENABDELGHAFAR Lotfi 110 Avenue d'Enghien EPINAY SUR SEINE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 16/08/2022
Radiation au RCS de NANTERRE [227247]

LIANE DE JADE

SCI au capital de 2000 €
Siège Social : **48 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 92000 NANTERRE**
799858071 RCS de NANTERRE

AG, en date du 31/12/2021, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme

VIHO ANNICK 48 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 92000 NANTERRE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2021
Radiation au RCS de NANTERRE [227494]

ADDITIFS, RECTIFICATIFS

Dans l'annonce parue dans L'itinérant n°1445 du 04/08/2022, concernant la société SRF TRANSPORT, il convient de lire : Objet social : Activité de Taxi [227470]

93

SEINE-SAINT-DENIS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 01/08/2022 il a été constitué une SCI dénommée :

THIBI

Siège social : 11 avenue du capitaine fonck 93150 LE BLANC MESNIL
Capital : 1.000 €
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers, la mise à disposition des biens aux associés et notamment d'un immeuble en cours d'acquisition
Gérant : M. VIGNARAJAN Alakiyanathan 11 avenue du Capitaine Fonck 93150 LE BLANC MESNIL
Co-Gérant : Mme SIVALINGAM Thibika 11 avenue du Capitaine Fonck 93150 LE BLANC MESNIL
Cession des parts sociales : La cession des parts sociales est libre entre associés.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BOBIGNY [226958]

Il a été constitué une société :

Dénomination :

SCIT EXPERTISE

Forme : SASU
Capital : 1.000 €
Siège social : 136 rue Gabriel Péri, bât. A1, 93200 SAINT-DENIS
Objet : Conseil en systèmes et logiciels informatiques
Durée : 99 ans
Président : M. ROUABAH Nassim, 136 rue Gabriel Péri, bât. A1, 93200 SAINT-DENIS
Immatriculation au RCS de BOBIGNY. [226823]

Par acte ssp en date de 08/08/2022, il a été constitué une SAS

Dénomination :

HERRA

Siège Social : 15 avenue Victor Hugo 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS
Capital : 1000 €
Activités principales : restauration rapide à emporter (crêpe, sandwich, pizza et boissons non alcoolisées)
Durée : 99 ans
Président : M. CHEBBI WALID 46 bld Jean Jacques Rousseau 92230 GENNEVILLIERS
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227304]

Par acte ssp en date de 16/08/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :

HMA

Siège Social : 184 RUE DE PARIS 93130 NOISY LE SEC
Capital : 1000 €
Activités principales : Bucheron, espace vert et paysagiste
Durée : 99 ans
Président : M. AGSAK MITHAT 01 RUE DU PARVIS SAINT MARTIN 02100 ST QUENTIN
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227286]

Par acte ssp en date de 01/07/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :

NEAS CARMEL CONSULTING

Siège Social : 150 RUE DE LA BUTTE PINSON 93380 PIERREFITTE SUR SEINE
Capital : 1500 €
Activités principales : CONSEIL FORMATION DE L'INTEGRATION ET DE LA REVENTE DE SOLUTION INFORMATIQUE
Durée : 99 ans
Président : M. CARMEL SEBASTIEN IS-BERT 150 RUE DE LA BUTTE PINSON 93380 PIERREFITTE SUR SEINE
Cession d'actions : SOUMISE A AGREMENT
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227324]

Par acte S.S.P, il a été constitué une société :
Dénomination :

JANISH

Forme : SAS
Capital : 1 000 €
Siège social : 6 bis rue Solferino, 93300 AUBERVILLIERS
Objet : bazar, informatique, bureautique, téléphonie, transfert d'argent, relais colis, retouche, prêt-à-porter. Président : M. SIVALINGAM Sivarupan, demeurant au Esc 13 2E porte 188, 210 avenue du 8 mai 1945, 93150 LE BLANC-MESNIL
Durée : 99 ANS
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227371]

Par acte ssp en date de 08/08/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :

A.K. BAT

Siège Social : 2 rue georges politzer 93120 LA COURNEUVE
Capital : 3000 €
Activités principales : BATIMENT TOUS CORPS D'ETAT, NETTOYAGE, ELECTRICITE, IMPORT EXPORT DE MATERIELS
Durée : 99 ans
Président : M. DE JESUS PEREIRA GOMES JOAO PEDRO 2 RUE GEORGES POLITZER 93120 LA COURNEUVE
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227338]

Par acte ssp en date de 13/07/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :

GLM PRESTIGE

Siège Social : 12, Rue Auguste Rodin 93420 VILLEPINTE
Capital : 5000 €
Activités principales : Achat vente et location de véhicules
Durée : 99 ans
Président : M. AKRA Lega 12, Rue Auguste Rodin 93420 VILLEPINTE
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227454]

Par acte ssp en date de 17/08/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :

NTICAGILECONSULTING

Siège Social : 4 Allée de la butte aux caillies etage 3 apt 324 93160 NOISY LE GRAND
Capital : 1000 €
Activités principales : Conseils et services en ingénierie informatique, Électronique et Électrotechnique, Conseil en gestion stratégique, administrative, juridique, sociale, fiscale et activités connexes
Durée : 99 ans
Président : M. KOUASSI KAKOU THOMAS 27 RUE CHARLES VAILLANT 77144 CHALIFERT
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227349]

Par acte ssp en date de 27/07/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :

MELIMEX HOLD

Siège Social : 18 RUE PAUL LANGEVIN ESC.1 ETG.2 APP 202 93440 DUGNY
Capital : 1000 €
Activités principales : Activité holding, la prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.
Durée : 99 ans
Président : M. BOUSSAIDI Saadi 18 rue Paul Langevin ESC. 1 ETG. 2 APP. 202 93440 DUGNY
Cession d'actions : Libre entre associé
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227358]

Par acte ssp en date de 16/05/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :

LFM SERVICES

Siège Social : 26-28 avenue de la République 93170 BAGNOLET
Capital : 3000 €
Activités principales : Transport de marchandises de moins 3,5 tonnes, location de véhicules avec ou sans chauffeur destinés au transport de marchandises de moins de 3,5 tonnes
Durée : 99 ans
Président : M. LARBI Fahim 01 rue du 8 mai 1945 93260 LES LILAS
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227429]

Par acte ssp en date de 18/08/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :

DOSS CONCEPTION

Siège Social : boulevard du president Kennedy Parc de la Noue Bat 2 93420 VILLEPINTE
Capital : 2000 €
Activités principales : Menuiserie générale, Pose de portes, cloisons, parquets, Fenêtres, Aménagement extérieur et intérieur, Façades, pose de lino, de parquets, de moquettes et de cuisines
Durée : 99 ans
Président : M. DOSSO Mamadou Boulevard du Président Kennedy Parc de la Noue Bat 2 93420 VILLEPINTE
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227492]

Par acte ssp en date de 14/07/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :

NAF SHIPPING

Siège Social : 28 Bis rue Alcide d'Orbigny 93380 PIERREFITTE SUR SEINE
Capital : 8000 €
Activités principales : Commissionnaire de transport
Durée : 99 ans
Président : M. ZEGGANE Rafik 28 Bis rue Alcide d'Orbigny 93380 PIERREFITTE SUR SEINE
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227380]

Par acte ssp en date de 18/08/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :

JUA SERVICES

Siège Social : 5 Rue Pleyel 93200 ST DENIS
Capital : 1000 €
Activités principales : Nettoyage courant de tous types de bâtiments tels que : bureaux, maisons ou appartements, usines, magasins, bâtiments publics, locaux à usage commercial et professionnel et les immeubles à appartements.
Durée : 99 ans
Président : M. BODO Alain Guy Marc 34 Avenue Louis Luc 94600 CHOISY LE ROI
Cession d'actions : Libre
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : Etre actionnaire
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227416]

Par acte ssp en date de 18/08/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :

DESTOCK KING

Siège Social : 102 av. Gallieni 93170 BAGNOLET
Capital : 1000 €
Activités principales : Import, Export, achat et vente au gros, demi gros et au détail les articles notamment de meubles, salons, literies, textiles, objets de décorations, cuisines, électroménagers, tapisseries, de tous produits non réglementés
Durée : 99 ans
Président : M. Bilbay Sih Muslum 9 rue Lucien Sampaix Chez Mme Belkheiri 93170 BAGNOLET
Cession d'actions : libre
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : Une action égale une voix
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227431]

Par acte ssp en date de 05/12/2021, il a été constitué une SARL
Dénomination :

GLOBAL SOLUTION SERVICES

Siège Social : 35 BLD ANATOLE FRANCE 93200 ST DENIS
Capital : 50000 €
Activités principales : Transports de marchandises et location de véhicules avec conducteurs, destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules motorisés de tout tonnage
Durée : 99 ans
Gérance : Mme KEITA Aminatou Fayinke 08 RUE BRISE ECHALAS 93200 ST DENIS
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227418]

-SASU TRANSPORT GO FRET sis 1 Place Edison 93420 Villepinte. RCS BOBIGNY 914 461 587 Capital 32 400 euros.Suite à l'AGE du 01/08/2022, il a été décidé changement de président : M. DRAME Sirifo, 14 place de Seoul 75014 Paris en remplaçant de M. FADIGA Khadialy demissionnaire.RCS BOBIGNY. [227289]

Par acte ssp en date de 01/08/2022, il a été constitué une SARL
Dénomination :

PRESTIGE CARS

Siège Social : 17 RUE ALBERT DE MUN 93700 DRANCY
Capital : 5000 €
Activités principales : VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR - VTC
Durée : 99 ans
Gérance : M. BRUNO JACQUES 17 RUE ALBERT DE MUN 93700 DRANCY
Immatriculation au RCS de BOBIGNY [227328]

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DOHER

SARL au capital de 1500 €
Siège Social : 7 rue Pablo Neruda 93430 VILLETANEUSE
529491300 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 18/08/2022, il a été décidé à compter du 18/08/2022 :

- D'adoindre à l'objet social les activités de : Conciergerie, organisation événementielle, prestation de services, import export de marchandises et véhicules
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de BOBIGNY [227471]

NOMINATION, AJOUT OU DÉMISSION POUR ORDRE

COIFFURE PRINCESSE S

SAS au capital de 100 €
Siège : 4 RUE GASTON PHILIPPE 93200 ST DENIS
884139619 RCS de BOBIGNY

Par décision de l'AGE du 01/07/2022, il a été décidé de :

- nommer Président M. MAGASSOUBA Bakary kamara 8 bis rue gaston philippe 93200 ST DENIS en remplacement de Mme TANDIA Bille démissionnaire.
Mention au RCS de BOBIGNY [225294]

AULNAY DISTRIBUTION

SAS au capital de 15000 €
Siège Social : 140 AVENUE DE STALINGRAD 93240 STAINS
824934729 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 15/08/2022, il a été décidé de nommer nouveau président M. HAMDID RIDHA demeurant 10 GRANDE ALLEE DU CHAMPY 93169 NOISY LE GRAND, à compter du 15/08/2022 en remplacement de Mme AIT MOULAY SAADIA démissionnaire.
Mention au RCS de BOBIGNY [227347]

NASEEB

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : **14 passage du Saulger**
93200 ST DENIS
905240800 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 18/08/2022, il a été décidé de nommer nouveau président M. DIWAN Jilane demeurant 41, passage des Roses 93300 AUBERVILLIERS, à compter du 18/08/2022 en remplacement de Mme ALI née DIWAN Mumtaj demissionnaire.

Mention au RCS de BOBIGNY [227421]

STAR GSM

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : **3 avenue du colonel fabien 93200 ST DENIS**
822397519 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 18/08/2022, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. Hossain Mohammed demeurant 29 rue des Rufins 93100 MONTREUIL, à compter du 18/08/2022 en remplacement de M. Shahidul Islam demissionnaire.

Mention au RCS de BOBIGNY [227482]

TRANSFERT DE SIÈGE

DINDIRE BTP

SAS au capital de 2000€
Siège social : **112 avenue de la République 93300 Aubervilliers**
RCS BOBIGNY 818 231 763

Par AGE du 24/08/2022 et à compter de ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue du four à chaux 60110 Méru

Radiation du RCS BOBIGNY et Immatriculation au RCS de BEAUVAIS [227437]

PERFECT BAT

SARL au capital de 10 000 €
53 avenue pasteur - 93100 MONTREUIL
833 817 570 RCS BOBIGNY

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01 Aout 2022, il a été Décidé de transférer le siège social au 17 Place du General de Gaulle 93100 MONTREUIL à compter du 01 Aout 2022.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de Bobigny. [227332]

DYNAMIC ENGLISH

SARL au capital de 1 000 €
15 rue de la Grange Aux Belles
75010 - PARIS
RCS PARIS 509 240 669

Le 11 juillet 2022, l'associé unique a transféré le siège social au 45 rue Emile Zola - 93100 MONTREUIL Il a modifié les statuts en conséquence.

Une mention sera faite au RCS de PARIS ET BOBIGNY [227369]

PING

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : **116 RUE DE LAGNY**
93100 MONTREUIL
834040511 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 16/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 15 BIS RUE FAIDHERBE 80800 CORBIE, à compter du 16/08/2022.

Radiation au RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de AMIENS [227296]

VYNUVA

SASU au capital de 100 €
Siège Social : **41 rue Fernand Pena**
93700 DRANCY
883839961 RCS de BOBIGNY

L'associé unique, en date du 02/08/2022, a décidé de transférer le siège social au 70 AVENUE JOSEPH GASQUET 83100 TOULON, à compter du 02/08/2022.

Radiation au RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de TOULON [227295]

G.B.F BATIMENT

SARL au capital de 2 000 € 2 rue J et Etienne de Montgolfier 93110 ROSNY-SOUS-BOIS RCS BOBIGNY 901 873 000

Suite AGE du 17/08/2022, transfert du siège social à effet immédiat au 7 place de l'Hôtel de Ville, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS. Mention : RCS BOBIGNY [227370]

CALMM ARCHITECTURE

SARL au capital de 5000 €
Siège Social : **17 rue Froment 75011 PARIS 11**
810113530 RCS de PARIS

Par AGE du 15/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 188 av Jean Lolive 93500 PANTIN, à compter du 01/04/2022.

Gérance : Fabio CAVATERRA et Luis MASIA MASSONI 1 rue Formagne 93500 PANTIN

Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de BOBIGNY [227302]

AVIS DE MODIFICATION

CLEAN HOUSE

SARL au capital de 8000 €
Siège Social : **2, RUE MARYSE BASTIE**
93120 LA COURNEUVE
904435500 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 17/08/2022, il a été décidé au 17/08/2022 :

- adjonction d'activité: Achat, vente et location de véhicules sans chauffeur
- nommer gérant, M. NASER OUN au 13 rue de la fontaine à Mulard 75013 PARIS en remplacement de M. SARRA HADI démissionnaire

Mention au RCS de BOBIGNY [227339]

BERIL

SARL au capital de 8000 €
Siège Social : **6 Rue Auguste Renoir**
93140 GARGES LES GONESSE
891079089 RCS de PONTOISE

Par AGE du 01/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 14 Résidence La Forestière 93390 CLICHY SOUS BOIS et d'effectuer les modifications suivantes au 01/08/2022 :

- statuts modifiés en conséquence

Gérance : Stefan LOMAEV 14 Résidence La Forestière 93390 CLICHY SOUS BOIS en remplacement de Abuzer YENEN
Radiation au RCS de PONTOISE et immatriculation au RCS de BOBIGNY [227258]

SASU PARIS CAR Capital de 1 000 Euros. Sis 229 rue Saint Honoré 75001 Paris. RCS PARIS 894 073 899. Suite à l'AGE du 01/08/2022, il a été décidé le transfert du siège social qui sera fixé au 8 boulevard Roy 93320 Les Pavillons sous bois, le changement de président M. CARRIAS Roberto, sis au 11 VILLA COMPOINT RDC 6D 75017 PARIS le démissionnaire M. SOUKOUNA Hamouja, le changement de dénomination en BATI RMV et le changement d'objet en maçonnerie générale. RADIATION RCS PARIS IMMATRICULATION RCS BOBIGNY [227288]

GUINA PARQUET

SARL au capital de 8000 €
Siège Social : **5, rue du Clos Français**
93100 MONTREUIL
823795984 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 15/10/2021, il a été décidé au 15/10/2021 :

- la dissolution anticipée de ladite société, à compter du 15/10/2021. M. DIAKITE Marabata, demeurant 10, rue Jules Verne 93100 Montreuil, a été nommé liquidateur, le siège de liquidation a été fixé au siège de la Société- Par AGE du 15/10/2021 il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 15/10/2021. Radiation du RCS de Bobigny.

Mention au RCS de BOBIGNY [227290]

MODERNE BATIMENT SERVICES

SAS AU CAPITAL DE 20 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LES DOCKS ATRIUM
6 BP 13543 CEDEX 2 10 PLACE DE LA JOLIETTE 13567 MARSEILLE 2EM ARRONDISSEMENT CEDEX 02
RCS MARSEILLE 889 284 394

PAR AGE DU 20/07/2022 LE SIEGE SOCIAL A ETE TRANSFÉRÉ AU 41 AVENUE DE LA VILLAGEOISE À DONDY (93140) ET M. BAL ABUSALI DEMEURANT 10 AVENUE SAINT REMY 93200 SAINT DENIS A ETE NOMME PRESIDENT EN REMPLACEMENT DE M. AKDAG MUHARREM DEMISSIONNAIRE
MODIFICATION AU RCS DE BOBIGNY [227386]

SASU TEK

SASU AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 5B RUE DE NIMBOIS
88190 GOLBEY
RCS EPINAL 828 522 011

PAR AGE DU 22/07/2022, LE SIEGE SOCIAL A ETE TRANSFÉRÉ AU 41 AVENUE DE LA VILLAGEOISE À BONDY (93140) ET M. SINGI SIMRITPAL DEMEURANT AU 17 RUE PASTEUR À PANTIN (93500) A ETE NOMME PRESIDENT EN REMPLACEMENT DE M. GURBUZ TAHSIN DEMISSIONNAIRE
MODIFICATION AU RCS DE BOBIGNY [227388]

SOLUTIONS 30 RELEVÉ

SARL au capital de 10000 €
Siège Social : **39/47 boulevard Ornano**
Pleyad 2 93200 ST DENIS
820613586 RCS de BOBIGNY

L'associé unique, en date du 28/07/2022, a décidé au 08/07/2022 :

- de prendre acte de la démission de ses fonctions de co-gérant de M. Carlos CORREIA.

Mention au RCS de BOBIGNY [227363]

S.A.S CONSEILS ET GESTION

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : **21, Avenue Paul Vaillant**
Couturier 93120 LA COURNEUVE
812168110 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 31/12/2019, il a été décidé au 31/12/2019 :

- la dissolution anticipée de ladite société, à compter du 31/12/2019. M. BAH Thierno-Ismaïla, demeurant 20, rue Toulouse Lautrec 60230 Chambly, a été nommé liquidateur, le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société- Par AGE du il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2019. Radiation du RCS de Bobigny.

Mention au RCS de BOBIGNY [227389]

ISRAA.VTC

Sasu
Capital 500€
8 rue Gaston Monmousseau - 93150 Le Blanc Mesnil
RCS 818 496 945

L'AGE, à compter de sa date du 22/07/2022 :

- modifie l'objet en déstockage de produits non réglementés et connexes
- modifie la dénomination en ISRAA
- transfère le siège au 1, rue Henri Clause - 93000 Bobigny
- nomme président M NAJAH Ahmed - El Mdhilla - 03220 Ghomrassen - Tunisie, en remplacement de M BOUBAHRI Mohsen, démissionnaire.

Mentions au RCS de Bobigny [227450]

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte ssp en date du 01/08/2022, la société LA BAGUETTE BOURGEOISE SAS au capital de 1000 €, RCS 823126255 BOBIGNY, 20 Rue BRIAIS 93380 PIERREFITTE SUR SEINE, représenté par Mohsen MASLAH a donné en location gérance à la société LA BOULANGERIE DU COIN SAS au capital de 1000 €, RCS 917876344 BOBIGNY, 01 Place de l'Ermitage 93200 ST DENIS, représenté par BENCHENOUF Majda un fonds de commerce de Création sis et exploité au 24 RUE SUGER 93200 ST DENIS, pour une durée allant du 01/08/2022 au 31/07/2023. [227495]

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte authentique du 21/07/2022, enregistré au SED PARIS ST-HYACINTHE, le 27/07/2022, Dossier 202200028171 Référence 2022N3072, la société TRAITÉUR D'ASIE SARL au capital de 8.000 € sise Aubervilliers (93300), Rue MADELEINE VIONNET CENTRE COMMERCIAL LE MILLENAIRE, RCS 800565426 BOBIGNY a cédé à la société BCF BLUE SAS au capital de 1.000 €, sise Aubervilliers (93300), Rue MADELEINE VIONNET CENTRE COMMERCIAL LE MILLENAIRE, moyennant le prix de 420.000,00 €. La date d'entrée en jouissance est fixée au 21/07/2022. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité des oppositions au fonds vendu et pour la correspondance à DS Avocats, Maître Laurence REN, 6, rue dret, 75116 PARIS. [227335]

Suivant acte ssp en date du 01/08/2022 enregistré a SIE de BOBIGNY le 11/08/2022, Bord : 222A4674, la société LOOK OPTIC SAS au capital de 1000 €, RCS 803830603 BOBIGNY, 9 passage des arbalétriers 93200 ST DENIS, représenté par Ilan Dray, a vendu à la société OPTIC STD SAS au capital de 1000 €, RCS 914453451 BOBIGNY, 9 passage des arbalétriers 93200 ST DENIS, représenté par BARUCH Bitia un fonds de commerce de commerciale, sis et exploité au 9 passage des arbalétriers 93200 ST DENIS, moyennant le prix de 135000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 01/08/2022. Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé. [227356]

DISSOLUTION

TRADING INTERNATIONAL

SARL au capital de 50000 €
Siège Social : **13 RUE DU COMMANDANT ROLLAND 93350 LE BOURGET**
901626101 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 30/06/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30/06/2022.
M. SUBRAMANIAM PAKEETHARAN 7 RUE SAINT NICOLAS 78200 MANTES LA JOLIE a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de BOBIGNY [227306]

GARAGE AUTO93

SARL unipersonnelle au capital de 1000 €
Siège Social : **5, rue Frédéric Lemaître 93380 PIERREFITTE SUR SEINE**
811407709 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 31/07/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/07/2022.
M. BAKIR Djamel 21, rue Jules Guesde 93290 TREMBLAY EN FRANCE a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de BOBIGNY [227344]

YUN TIAN LOU

SARL au capital de 8000 €
Siège Social : **54 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93300 AUBERVILLIERS**
538416298 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 31/07/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/07/2022.
Mme CHEN LAURA SAMPAIX 9 TER RUE LUCIEN 75010 PARIS 10 a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de BOBIGNY [227350]

DISSOLUTION CLÔTURE

CIPO STORE

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 1000 €
Siège social : **147 Rue Anatole France 93700 - Drancy**
R.C.S. BOBIGNY : 850 362 260

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 15 juillet 2022, il résulte que les associés :
ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/07/2022 et sa mise en liquidation,
ont nommé comme Liquidateur Mr Kur-naz Gorken demeurant 3 rue Lamartine 93700 Drancy,
ont fixé le siège de la liquidation au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention sera faite au RCS : BOBIGNY
Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 18 juillet 2022, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Bobigny. [227283]

CLÔTURE

EFE TRANSPORT

SAS au capital de 500 €
Siège Social : **48 RUE DE MARSEILLE 93800 EPINAY SUR SEINE**
890338478 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 31/05/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. MINAR Hassan 48 RUE DE MARSEILLE 93800 EPINAY SUR SEINE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/05/2022
Radiation au RCS de BOBIGNY [227268]

ADDITIFS, RECTIFICATIFS

Rectificatif à la constitution parue dans l'itinérant du 30/06/2022, concernant : SAYA PRODUCTION, lire pour l'objet : Production et distribution de papiers, serviettes, mouchoirs, cartons, exportation, importation, évènement musical et culturel. [227504]

Dans l'annonce parue dans L'ITINERANT du 11/08/2022, concernant la société AA BAT, il convient de lire : ADRESSE DU PRÉSIDENT : AVENUE [227458]

94 VAL-DE-MARNE

CONSTITUTIONS

Suivant acte ssp en date du 20/07/2022, il a été constitué une SCI

MOUKEN

capital social : 20000 euros
siège social : 50 rue victor hugo 94140 alfortville
objet : acquisition, cession, gestion, location, de tous biens immobiliers
durée : 99 ans
gérant : DONG A KEDI Denosthene Bienvenu au 50 rue Victor Hugo 94140 ALFORTVILLE
Immatriculation au RCS de CRETEIL [227330]

Il a été constitué une société :

DÉNOMINATION : LE ROI SUPERMARCHÉ

Forme : SAS
Siège social : 129 avenue Paul Doumer, 94290 VILLENEUVE-LE-ROI Capital : 1 000 €
Objet : Le commerce d'alimentation générale, produits exotiques et cosmétiques, produits surgelés, import & export, livraison à domicile, vente de boissons sans alcool, relais colis, vente bouteille de gaz. Durée : 99 ans.
Président : M. THAVARUBAN THURAI-RAJAH, 14 rue Saint Just, 94190 VILLENEUVE-ST-GEORGES Immatriculation au RCS de CRETEIL. [227217]

ELCAM

Par acte ssp du 12/08/2022, il a été constitué une SASU. Dénomination : ELCAM. Siège social : 25 RUE DES FRERES LUMIERE 94260 FRESNES. Durée : 99 ans. Capital : 500 €. Objet : TAXI. Président : Monsieur EL CADHI AMINE Demeurant : 25 RUE DES FRERES LUMIERE 94260 FRESNES. Forme des actions : Soumises à agréments. Immatriculation au RCS de CRETEIL [227331]

St statuts du 13/08/22 est constituée la sas food arte capital 2.000e durée 99ans siège social 37rue des refugnicks 94000 créteil président tramut michel pascal 2avenue du président wilson 94450 limeil brevannes objet social centrale d'achat-vente-import-export-négoce de tous produits non réglementés dont alimentaires, d'épicerie et autres immatriculation rcs créteil [227340]

Par acte ssp en date de 17/08/2022, il a été constitué une SAS

Dénomination :

KEUZ

Siège Social : 53, avenue du Général de Gaulle 94700 MAISONS ALFORT
Capital : 2000 €
Activités principales : Restauration rapide sur place et à emporter
Durée : 99 ans
Président : Mme KAYA Öznur 17, boulevard Pablo Picasso 94000 CRETEIL
Cession d'actions : Libre
Immatriculation au RCS de CRETEIL [227481]

TAKARA 94

SARL au capital de 2.000 €
Siège social : 155 Avenue Paul Vaillant Couturier 94250 GENTILLY
Avis est donné de la constitution d'une SARL dénommée

TAKARA 94

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL
Objet : Restauration traditionnelle, restauration sous toutes ses formes, vente de plats sur place, à emporter ou livraison à domicile.
Gérant : Madame LIN Xuejin ép. WANG, demeurant au 54 rue Jeanne D'Arc 75013 PARIS [227263]

Par acte ssp en date de 09/07/2022, il a été constitué une SARL

Dénomination :

BAAN BOON YOU

Siège Social : 90 RUE VERON 94140 ALFORTVILLE
Capital : 1000 €
Activités principales : RELAXATION ESPACE DETENTE VENTE DES PRODUITS ESTHETIQUES ET DES PETITS OBJETS DE CADEAUX ET DE DECORATION NATURE
Durée : 99 ans
Gérance : Mme LOROT NICOLE 3 SQ PASTEUR 93400 ST OUEEN
Immatriculation au RCS de CRETEIL [227449]

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

SELARL DU DOCTEUR GRAZIELLA BRUNOT

SELARL au capital de 1000 €
Siège Social : **59 avenue Georges Clémenceau 94700 MAISONS ALFORT**
849678461 RCS de CRETEIL

Par AGE du 09/08/2022, il a été décidé d'augmenter le capital de 199000 € par Par incorporation de réserves pour le porter à 200000 €. Article 7 et 8 des statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de CRETEIL [227262]

TRANSASI

SARL unipersonnelle au capital de 1800 €
Siège Social : **25 RUE EDMOND ROSTAND 94310 ORLY**
900103029 RCS de CRETEIL

Par AGE du 15/07/2022, il a été décidé d'augmenter le capital de 5400 € par Apports en numéraires pour le porter à 7200 €. Article 7 des statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de CRETEIL [227343]

TRANSFERT DE SIÈGE

SD MECA

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : **14 BIS RUE DES COSMONAUTES 94600 CHOISY LE ROI**
884511502 RCS de CRETEIL

Par AGE du 30/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 12 Rue des cinq perches 77500 CHELLES, à compter du 30/06/2022.
Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de MEAUX [227426]

AZ FORMATIONS

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : **5 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94160 ST MANDE**
904820743 RCS de CRETEIL

Par AGE du 01/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 78 AVENUE GABRIEL PERI 92230 GENNEVILLIERS, à compter du 01/01/2022.
Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de NANTERRE [227448]

DREAMING ROAD

SARL au capital de 30000 €
Siège Social : **176 Rue de Paris BAT A 94190 VILLENEUVE ST GEORGES**
804471563 RCS de CRETEIL

Par AGE du 20/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 78, Avenue des Champs-Élysées, Bureau 326, 75008 PARIS 08, à compter du 20/08/2022.
Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de PARIS [227491]

TRANSFORMATION DE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

G3220

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : **8 ALLEE DJANGO REINHARDT 94110 ARCUEIL**
882839111 RCS de CRETEIL

L'associé unique, en date du 29/06/2022, a décidé, à compter du 29/06/2022 :
- De prendre pour nouvelle forme sociale : SARL unipersonnelle
- M. RABAA IMED 8 ALLEE DJANGO REINHARDT 94110 ARCUEIL ancienement Président est nommé Gérant
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de CRETEIL [227456]

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE SAISINE DE LEGATIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de Procédure Civile

Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 25 février 2018,
Monsieur Dominique Denis Michel LEANDRI, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-MAURICE (94410) 55 Bis rue du Maréchal Leclerc.
Né à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), le 13 juillet 1951.
Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à CRETEIL (94000) (FRANCE), le 18 novembre 2021.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt, aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Corinne PEROTTO, notaire associé au sein de la société dénommée « SAS Anne RENOUX-FONTAINE et Corinne PEROTTO, NOTAIRES » titulaire d'un Office Notarial à MAISONS-ALFORT (Val de Marne), 3, Allée de l'Amourette, le 7 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être exercée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Aymeric LEIMACHER, notaire à PARIS (5ème), 9, Boulevard Saint-Michel, CRPCEN 75077 dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
[227376]

ELGHA

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : **14 Avenue MARECHAL FOCH 93270 SEVRAN**
904594975 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 04/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 3 RUE LEON BLUM 94240 L HAY LES ROSES et d'effectuer les modifications suivantes au 17/08/2022 :

- Adjunction des activités suivantes à l'objet social: Travaux de peinture, Revêtement de Sol, Maçonnerie, Pose de Placoplâtres BA13
Gérance : MME EDDIRAI AMAL 3 RUE LEON BLUM 94240 L HAY LES ROSES
Radiation au RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de CRETEIL [227407]

litinerant.fr

DISSOLUTION

SCI HOB PARTENAIRES

SCI au capital de 1000 €
Siège Social : **245 Rue des Carrières Morillon 94290 VILLENEUVE LE ROI**
890738842 RCS de CRETEIL

Par AGE du 18/08/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/08/2021.
Mme YILMAZ Nécia 92 Rue Auber 94400 VITRY SUR SEINE a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de CRETEIL [227461]

DISSOLUTION CLÔTURE

STD ALIMENTATION GENERALE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000,00 €
Siège social :
01, Rue Musselbourg
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
838 535 110 R.C.S CRETEIL

Aux termes de l'AGE du 31/07/2022, les associés de la société ont décidé de la dissolution anticipée du 31/07/2022 de la société. Le liquidateur est Mme DHAR-MASENA Tharanka demeurant au 83, Rue Louis Talamoni - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société.
Par l'Age du 31/07/2022, les associés ont également approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidations au 31/07/2022.
Le dépôt sera effectué au TC de CRETEIL.
[227278]

CLÔTURE

LA BONNE IMPRESSON

SARL unipersonnelle au capital de 1000 €
Siège Social : **52 rue du Général Leclerc 94270 LE KREMLIN BICETRE**
502994445 RCS de CRETEIL

Par AGE du 30/06/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BOUTHEMY Jean-Pierre 28 rue Alphonse Karr 76790 ETRETAT pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 30/06/2022
Radiation au RCS de CRETEIL [227438]

BOJUE

SARL au capital de 10000 €
Siège Social : **1 place du confluent France-Chine 94140 ALFORTVILLE**
832786156 RCS de CRETEIL

Par AGE du 18/07/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. WANG Yufei 172 avenue Jean Jaurès 93700 DRANCY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 18/07/2022
Radiation au RCS de CRETEIL [227381]

SCI CHOCAY

SCI au capital de 1540 €
Siège Social : **20 rue du général LECLERC 94520 MANDRES LES ROSES**
433361425 RCS de CRETEIL

Par AGE du 17/08/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Doct. CAVALIER-DEVILLARD ANNE 10 rue des Alouettes 94520 PERIGNY SUR YERRES pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 18/08/2022
Radiation au RCS de CRETEIL [227403]

Publiez vos annonces légales dans un journal solidaire

www.litinerant.fr

**NOUS AVONS DES CORRESPONDANTS SUR TOUTE LA FRANCE
CONFIEZ-NOUS VOS ANNONCES LÉGALES HORS DÉPARTEMENT**

Une équipe de professionnels à votre disposition
pour rédiger vos annonces légales, Modèles de rédaction
et attestation de parution en temps réel sur les départements

PRENEZ CONTACT AVEC NOS SERVICES
annonceslegales@litinierant.fr

Steak végétal, saucisse végétane : les dénominations liées à la viande interdites pour les produits végétaux

Dès octobre prochain, les industriels ne pourront plus utiliser de termes liés à la viande pour désigner des produits végétaux. Un texte dénoncé par les écologistes.

Finis les « steaks veggie », « lardons végétaux » et « saucisses véganes » dans les rayons des magasins : les produits à base de protéines végétales ne pourront bientôt plus recevoir de dénomination liée aux produits carnés, selon un décret paru au « Journal Officiel » ce jeudi 30 juin, un combat de longue date des filières animales.

« Il ne sera pas possible d'utiliser la terminologie propre aux secteurs traditionnellement associés à la viande et au poisson pour désigner des produits n'appartenant pas au règne animal », indique le texte. Le décret, qui entrera en vigueur le 1er octobre prochain, permet toutefois la commercialisation des « denrées fabriquées ou étiquetées » avant cette date jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard.

Le texte était attendu « depuis plusieurs années » et constitue « une étape essentielle en faveur de la transparence de l'information au



consommateur ainsi que de la préservation de nos produits et savoir-faire », s'est félicité Jean-François Guihard, président d'Interbev, l'association interprofessionnelle du bétail et des viandes.

Uniquement pour les produits faits en France

De la Fédération nationale des Syndicats d'Exploitants agricoles (FNSEA) aux professionnels de la volaille, tous les grands syndi-



ment réservés à la viande animale est autorisée, à l'exception des produits à base de lait animal. Par exemple il n'est pas possible d'utiliser le mot « yaourt » ou « fromage » pour un simili végétal.

Le décret précise par ailleurs la teneur maximale de protéines végétales autorisées pour garder les dénominations – issues du code des usages des viandes – pour les denrées d'origine animale mais contenant une part de protéines végétales.

Ainsi, un steak de viande hachée pourra continuer à s'appeler steak à condition que sa teneur en protéines végétales ne dépasse pas les 7 %. Un pourcentage qui passe à 3 % pour la saucisse de Francfort, 1 % pour le boudin noir ou le saucisson sec, et à 0,5 % pour le bacon ou les lardons.

cats des filières animales saluent ce texte, mais demandent au gouvernement de « porter le dossier à Bruxelles afin d'élargir le périmètre d'application à tous les produits, quelle que soit leur origine », selon un communiqué commun.

Le décret publié précise en effet que les produits « légalement fabriqués ou commercialisés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou en Turquie, ou légalement fabriqués dans un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, ne sont pas soumis aux exigences du présent décret ».

Les professionnels de la filière porcine considèrent que ce décret n'est qu'une « première étape de protection des dénominations traditionnelles de recettes à base de viande » en France et qu'il sera nécessaire « d'élargir cette mesure au niveau européen ».

L'interprofession porcine estime en outre que la loi doit également « protéger les dénominations animales par rapport aux aliments artificiels de synthèse », soit les « viandes » dites de « laboratoire », obtenues par la culture de cellules animales, mais aussi de protéines microbiennes ou fongiques.

« La France dans une position conservatrice »

A contrario, l'Observatoire natio-

nal de l'Alimentation végétale (Onav) regrette que le décret « place la France dans une position conservatrice, à contre-courant des enjeux actuels et de la politique européenne sur ces questions ».

Au sein de l'Union européenne, la dénomination des produits végétaux par des termes traditionnelle-



Cylindres, boue, tigres... Face à l'évolution des mentalités, « Fort Boyard » forcé de s'adapter

Depuis sa création en 1995, son succès ne se dément pas. Grâce, sans doute, au renouvellement des épreuves, pourtant longtemps pleines de fantasmes stéréotypés et de clichés sexistes, que doivent affronter les participants.

Qui n'a jamais passé un samedi soir d'été vautré devant son écran de télévision, à vibrer avec les participants de « Fort Boyard » ? Paniqué à l'idée de sauter dans le vide d'une tyrolienne géante ; écœuré de se retrouver le visage couvert de cafards, blattes et autres bestioles peu ragoûtantes ; essoufflé en tentant de se déplacer dans une cabine mouvante ou sur une planche savonnée... Qui n'a pas ressenti la frustration de se creuser, en vain, les méninges sur les énigmes du Père Fouras, ou le frisson qui parcourt l'échine lorsqu'il faut se hâter de récupérer les boyards, argent fictif mis en jeu, alors que les grilles s'abaissent lentement et que les tigres ne sont pas loin ?

En trente-deux ans, « Fort Boyard » a bien changé. Et depuis son lancement, le 7 juillet 1990, l'émission a réalisé la prouesse de ne pas lasser ses fans. Lors de sa 32^e édition, à l'été 2021, elle s'est même hissée à la troisième place en parts d'audience

pour les chaînes de télévision, avec une moyenne de 14,4 % de parts d'audience.

Trente-deux ans d'épreuves extrêmes et de frissons, toujours au profit de bonnes causes, au large de l'île d'Oléron, dans le célèbre fort Boyard. Rares sont les jeux télévisés qui peuvent se targuer, comme celui de France 2, de ranimer chaque année l'intérêt des téléspectateurs, petits et grands. La recette du succès ? Renouveler régulièrement les épreuves en s'adaptant à son époque. Aujourd'hui, des félins numériques remplacent les tigres de chair et de poils, et plusieurs épreuves jugées problématiques ont été supprimées. Mais rembobinons un peu le fil du temps...

Un sexisme à toute épreuve

C'était l'un des défis les plus emblématiques de l'émission : la fameuse épreuve des cylindres. « Une épreuve très appréciée de la gent masculine », expliquait même le site du jeu, fai-

sant preuve d'un sexisme d'une autre époque. Et pour cause : l'épreuve a été jouée plus d'une centaine de fois... dont seulement une dizaine par des hommes – elle a été supprimée en 2018. Une statistique facile à illustrer : en tapant « Fort Boyard cylindres » sur Google images, des paires de seins s'étalent au long des pages.

Les candidats – candidates, en l'occurrence –, doivent traverser une pièce à califourchon sur des cylindres amovibles de taille différente, sans tomber, jusqu'à atteindre une clé située à l'extrémité. Depuis, son lancement en 1993, on ne compte plus les gros plans de décolletés et de fesses des concurrentes. Comme lors du passage de l'animatrice de télévision Anne-Gaëlle Riccio en 2005, qui, en difficulté, est encouragée par un de ses coéquipiers : « *Mets bien tes deux mains. Voilà, et la poitrine là ! Colle bien ! Voilààà... Maintenant, on zoome et tu peux y aller.* »

Ou l'ancienne Miss France Iris

Mittenaere en 2016, qui traverse la salle sous le commentaire, non moins mielleux du présentateur Olivier Minne : « Belle reptation, on dirait une petite salamandre... » Son passage avait d'ailleurs valu à Iris Mittenaere plusieurs articles dans la presse people. « *Alors qu'elle faisait l'épreuve des cylindres, elle a offert aux téléspectateurs une jolie vue sur son décolleté. Une vision qui a visiblement plu au pilote Sébastien Loeb qui, complètement sous le charme, n'a pas décroché un mot de l'épreuve et s'est contenté de regarder Miss France littéralement bouche bée* », écrivait ainsi le média en ligne féminin Ohmymag.

Outre les cylindres, une autre épreuve au sexisme clairement revendiqué : les combats dans la boue. Une lutteuse, évidemment en petite tenue, attend de pied ferme une candidate qui va devoir lutter pour, comme toujours, récupérer la fameuse clé. Là encore, sur 102 passages, seulement 6 hommes ont participé à l'épreuve. « *Un exemple d'attractions qui s'adressait aux pères de famille, dans les limites du consensus. C'était une sorte de spectacle érotique à bas coût, même un peu "cheap". Ce n'est pas étonnant que ces épreuves aient été supprimées, ce n'est plus du tout acceptable aujourd'hui. #MeToo est passé par là* », indique le sémiologue François Jost.

Depuis sa création, l'émission a régulièrement utilisé la corde usée du pseudo-érotisme. En remontant le temps, on découvre l'épreuve du « colin-maillard », dans laquelle des candidats (hommes) doivent, dans le noir et un bandeau sur les yeux, retrouver la clé en fouillant le maillot de bain fluorescent de mannequins et de figurantes. Entre 1991 et 2000, des candidats (hommes encore une fois) doivent tenter de traverser un labyrinthe avant de tomber sur le personnage d'Ariane, interprété par une femme nue. Ils doivent alors découvrir le mot indice sur le corps tatoué de la femme, éclairée par un



flambeau. Sans surprise, ce mot se trouve... sous son sein.

Maladie mentale et défense des animaux

Si « Fort Boyard » se targue de s'inspirer pour ses épreuves « *des imaginaires forts de la fiction* », toutes ne font pas consensus. C'est le cas de la « cellule capitonnée » qui véhicule de lourds poncifs sur la folie. Le candidat, entravé par une camisole de force, doit saisir avec sa bouche des boules qu'il doit ensuite placer dans un orifice pour débloquer la clé. La cellule, couverte de graffitis « *Help* » et « *No future* », tourne sur elle-même alors que des cris percent le silence.

Une pétition en ligne est lancée pour exiger le retrait de l'épreuve et des associations de patients et des professionnels de la santé mentale signent une tribune dans les colonnes du « Monde » dans laquelle ils demandent : « *pourquoi conforter auprès du grand public des fantasmes de "fou ridicule" ?* » Cette épreuve vaut même à l'émission une mise en garde du CSA. Si les producteurs se revendiquent d'être « *très impliqués dans le milieu associatif et pour la défense du handicap* », l'épreuve finit par être supprimée.

Autre point qui, a plus récemment, suscité la controverse : la présence des tigres Kashmir et Tosca dans

le fort. Menés par Féindra, ils ont été mis à la retraite anticipée pour la saison 2022. « *Nous sommes très soucieux et attentifs au bien-être des tigres mais également des autres animaux présents sur le fort. Nous sommes tout aussi attentifs à nos téléspectateurs et nous avons constaté une évolution des mentalités quant à la présence des tigres dans le fort* », a indiqué la production.

Au-delà de cette « *évolution des mentalités* », une loi française votée en novembre dernier interdit dans un délai de deux ans l'utilisation d'animaux non domestiques dans des jeux et émissions de variétés. En renvoyant ses tigres, « Fort Boyard » choisit donc de se conformer à la législation avant l'échéance prévue.

L'évolution des mentalités

Hormis les candidats, plusieurs personnages peuplent le fort. Le geôlier « La Boule », le Père Fouras, Féindra et ses tigres, la Sauvageonne, et bien sûr les célèbres Passe-Partout et Passe-Muraille. Des personnages jamais dans la finesse, toujours dans la caricature. « *La sauvageonne capture ; les nains ont les clés ; le Père Fouras, en vieux sage, pose les énigmes ; Féindra, la femme africaine, s'occupe des tigres... Ce sont des stéréotypes, bien sûr. Mais des stéréotypes faciles à comprendre* », analyse François Jost. Et qui parlent au plus grand nombre.

Ce serait donc le principe de « Fort Boyard » de présenter des filles au corps de rêve et des hommes musclés et virils comme candidats. De mettre en scène des personnes connues dans des situations inattendues, ridicules ou stressantes. Et de créer des personnages « *de conte, d'une sorte d'univers mythique* » pour les figurants. Et François Jost de conclure : « *Ce qui se joue, c'est la place du stéréotype dans notre société. Dans les années 1990, de telles caricatures n'étaient pas condamnables, c'était un jeu. C'est ça qui a véritablement changé.* »

Petites Annonces

PETITES ANNONCES

SENTIMENTS À L'OMBRE

02-1444-5935 - H. 48 ans voudrait se reconstruire avec Femme pour amour réel et durable si possible. Libre dans 3 ans et 3 mois. Prête à écrire une nouvelle histoire, écrivez moi avec un enveloppe timbrée à : Daniel Wulmet n°23311 cel 116 Bat A1 - west Centre Penitenciaire de Laon, BP119, 17, chemin des Epinettes, 02005 LAON Cédex, ou.

Ecrire au jnl qui transm

62-1436-5931 - Détenue 64 ans, seul, désire correspondre avec femme pour lier amitié et sortir de la solitude ensemble. Je suis franc et sincère.

Ecrire au jnl qui transm

03-1427-5928 - H. sportif, 80 kg, 1m72, yx verts, reconverti ch. marocaine, tunisienne ou algérienne de Paris ou RP. Libérable bientôt.

Ecrire au jnl qui transm

17-1425-5925 - H. 54 ans prison à perpétuité ch. F. qui aimerait faire un bout de chemin avec moi et qui me donnerait envie de me battre et vivre. Suis catho. prat. aime livre, animaux, sciences, musique. Donnez-moi une chance de vous montrer qui je suis.

Ecrire au jnl qui transm

17-1423-5923 - Prisonnier originaire des îles rech. femme pour relation épistolaire voir plus, avec une douce Vahiné qui sait ce qu'elle veut !

Ecrire au jnl qui transm

DIVERS

75-1436-5933 - AV autocoureur neuf : 100€. Clim. : 150€. 360 cartes postales, 0,30€. 54 DVD : 1€. Table camp. pliante acier, 4 pl. : 90€. Télécop. TV : 50€. Tél. fixe portable 40 €. 2 radiateurs : 70€. 3 petits meubles 30€. App. photo Nikon D5100 + obj. Tamron 18/270 + flash zoom 195 iso + 2 pell. de 250 photos + acc.400 €. Tél. 06 04 05 25 00

RENCONTRES MARIAGES

93-1446-5936 - H. agréable, calme, patient, attend Dame ou Mr même profil. Motivation extrême : amitié ; s'entraider et plus. Bienvenue à toute proposition.

Tél. 06 59 80 25 18

92-1444-5934 - Paris-RP Homme 68 ans cherche Femme pour amour sincère. Vie à deux possible.

Tél. 06 09 12 34 01

99-1442-5933 - Agriculteur Suisse recherche une compagne de 40 à 60 ans pour rompre solitude, et participer à des légers travaux à la ferme : entretien appartement, préparation des repas, contrôle du bétail ainsi que les abreuvoirs, aide à l'entretien des clôtures élec.

philippe.cherrier@bluewin.ch

Tél. +41 79 454 0188

75-1436-5932 - H demeurant Paris recherche ami(e)s pour loisirs, sorties, convivialité, concerts.

Tél. 07 52 43 18 58

91-1428-5930 - Plutôt bel homme. Gay français, yeux verts, sportif pour rencontre sérieuse ou pas... à Palaiseau (91). âge indifférent.

Tél. 06 22 48 59 88

69-1427-5929 - Jeune et beau black recherche uniquement des femmes rondes et grosses, sexy et coquines.

Tél. 07 58 89 19 93

94-1427-5927 - H 60 ans en région parisienne, ch. une compagne pour vacances d'1 semaine (ou plus) en Normandie. Marseille pour fin avril.

Tél. 06 29 97 44 70

71-1426-5926 - H 66 ans sur Montceau-les-Mines (71), ch. F 70 ans maxi pr relation sérieuse. Taille et beauté indifférent. Je peux recevoir. Accepte un H actif. Annonce sérieuse.

Tél. 07 62 02 17 65

94-1423-5924 - Dame sérieuse 61 ans 1/2 vivant seule en Ile-de-France cherche H 65 ans et plus vivant aussi seul et ch. une compagne africaine.

Ecrire au jnl qui tr nsm

SOLUTIONS MOTS FLÉCHÉS DE LA PAGE 47

• S • V • F • F • D • S • S
P • A • R • A • D • O • X • E • L • E • M • E • N • T
• T • O • G • E • S • • D • E • R • I • V • E • R • I
D • E • M • I • S • S • I • O • N • N • E • R • A • I
• L • A • S • • I • N • T • E • I • S • A • N • E
P • L • I • N • G • R • E • S • • U • R • I • • I • S
• A • S • S • I • S • • P • A • R • E • R • A • S •
• E • • G • E • R • E • R • • S • O • D • A • S
A • R • R • O • S • E • R • A • I • • N • O • I • E
• • E • T • • C • E • S • S • A • I • S • • V
A • P • T • E • R • E • • E • L • U • E • • T • E
• A • R • R • I • V • E • R • A • • S • P • I •
C • R • I • A • • O • R • A • N • T • • I • R • A
• O • B • • G • I • • I • D • E • A • L • E • S
A • D • U • L • E • R • A • • E • T • O • L • E • S
• I • T • O • N • • N • A • • O • R • E • • O
R • E • I • T • E • R • A • I • E • N • T • • G • R
• R • O • I • T • E • L • E • T • • E • T • A • T
F • A • N • E • • N • E • • A • S • S • A • G • I
• I • S • S • U • E • • G • L • U • • C • A • R

SOLUTIONS SUDOKU DE LA PAGE 48

1	6	3	4	9	5	7	8	1	2
	8	2	5	6	1	3	9	4	7
	9	7	1	8	4	2	6	5	3
	4	6	3	7	8	9	5	2	1
	5	1	8	4	2	6	7	3	9
	7	9	2	5	3	1	4	8	6
	1	5	7	3	9	8	2	6	4
	2	4	9	1	6	5	3	7	8
	3	8	6	2	7	4	1	9	5

2	8	2	4	5	6	7	3	1	9
	1	3	9	2	4	8	7	6	5
	7	6	5	1	3	9	4	8	2
	4	7	1	8	5	3	2	9	6
	6	9	8	7	1	2	5	4	3
	3	5	2	4	9	6	1	7	8
	9	4	7	6	2	5	8	3	1
	2	1	6	3	8	4	9	5	7
	5	8	3	9	7	1	6	2	4

VOS ANNONCES LÉGALES PAR INTERNET

www.litinerant.fr

annonceslegales@itinerant.fr

ABONNEMENT

☐ Un an (52 numéros) + accès privilège au site liti.fr : 60 €

☐ Je m'abonne ou ☐ J'offre l'abonnement à :

Nom

Prénom

Société

Adresse

Code postal

Ville

☐ Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Com'Sol l'Itinérant - 3, rue de l'Atlas, 75019 Paris

☐ Je souhaite recevoir une facture justificative

Mots fléchés

mettre en orbite bizarre- ment	↓	cries tel un bébé sujets de César	↓	vieille empreinte cubes à jeter	↓	chant portugais	↓	finales mollesse	↓	cessas d'allaiter vieilles copines	↓	raquées fis dis- paraître	↓
↓		↓		↓				↓		↓		↓	
robes de magistrat quitterai l'emploi	→					détourner un cours inattendu	→						
↓						↓							
éreiné	→			dans le coup anneaux de bosco	→		infusion	→					
habitude	↓			dressée	→					sainte abrégee moque- ries	→		
				remuera	↓								
peintre ou vio- loniste stable	→						canton suisse égalise- rai	→			voisine de Dijon talus rapporté	→	
↓						éviteras	→				↓		
						encaisser	↓						liquide végétal
		diriger	→					boissons gazeuses îleatlan- tique	→				↓
humec- terai	↓	justes salaires	↓							inonde de l'or au labo	→		
sans ailes	→	mot de liaison carica- turerai	→		prenais fin montré ses dents	→						longue distance	
↓		↓			↓							double règle	→
						choisie	→					↓	
						fin de verbe	↓					dévaste	
parvien- dra pala trop fort	→								grande voile bout de sein	→			harmoni- ser
↓					statue en prière arbuste à balais	→				collera	→		↓
										artères du cœur	↓		
cours de l'Altai encen- sera	→		biffin yankée parta- gées	→		accom- plies	→						
↓			↓			rectale	↓						
							foulards de prêtre cri de douleur	→					
il arrive à l'Eure renouve- laient	→				juron enfantin	→		pièce en Suède boucherie	→			presque sénile	
↓					bride	↓		↓				petit grade bruit de cassure	→
petit sou- verain	→								pays	→			
étiolé	↓								connu	↓			
					néqation	→		calmé	→				
porte de sortie	→					forte colle	→				gras véhicule	→	

**SOLUTION
DES MOTS FLÉCHÉS
EN PAGE 46**

Jouons au Sudoku

Casse-tête mathématique qui fait fureur à travers le monde depuis 2005. Il faut remplir une grille de 9 colonnes horizontales et 9 colonnes verticales divisées en 9 carrés de 3x3 cases avec les chiffres 1 à 9. Quelques chiffres sont déjà installés dans les cases, il reste à remplir les autres sans répéter le même chiffre dans la même ligne, la même colonne et le même carré.

1

Niveau : facile

6			9		7		1	
				1				7
	7	1			2	6	5	
				8	9		2	1
5			4		6			
			5		1	4	8	
		7		9	8	2		
2	4	9		6		3		
3	8				4			5

2

Niveau : diabolique

					7	3		9
		9				7		5
7	6				9			
	7	1	8			2		
6				1			4	
	5							8
				2			3	
2				8	4	9		
	8							4